L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1354 - VENDREDI 25 DÉCEMBRE 2015 — 2 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1776-0224

OXFORT NUTRITION ANIMALE — KNZ FRANCE

Vous souhaite de

JOYEUSES FÊTES

de fin d'année



et vous remercie de votre confiance

OXFORT KNZ

61, Route de Dijon - 21600 Longvic 03 80 66 42 53



Toutes les équipes du groupe BUCHEZ vous souhaitent une excellente année 2016

G. BUCHEZ



TALON CO-PRODUITS

A VOTRE SERVICE

NOUVELLES COORDONNÉES
Christian TALON
Tel. 03 80 27 18 92
Port. 06 50 70 12 12
Fax 03 80 29 10 43

NÉGOCIANT EN MATIÈRES PREMIÈRES POUR L'ALIMENTATION ANIMALE

> Corn gluten,
> Farine de maïs,
> Pulpe de betteraves déshy. et surpressée
> Pommes de terre entières
> Drêches de blé, tourteaux

MASH 18, MASH 40 et 45

TOUS DÉSHYDRATÉS

▶ Sommaire

Côte d'Or
04 • Conjoncture: Les difficultés du «21» exposées à Xavier Beulin
05 • Jugement de bétail: Ils sont dix pour Paris
06 • Ressources en eau: Pour être dans les temps
07 • Administratif: Simplifiez-vous la paie
Nièvre
08 • AG du GDA Bourgogne nivernaise: Le recrutement se joue aux cartes
09 • La France et sa cuisine au Vietnam: Le bon goût charolais présenté à Ho-Chi-Minh-Ville et à Hanoï
10 • Méthanisation: Après le solaire, encore un projet collectif innovant à Corbigny
11 • Télé-déclaration Pac: Aide ovine - aide caprine - aides bovines 2016
Yonne
12 • Marché de Noël à Méré: Un Noël au goût terroir
13 • Conseil départemental: Un périmètre d'intervention modifié
14 • Concours de fleurissement: Dites-le avec des fleurs
15 • FDSEA 89: Rester en phase avec les adhérents
Bourgogne et ailleurs
16 • CERF France Bourgogne Franche-Comté: Coup de projecteur sur des agriculteurs innovants
17 • Économie: Une tendance positive fragile en 2015 à confirmer en 2016
Filières
18 • Élevage Stratégie économique: Quelle compétitivité pour les exploitations laitières françaises ?
19 • Cultures Réunion technique régionale du Cetiom: Résistances, fertilisation, opportunités... tour d'horizon
20 • Viticulture Interprofession: Coup de Sang au BIVB
Infos Services
21 • Firmes et machinisme
22-23 • Analyses et tendances
24-25 • Petites annonces
26-30 • Annonces légales
31 • Parole de jeunes

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0516 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 500 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy
AgriBourgogne.fr

éditorial

La presse professionnelle plombée par les tarifs postaux

La très forte progression des tarifs postaux appliqués à la presse ces dernières années (+47 % en 7 ans) devait assurer le retour à des comptes équilibrés de la branche du transport postal de la presse. Le bilan est aussi décevant que les augmentations ont été fortes pour les éditeurs, et que le déficit structurel de la Poste n'a pas diminué !

Quelle déception aujourd'hui d'apprendre que les éditeurs vont devoir subir une nouvelle progression des tarifs sur les six prochaines années à raison de 3 % par an, hors inflation !

Pas de négociations, pas de discussions, pas de perte de temps, mais avec au final, une addition particulièrement salée qui sera impossible à absorber.

Dommage que le gouvernement ne puisse décider de la sorte pour la progression des prix agricoles ! Dommage de fragiliser encore un peu plus un secteur d'activité en pleine mutation.

La ruralité présente-t-elle aussi peu d'intérêt qu'il soit permis à ce point d'affaiblir la presse agricole, rurale et cynégétique, distribuée à 100% par les services de La Poste au plus profond des territoires ? C'est l'incompréhension !

André Dremaux
Président du SNPAR

▶ PRI info

Côte d'Or :

Comment faire pour devenir agriculteur ou agricultrice ?
Vous avez un souhait, une idée, celui de vous mettre à votre compte et de devenir agriculteur ou agricultrice. Le Point Accueil Installation est là pour vous accueillir, vous aider à réfléchir sur votre projet, vous informer sur les aides et les démarches et vous orienter vers les personnes ressources pour mener à bien votre projet (accueil financé par l'Etat). Nous organisons des sessions collectives au Point Accueil Installation, contactez Maëlle SUREAU au 03 80 68 67 72 pour tous renseignements.

Nièvre :

Le Répertoire Départ Installation (RDI)
Si vous avez un projet d'installation et que vous recherchez du foncier ; ou si vous désirez céder votre exploitation à un jeune, inscrivez vous au Répertoire Départemental à l'Installation. Cet outil permet de mettre en relation les jeunes désirant s'installer et les agriculteurs souhaitant céder leur exploitation (service financé par l'Etat). Contact : Carole SIMON et Sylvie SIMONIN (Chambre d'Agriculture) au 03 86 93 45 99.

Yonne :

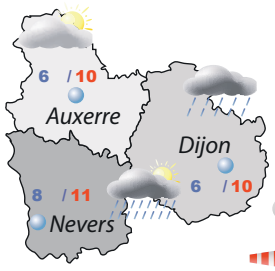
Le Point Info Transmission Association : préparer son projet de cessation - transmission
Dans quelques mois ou quelques années, vous allez passer de la vie active à une retraite bien méritée. Pour réussir cette étape de votre vie, il est important de se donner le temps d'y réfléchir. Comment et à qui transmettre votre exploitation ? Quelles démarches devez-vous faire ? Pour vous conseiller et vous accompagner dans cette réflexion, des personnes sont à votre disposition : contactez Marc ABONNET - Chambre d'agriculture au 03.86.94.22.22 (accompagnement financé par l'Etat, dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 25 décembre 2015 au 3 janvier 2016

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com
AGATE ADDIME — Aide à la gestion adaptée au temps et à l'environnement

Vendredi 25 Décembre

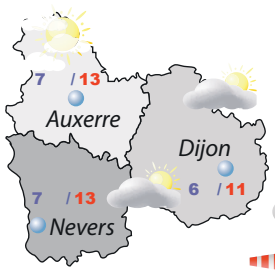


Perturbé
Ce vendredi se déroulera sous un soleil bien timide et quelques précipitations.

T° mini : 5 à 7 °C
T° maxi : 10 à 12 °C
Vents : Sud-Sud-Est 30 km/h

Noël
Soleil : 08:33 - 17:00
Lune : 17:34 - 08:02

Samedi 26 Décembre

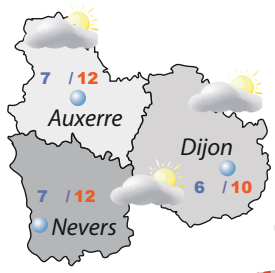


Éclaircies
Le soleil sera présent mais accompagné de nuages. Les vents souffleront faiblement.

T° mini : 5 à 7 °C
T° maxi : 12 à 14 °C
Vents : Sud 20 km/h

St Etienne
Soleil : 08:33 - 17:01
Lune : 18:34 - 08:55

Dimanche 27 Décembre



Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les températures seront en très légère baisse l'après-midi.

T° mini : 5 à 7 °C
T° maxi : 11 à 13 °C
Vents : Sud 20 km/h

St Jean
Soleil : 08:34 - 17:01
Lune : 19:37 - 09:40

Prévisions à 7 jours

Lundi 28 au Mercredi 30 Décembre :

Le ciel sera de traîne au cours de ces prochains jours.

Vents : Ouest-Sud-Ouest à 20 km/h
T° mini. : 6 à 9 °C T° maxi. : 11 à 13 °C

Jeudi 31 Décembre au Dimanche 3 Janvier :

De nombreuses précipitations en perspective.

Vents : Sud-Sud-Ouest à 30 km/h
T° mini. : 3 à 10 °C T° maxi. : 8 à 10 °C

clin d'œil



Session élective de la Chambre régionale Bourgogne Franche-Comté

Christian Decerle élu président de la grande Chambre régionale BFC

La session d'installation de la nouvelle Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté s'est tenue le 18 décembre à Dijon. Christian Decerle prend la présidence de la nouvelle grande Chambre. Le bureau a été élu dans la foulée.



Éric Delzant, préfet de Bourgogne sur le départ, a salué *«l'excellent partenariat conduit avec les Chambres d'agriculture»*.

L'heure n'était pas à l'improvisation, grande élection oblige. Le formalisme était de mise pour la session d'installation de la Chambre régionale d'agriculture Bourgogne Franche-Comté, qui s'est tenue à Dijon, en présence des préfets de Bourgogne et de Franche-Comté, Éric Delzant et Rapahaël Bartolt.

Avant que le scrutin ne dicte sa loi, Michel Renevier, encore président de la Chambre régionale d'agriculture de Franche-Comté, s'est fait historien, en évoquant les anciennes rivalités des deux régions, au temps où la Franche-Comté constituait le Comté de Bourgogne et se dressait face au Duché de Bourgogne. La dernière convention d'Arc et Senan, a marqué la fin de l'histoire et un nouveau tournant qui consacre le mariage des deux régions. L'histoire s'écrira désormais en commun. L'élu rappelle que le nouveau Conseil régional prendra ses fonctions le 4 janvier prochain. Cet exécutif régional, désormais décisionnaire et pourvu de nouvelles compétences, appelle donc à la constitution d'une Chambre d'agriculture Bourgogne Franche-Comté forte et efficace, suffisamment armée pour *« relever les défis que doivent affronter les secteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire régionaux»*.

C'est le Préfet de Bourgogne, Éric Delzant qui, avant de quitter la Bourgogne pour d'autres responsabilités, a rapidement assuré l'intérim de cette passation de pouvoir entre les deux Chambres régionales et la nouvelle grande Chambre régionale BFC. Ce sont ensuite, Gabriel Bonnefoy, le doyen de l'assemblée et Stéphane Sauce, son plus jeune membre, qui ont pris prennent les choses en main pour toute la durée du scrutin de l'élection du président. Sans surprise, la FRSEA Bourgogne Franche-Comté par la voix de son président, Frédéric Perrot, a proposé la candidature de Christian Decerle à la fonction de président de la nouvelle assemblée. La Confédération paysanne a proposé pour sa part la candidature de Philippe Colin, membre des Chambres d'agriculture de Bourgogne et de l'Yonne. Au terme d'un vote nominatif, durant lequel chaque électeur a été appelé à son tour à voter à bulletin secret, Christian Decerle a été élu avec 73 voix, sur un total de 86 votants pour 95 inscrits, trois blancs et nuls ayant été comptabilisés. Philippe Colin a obtenu 10 voix.

A l'énoncé de ces résultats Éric Delzant a félicité les Chambres d'agriculture pour avoir anticipé le mouvement conduisant aujourd'hui à cette fusion. Il a salué *«l'excellent partenariat conduit entre l'Etat et les Chambres d'agriculture»* en évoquant *«les relations solides et animées»* qui ont été menées dans *«un esprit de dialogue et de concertation»*.

Nouveau président de la Chambre régionale d'agriculture BFC, Christian Decerle a conduit le vote du bureau, vote sur liste, qui s'est effectué à main levée. Le nouveau bureau élu, le président a remercié les membres de la nouvelle Chambre pour la confiance accordée, avant de plaider pour *«une Chambre d'agriculture aux compétences optimisées, mobilisée pour le développement de toutes les agricultures et tous les territoires»*. Ce fut aussi l'occasion de *«passer quelques messages»*. *«La chance de notre nouveau territoire de Bourgogne Franche-Comté, c'est que l'addition de nos compétences devrait faire une formidable région agricole. L'heure est à l'ambition pour que cette région agricole rayonne et, diriger dans une période comme celle que nous traversons, c'est d'abord animer des équipes dans une dynamique collective. C'est aussi passer du temps à apprendre, à écouter, c'est enfin travailler ensemble sans dépersonnaliser les territoires»*.

AMK



Christian Decerle, président de la chambre régionale d'agriculture Bourgogne Franche-Comté

20 membres pour un bureau représentatif des départements et des productions

Président : Christian Decerle (Saône et Loire)
Vice-président : Michel Renevier (Haute-Saône)
Secrétaire général : Dominique Chalumeaux (Jura)
Secrétaire général adjoint : Etienne Henriot (Yonne).
Vice-présidents : Nadine Darlot (Yonne) – Daniel Prieur (doubs) – Eric Bertrand (Nièvre) – Thierry Chalmin (Haute-Saône) – Vincent Lavier (Côte d'Or) – Luc Perrot (Jura) – Robert Martin (Saône-et-Loire) – Michel Roux (Saône-et-Loire)
Secrétaires adjoints : Denise Yoder (Territoire de Belfort) – Loïc Guyard (Yonne) – Sylvain Marmier (Doubs) – Michel Daguenet (Haute-Saône) – Frédéric Mazilly (Côte d'Or) – François Lavrut (Jura) – Fabrice Faivre (Côte d'Or) – Philippe Monnet (Doubs).

Le prochain bureau ainsi élu se réunira le 18 janvier 2016.
La prochaine session de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté se déroulera le 26 février 2016.



Chaque votant a été appelé nominativement pour déposer son bulletin dans l'urne.

Conjoncture

Les difficultés du «21» exposées à Xavier Beulin

Retrouvez l'interview vidéo de Xavier Beulin, réalisée par Terres de Bourgogne, sur le site du journal. www.agribourgogne.fr

Le président de la FNSEA participait vendredi dernier à une réunion publique organisée par la FDSEA, les JA et l'APPV21.



De gauche à droite : Didier Lenoir (président de l'APPV21), Vincent Lavier (président de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or), François-Xavier Lévêque (président des JA), Xavier Beulin (président de la FNSEA), Fabrice Faivre (président de la FDSEA), Jacques de Loisy (président de la commission productions végétales de la FDSEA) et Philippe Dubief (membre de la FDSEA et administrateur AGPB).


Philippe Dubief, président d'une commission de travail à l'AGPB regroupant 11 administrateurs sur les zones à faibles potentiels, a rappelé la stagnation des rendements en blé en Côte d'Or depuis les années 1990. Le revenu à l'hectare est plus faible de 60% par rapport à la moyenne nationale en Bourgogne-Franche Comté pour les hectares Scop, sur 2009/2014. La hausse des charges s'élève à 350 €/ha sur 7 ans. En plus de la Bourgogne-Franche Comté, d'autres régions ont été «*oubliées*» dans la nouvelle Pac : Champagne-Alsace-Lorraine, Centre, Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

Xavier Beulin était à l'écoute des agriculteurs côte d'oriens vendredi 18 décembre au Parc des expositions de Dijon. Accueilli par la FDSEA, les JA et l'APPV21, le président de la FNSEA a assisté à plusieurs interventions démontrant les difficultés rencontrées par toutes les productions du département. Fabrice Faivre, président de la FDSEA, a rappelé la difficile situation économique et pédo-climatique des exploitations, sans oublier leur baisse des soutiens depuis les années 1990 : *«à l'époque, une exploitation qui produisait du colza, du blé et de l'orge d'hiver était presque à 400€/ha. A l'horizon 2019, elle sera inférieure à 200€/ha, soit deux fois moins, c'est inadmissible, d'autant que la productivité n'a pas augmenté dans ces mêmes proportions et les charges n'ont cessé d'augmenter»*. Peu soutenu, le département de la Côte d'Or est également pénalisé par ses zones à faibles potentiels, caractérisées par des rendements largement moindres que la moyenne nationale : *«Le Nord-Pas de Calais, par exemple, a réalisé 100qx/ha en blé cette année. Nous sommes à 70qx/ha, voir beaucoup moins dans les zones à très faibles potentiels de notre département. Dans le même temps, les agriculteurs de cette région reçoivent des soutiens de 80€/ha supérieurs aux nôtres»* relève Fabrice Faivre. Les aléas climatiques rencontrées ces dernières années fragilisent d'autant plus les fermes côte d'oriennes. Le rééquilibrage de la Pac en faveur de l'élevage n'est pas du tout «palpable» sur le territoire, les productions animales n'arrivant toujours pas à dégager de revenus *«dignes de ce nom»*. Cette situation côte d'orienne *«alarmante»* a été illustrées par des exposés de François Massuard, chargé d'études à CER France BFC et également de Philippe Dubief, agriculteur près de Saint-Jean-de-Losne, qui a présenté un travail réalisé par l'Association générale des producteurs de blé (AGPB), démontrant les difficultés rencontrées par les producteurs céréaliers des zones intermédiaires: *«Ces secteurs cumulent bien deux handicaps avec leur faiblesse de production et des soutiens les plus faibles de France. Le plan Barnier nous avait déjà amputés de 70€/ha et cela continue avec la nouvelle Pac. Quand on diminue les soutiens, l'acte de production devient de plus en plus important dans les résultats de l'exploitation. Les revenus des Scopeurs en pâtissent énormément, surtout ces trois dernières années avec les aléas que nous connaissons. En Bourgogne, 41% des exploitations céréalières avaient des revenus négatifs en 2013. Elles étaient 70% en 2014 et 54% cette année. La pérennité des exploitations n'est plus assurée à court terme»*.

Revendications

Des mesures conjoncturelles et structurelles s'imposent. Les syndicats cote d'oriens demandent l'année blanche pour les producteurs de céréales et d'oléagineux au vu de leurs résultats économiques, négatifs pour 50% d'entre eux ces trois dernières années. Une MAE *«simple, accessible à tous»*, à hauteur de 50€/ha, est également demandée pour ne pas laisser les territoires de Côte d'Or *«sur le bord du chemin»*. Sur l'aspect structurel, il a été rappelé les effets *«désastreux»* de l'aide verte et de la prime redistributive. *«Nos exploitations céréalières ont des aides inférieures à 200€/ha, c'est moins qu'en Hongrie ou en Roumanie, c'est tout simplement inadmissible»* lance Jacques de Loisy, président de la commission *«Productions végétales»* de la FDSEA. Ce dernier a demandé davantage d'égalité, *«mot écrit sur tous les frontons des bâtiments publics à commencer par les mairies»*, en faisant référence aux importants écarts recensés entre les différents départements de l'Hexagone. La position de la Côte d'Or tend vers une aide identique *«pour tous les producteurs, où qu'ils soient, quel que soit leur secteur de production, au niveau du premier pilier, avec un accompagnement, type aide de compensation de handicap, pour les zones à faibles potentiels céréaliers»*. Le besoin d'une assurance récolte ou climatique a également été exprimé, tout comme le recul des normes environnementales pour 2016 dont leur coût est estimé à plus de 100€/ha.

AURÉLIEN GENEST


Plus de 250 agriculteurs avaient fait le déplacement. Une douzaine d'entre eux se sont directement adressés au président de la FNSEA.

Morceaux choisis

«Tenaces jusqu'au bout»



Lors de son intervention, Xavier Beulin n'a pas été très tendre à l'égard de Stéphane Le Foll et de la surprime des 52 premiers hectares, pointée du doigt à maintes reprises par les responsables de la FDSEA : *«Nous sommes très pudiques en agriculture, on parle de l'aide de redistribution des 52 hectares, moi je l'appelle l'aide Le Foll. Le ministre s'en sort bien sur ce sujet... Il s'est entêté depuis le départ sur ces 52 premiers hectares, quelqu'un lui a mis dans la tête que c'était une idée géniale, une réponse pour les élevages intensifs de l'Ouest qui allaient perdre avec la nouvelle Pac. En effet, ces élevages, notamment laitiers, étaient sur des niveaux de DPU très supérieurs à la moyenne nationale et le système de convergence allait les faire décrocher, cette surprime était faite pour rééquilibrer... C'était oublier les exploitations à faibles potentiels comme la vôtre. Il y a plus d'hectares mais ceux-ci étaient déjà moins bien dotés et ce sont eux qui vont payer pour la redistribution. Peut on revenir sur cette mesure ? Durant cette mandature de la Pac, cela me paraît très compliqué. Il reste néanmoins des pistes pour réduire les écarts, notamment via le deuxième pilier et les MAE. Les IFT actuellement retenus sont archi-pénalisants, il nous faut des MAE intelligentes. Le groupe des régions intermédiaires a beaucoup travaillé sur le sujet, avec des propositions concrètes et des mesures adaptées. Pour l'instant, ça bloque encore à Paris et Bruxelles».*

«Une année 2016 particulière»

Le président de la FNSEA appelle à la mobilisation : *«nous allons avoir besoin, aussi, de faire bloc avec certains de nos élus qui vont porter les mêmes revendications que nous auprès du ministre. Mais il faut savoir que 2016 sera particulière par rapport aux élections présidentielles de 2017. Nous aurons probablement un peu de surenchères d'un côté. De l'autre, il y aura certainement une position plus ronde... Les paysans en seront victimes. Dans nos argumentations devront figurer des éléments économiques qui devront faire avancer le second pilier et le sujet des MAE, c'est tout simplement indispensable dans des régions comme la vôtre».*

«Tenaces jusqu'au bout»

«Nous serons tenaces jusqu'au bout afin d'obtenir des aménagements» assure Xavier Beulin, *«il y a des convictions sur lesquelles nous ne devons pas tergiverser. Parmi nos fondamentaux figure la notion d'équité. Elle est le fil conducteur des actions que nous menons autour de la Pac. Pour les mesures à court terme, le conjoncturel, on en a parfois besoin, et là, c'est le cas. Nous sommes bien contents d'avoir de telles mesures quand la situation devient critique et quand plusieurs mauvaises années qui s'accumulent. Tous les sujets structurels restent bien entendu très importants à travers les charges, la valorisation, les prix, les normes... Nous sommes attelés sur ces différents chantiers. Derrière notre rencontre d'aujourd'hui, nous allons constituer un dossier bien structuré, que nous porterons ensemble, pour que notre ministre et ses services prennent en compte ces demandes. C'est à partir de chiffes que nous ferons bouger les choses».*

Jugement de bétail

Ils sont dix pour Paris

Les dernières finales départementales de pointage se sont déroulées la semaine dernière au Legta La Barotte haute Côte d'Or.



Lors de la remise des récompenses, avec les élèves des trois podiums.

La Côte d'Or connaît ses dix représentants pour les finales nationales de jugement de bétail, qui se dérouleront fin février au prochain salon de l'agriculture à Paris. Les derniers élèves qualifiés ont été désignés mardi 15 décembre à Châtillon-sur-Seine à l'issue des épreuves équines, ovines et bovins Brune. Éric Bernardi et Mathieu Duverne, de la Maison familiale de Liernais, se sont imposés dans le concours équin dédié à la race Trait Auxois. Deux jeunes du CFA de Quetigny, Sacha Geoffroy et Anouk Durin, ont obtenu les meilleures notes dans la finale ovine.
Chez les Brunes, les deux premières places ont été trustées par Romane Perdu (Legta La Barotte) et Julie Dumet (CFPPA La Barotte). Ces six élèves rejoignent Mathis Charvy et Julien Rodrigues (Legta La Barotte, qualifiés en race Simmental Française lors de la Ferme Côte d'Or) et Charlotte Allyot (MFR de Liernais) et Flavio Py (Legta La Barotte), respectivement première et second en bovins Charolais lors de la finale qui avait eu lieu dans le cadre du concours de reproducteurs de Semur-en-Auxois. Pas moins de vingt huits candidats avaient pris part aux concours bovin Brune et ovin de Châtillon-sur-Seine, la participation étant même montée à trente huits candidats dans la finale équine.
Des animaux avaient été mis à disposition des élèves par Yves Dupaquier (Posanges) pour les chevaux, l'EARL Deschamps (Poiseul-la-Ville) pour les ovins et par l'exploitation agricole de la Barotte pour les vaches Brunes. Éric Demouron, professeur de zootechnie au Legta la Barotte et membre de l'organisation de ces différentes finales, a remercié les élèves de leur participation et félicité les lauréats en leur souhaitant bonne chance pour leur voyage à la Porte de Versailles.

L'an passé, les épreuves nationales avait souri à Quentin Lhomme, alors élève en classe de Bac 1 SDE à La Barotte, avec une magnifique première place obtenue dans le concours Simmental Française.

AURÉLIEN GENEST



Lors de la remise des récompenses, avec les élèves des trois podiums.

Chiens errants, lynx, loups

Des menaces pour les troupeaux au pâturage

L'association des chevriers et fromagers fermiers de Côte d'Or organise une journée d'information et d'échanges sur la protection des troupeaux caprins, ovins et bovins le 20 janvier à Beaune.

Le retour discret du loup dans notre région interroge sur la vulnérabilité de nos troupeaux au pâturage. La possible présence du lynx et surtout les chiens errants constituent également des menaces potentielles.

Cette journée d'échanges, qui se veut constructive, propose aux éleveurs et professionnels concernés une sensibilisation au sujet dans un contexte encore apaisé. Ceci pour peut-être imaginer ensuite dans nos régions de plaines et petites montagnes des initiatives préventives de protection de nos troupeaux. Les objectifs de la journée seront multiples: mieux connaître le loup, le lynx et leurs populations, partager et analyser les expériences de cohabitation en France, se sensibiliser aux moyens de protection et notamment à la mise en place de Patou en élevage, établir des perspectives d'actions individuelles et collectives... Les éleveurs et acteurs du territoire concernés par le sujet (institutionnels, techniciens, associations...) seront visés en priorité.
Une inscription préalable sera demandée pour ce rendez-vous qui aura lieu à la salle plénière de la Communauté d'agglomération de Beaune Côte et Sud au 14, rue Philippe Trinquet à Beaune, non loin de la Place Madeleine. Au programme à 9 heures : accueil, 9h30: présentation du loup, du lynx et de leurs dynamiques de populations avec la Ligue pour la Protection des oiseaux de Côte d'Or, 10 heures-12h30 : pastoralisme et prédateurs : retours d'expérience de cohabitations en France, repas, 14 heures : zoom sur la Franche-Comté et présentation du dispositif des chiens Patou aux troupeaux, de 16 heures à 17 heures : discussions et bilan de la journée
Contact : Thomas Mauriceau 06 74 40 32 49.



La vulnérabilité des troupeaux, notamment caprins, sera étudiée.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

▸ Formations

Maîtriser les mammites en élevage caprin
12 janvier à Blancey – En partenariat avec GDS21
Aurore Gérard, CA21
03 80 90 68 72
aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr

Rédiger son Document Unique d'Évaluation des Risques
18/01 (journée) et 29/02 (matinée) à Liernais ou 4/02 (journée) et 18/02 (matinée) à Ruffey les Beaune
Aline Parize, CA21
03 80 68 66 28
aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

Sauveteur Secouriste au Travail - formation initiale (2 jours)
18 et 19/01 à Ruffey les B. Stage gratuit pour les salariés des entreprises de - de 10 salariés
Aline Parize, CA21
03 80 68 66 28
aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

Problèmes de santé en élevage ovin et caprin
19 janvier – Francheville - En partenariat avec SEO21
Aurore Gérard, CA21 –
03 80 90 68 72
aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr

Être autonome pour vérifier ses engins de levage
21/01 à Ruffey (viticulteurs), 02/02 à Beaune (viticulteurs) et 4/02 à Saint Seine l'Abbaye (agriculteurs)
Aline Parize, CA21
03 80 68 66 28
aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

Concilier vie professionnelle et vie privée
2 février et 8 mars à Fontaine en Duesmois
Mathilde Matrat, CA21
03 80 91 06 76
mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr

Analyse de la performance tech-eco en agriculture conventionnelle et biologique
2 février à Saint Seine l'Abbaye
Mathilde Matrat, CA21
03 80 91 06 76
mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr

Ressources en eau

Pour être dans les temps

Le syndicat des irrigants s'est intéressé au réchauffement climatique lors de son assemblée générale.



Les participants ont assisté à une présentation sur les changements avérés du climat bourguignon.

Des températures plus chaudes, des précipitations moins régulières, des infiltrations moindres... Le constat dressé par Météo France, lors de l'assemblée générale des irrigants de Côte d'Or, a confirmé un changement climatique peu favorable aux cultures dans les prochaines décennies.

Si les principales modifications n'interviendront qu'en deuxième partie de siècle avec un allongement de la période de sol sec et une réduction de la période humide, la tendance est déjà *«largement perceptible»* comme le rappelle Pascal Chadoeuf, le nouveau président du syndicat: *«Regardez les températures que nous avons aujourd'hui, en plein mois de décembre. L'année 2015, comme les précédentes, est encore atypique. Nous partons déjà avec un handicap de précipitations pour la prochaine campagne, avec un impact certain sur le niveau des nappes. L'année a déjà été compliquée avec des résultats catastrophiques dans les cultures de printemps. Les organismes stockeurs n'avaient jamais vu ça. Les problèmes de pollinisation ont été nombreux dans les maïs. Les cultures légumières ont elles aussi été touchées, avec d'importants blocages de croissance des bulbes»*.

Un schéma départemental

Le changement climatique, *«on en entend parler partout, il est devenu le maître-mot dans tous les secteurs. Nous avons voulu nous aussi nous pencher sur cette problématique qui nous touche de très près»* poursuit l'agriculteur de Fauverney. Les travaux de l'assemblée générale, qui se sont déroulés le 15 décembre à la Maison de l'agriculture à Bretenière, se sont donc penchés sur l'avenir de l'irrigation. Le projet Hyccare (Hydrologie, changement climatique, adaptation, ressources en eau en Bourgogne) a été présenté à cette occasion, avec la mise en œuvre de stratégies d'adaptation pour les années futures. Des synergies entre les différents acteurs de l'eau, dont les irrigants font partie, sont actuellement développées afin de préparer de prochaines décisions au plus haut rang. Désireux de maintenir l'irrigation -considérée comme la meilleure des assurances récoltes- le syndicat a pris part à plusieurs groupes de travail cette année et continuera en 2016. *«Nous en profitons pour rédiger notre schéma départemental d'irrigation, document qui présentera l'irrigation de demain dans lequel nous mentionnerons tous les espoirs que nous portons mais également nos craintes qui restent nombreuses. Nous associons tous les adhérents du syndicat à ces réflexions»* explique Pascal Chadoeuf, *«nous voulons pérenniser l'irrigation malgré les contraintes liées à la ressource et une perception encore trop mauvaise de notre activité vis-à-vis du grand public. La vie de nos différentes filières en dépend. Nous devons communiquer sur tous les efforts que nous réalisons pour obtenir une meilleure image. Le conseil d'administration a déjà engagé plusieurs démarches de sensibilisation»*.



Pascal Chadoeuf a invité les adhérents à se mobiliser davantage pour pérenniser l'irrigation.

Améliorer le fonctionnement

Le syndicat des irrigants mène un travail de long haleine face aux différentes contraintes réglementaires. Les mesures de restrictions 2015 intervenues en juillet ont impliqué la tenue hebdomadaire d'une cellule de veille auquel le syndicat a toujours participé activement. Sur un fonctionnement plus interne, l'intervention de Damien Ronget, chef de service à la Chambre d'agriculture, a toutefois démontré certains points perfectibles quant à l'efficience des remontées terrain et l'élaboration des dossiers de chacun. Pour Pascal Chadoeuf, *«certains agriculteurs commencent à lâcher prise face au travail administratif avec beaucoup trop de dossiers incomplets revenus à la Chambre d'agriculture. Il nous faut absolument corriger ce point. Le syndicat avancera avec des agriculteurs motivés et respectueux des calendriers donnés. Nous ne pouvons pas retarder la date de dépôt des dossiers pour une minorité de personnes. Celles-ci devront désormais assumer seules leurs responsabilités»*.

Le président du syndicat a invité les adhérents à rester unis et à *«suivre le train pour pouvoir continuer d'irriguer»*. *«Nous devons être encore plus mobilisés qu'avant»* a t-il répété. Dominique Girard, rapporteur *«Eau, Environnement et Déchets»* au Conseil départemental de Côte d'Or, a rappelé en fin de réunion l'importance de la thématique de l'eau tout en apportant son soutien au syndicat des irrigants.

Aurélien Genest

Administratif

Simplifiez-vous la paie

La FDSEA de Côte d'Or dispose d'un service paie depuis 2011.

Taux de cotisations, gestion des congés payés, paiement des heures supplémentaires… De multiples constantes à prendre en considération pour l'élaboration du bulletin de paie. Etablir un bulletin de paie pour l'employeur un vrai est un casse-tête. Les règles de traitement administratif pour réaliser un bulletin de paie sont en constante évolution : modifications périodiques des taux de cotisations sociales, modifications règlementaires ou conventionnelles, nouvelles aides sur une durée limitée et spécificités agricoles (exemple : l'exonération de charges patronales pour les contrats saisonniers appelée exonération des travailleurs occasionnels). De fait, la gestion de la paie nécessite de se maintenir informé en permanence de ces évolutions ou modifications.

Un service en expansion

Pour pallier cette contrainte, un certain nombre d'employeurs choisissent d'externaliser la gestion de la paie. Ainsi, depuis environ quatre ans, le Service Paie de la FDSEA 21 réalise pour les employeurs de main d'œuvre les bulletins de paie de leurs salariés. Ce service ne se limite pas qu'à établir des bulletins de paie mais offre d'autres accompagnements à l'employeur : des conseils sur les techniques de paie afin de lui faciliter l'explication du bulletin de paie à son salarié, des formations pour accompagner notamment les employeurs souhaitant continuer à élaborer leurs propres bulletins de paie (exemple : formation paie, les bases). Constamment à l'écoute de ses clients, il organise aussi des réunions d'information destinées aux employeurs sur toutes les évolutions réglementaires à venir. *«Ce service permet à l'employeur de gagner du temps afin qu'il puisse se consacrer pleinement à son métier et au développement de son activité»* indique la gestionnaire de paie Aurélia Fortemaison en poste depuis trois ans, spécialisée dans les problématiques agricoles.

«Inconcevable de faire sans»

Jean Bertrand est agriculteur à Poiseul-la-Ville près de Baigneux-les-Juifs. Ancien éleveur laitier, ce côte d'Orien de 46 ans s'est spécialisé dans la vente directe au printemps dernier et livre ses impressions sur son adhésion au service paie de la FDSEA : *«On s'occupe de tout pour moi depuis plusieurs années, cela avait commencé à l'époque dans le cadre du groupement d'employeurs que nous avions créé avec la FDSEA. Aujourd'hui, je sollicite le service paie chaque mois pour mes deux salariés. Un saisonnier vient chaque été pour la paille et j'en profite là aussi pour tout déléguer au service paie. Cela représente un gain de temps énorme. Tout est fait en temps et en heure avec ce service. Ce ne serait sans doute pas le cas si je devais m'en occuper moi-même : de l'administratif, nous en avons déjà beaucoup. Nous n'avons pas besoin de nous renseigner sur les nouvelles cotisations, ni de nous attarder sur les nouvelles réglementations puisque le service s'occupe de tout. En fait, il s'agit d'une mise en commun de moyens : des gens se consacrent intégralement à ces questions à la FDSEA et sont à notre disposition, alors autant en profiter. Le conseil juridique lié à ce service paie m'est également très précieux, on nous dit ce que nous avons le droit de faire ou non. En amont, la FDSEA réalise les contrats de travail qu'il nous faut. J'ai moi-même un salarié qui est en contrat de réinsertion: la FDSEA a encore une fois tout géré».*

Réunions sur les actualités paie attendues en 2016



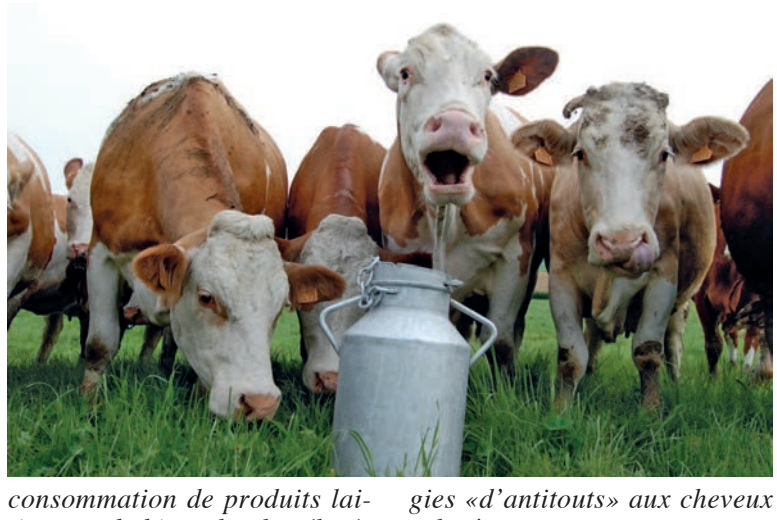
Employeurs de main d'œuvre, venez assister aux réunions «actualités paie» proposées par le service paie de la FDSEA 21 afin de ne rien manquer sur les différentes évolutions de l'année : déclaration sociale nominative, taux de cotisations sociales, modifications de calcul des exonérations de charges patronales et autres obligations à intégrer sur les bulletins de paie de vos salariés au 1er janvier 2016. Deux rendez-vous : le mercredi 20 janvier 2016 à la Maison de l'agriculture de Bretenière et le jeudi 21 janvier 2016 à la Maison familiale rurale de Grandchamp près de Ruffey-lès-Beaune. Les horaires seront les mêmes à chaque réunion, à savoir de 9h30 à 12h30. L'entrée est libre, une simple inscription par mail (servicepaie@fdsea21.fr) est demandée en précisant la date souhaitée.

Point de vue

Lait : faut-il 500 vaches pour s'en sortir ?

Copier le modèle allemand est-elle la solution de notre production laitière ? Une éleveuse côte d'orienne livre son ressenti.

Les exploitations de Côte d'Or courbent le dos en cette fin d'année et le système laitier n'est pas épargné. Faudra-t-il passer par le modèle outre-Rhin et ses grands troupeaux pour un quotidien plus serein ? Nathalie Mairet, éleveuse à Talmay et administratrice FNPL, accepte de donner son point de vue : «*Non ! L'Allemagne et ses 500 vaches laitières en moyenne par exploitation n'est pas un modèle que les producteurs de lait doivent copier. Premièrement, parce que nos deux pays ne possèdent pas les mêmes types de transformations et de filières laitières. L'Allemagne se trouve essentiellement positionnée sur des produits transformés que l'on pourrait assimiler à de la «grosse cavalerie» comme l'Emmental, le gouda, la poudre de lait… Avec des valorisations peu importantes, les entreprises misent sur le volume pour s'en sortir et également sur l'export. Par contre, il n'y a pas une organisation de la distribution comme dans notre pays, où la toute puissante GMS dicte sa loi et surtout ses prix. La concurrence est moins rude au niveau des enseignes et des entreprises ce qui évite aux producteurs d'être la variable d'ajustement financière de la filière. Concernant les règles sociales, fiscales et administratives, la France est à la ramasse ! Ses charges plombent notre compétitivité alors qu'en Allemagne, la liberté d'entreprendre est le leitmotiv. Nous n'avons pas besoin de copier le modèle allemand pour nous en sortir, nous possédons plus d'atouts qu'eux en terme de production laitière : une filière diversifiée, valorisante sur de nombreux produits, une consommation de produits laitiers par habitant la plus élevée au monde, une culture de la gastronomie qui s'exporte…*



Il nous manque seulement un réel retour de valeur ajoutée sur les deux tiers des 24 milliards de litres de lait, produits et consommés dans notre pays, une révision des règles fiscales et sociales ainsi qu'une administration qui nous libèrerait de ses carcans et défendrait l'intérêt des gens qui travaillent plutôt que les idéologies «d'antitouts» aux cheveux sales !

La FNPL travaille sur ces sujets et en particulier, dans la continuité de la table ronde du 24 juillet, sur un retour de valorisation pour 2016, sur l'ensemble des produits laitiers fabriqués et consommés en France, car il y a urgence pour les producteurs laitiers français et rassurons-nous, les producteurs allemands ne sont pas dans une situation bien plus enviable».

► Formations

Les matières organiques : l'énergie solaire des sols
3 février à Châtillon sur Seine
Mathilde Matrat, CA21
03 80 91 06 76
mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr

Créer et entrer dans une société
8 février à Bretenière
Valérie Coquard, CA21
03 80 68 66 42
valerie.descours@cote-dor.chambagri.fr

S'initier aux techniques de soudure
10 février à Dijon
Aline Parize, CA21
03 80 68 66 28
aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

Les clés pour préparer et anticiper ma cessation d'activité
10 février à Bretenière
Valérie Coquard, CA21
03 80 68 66 42
valerie.descours@cote-dor.chambagri.fr

Mieux utiliser les antibiotiques et prévenir les antibiorésistances
10 février à Créancey – En partenariat avec GDS21
Aurore Gérard, CA21
03 80 90 68 72
aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr

Recruter et encadrer un salarié
18 février à Bretenière
Valérie Coquard, CA21
03 80 68 66 42
valerie.descours@cote-dor.chambagri.fr

Colza : des insectes aux insecticides
24 février à Chatillon sur Seine ou 25 février à Quetigny
Mathilde Matrat, CA21
03 80 91 06 76
mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr

Environnement : les enjeux agricoles
3 mars à Bretenière
Valérie Coquard, CA21
03 80 68 66 42
valerie.descours@cote-dor.chambagri.fr

Terres de Bourgogne
agribourgogne.fr

AG du GDA Bourgogne nivernaise

Le recrutement se joue aux cartes

Le Groupement de développement agricole (GDA) Bourgogne nivernaise a tenu son assemblée générale annuelle, jeudi 17 décembre, à Courcelles. L'occasion pour les adhérents, en fin de réunion, pour se livrer à une introspection ludique sur les atouts et les faiblesses, l'avenir et le développement de leur groupe.



Les adhérents du GDA Bourgogne nivernaise se sont retrouvés en AG à la salle des fêtes de Courcelles le 17 décembre dernier.

Autant le dire tout net ! La méthode paraît infantile, au premier abord. Chaque adhérent participant est prié de se munir d'une carte en papier vierge, d'un stylo feutre, puis d'y inscrire les 4 idées qui lui passent par l'esprit sur le GDA, sa vie interne, ses perspectives, ses atouts et ses freins, son développement à venir. Chacun hésite entre les constats, les revendications, les griefs, ou les propositions constructives. Certains ne remplissent pas complètement le morceau de papier. Puis, Marie-Solange Durand, aidée des conseillers de la Chambre d'agriculture, ramasse les copies, dans le calme, les installe sur une table, au milieu de la salle des fêtes, et demande aux participants d'en choisir une ou deux parmi celles qu'ils préfèrent. Puis, cinq groupes sont créés autour d'autant de tables, et une première sélection se fait, avec la consigne de choisir les idées qui paraissent les plus importantes... Une demie heure plus tard, chaque table est invitée à délivrer deux idées essentielles.

Marie-Solange Durand les note soigneusement sur un tableau de papier et une dizaine de propositions générales ressortent de cette émulation neuronale. A midi, les adhérents du GDA sont invités à procéder à ce qu'on appelle *«un consensus forcé»*, c'est-à-dire qu'ils doivent voter pour l'idée qu'ils estiment majoritaire dans l'ensemble de l'assemblée. La méthode est rôdée, elle est directement inspirée des critères de management participatif du réseau Trame, et constitue le socle *«d'une autre manière d'échanger entre vous»* selon Marie-Solange Durand. Une autre manière qui permet de libérer la parole et d'impliquer plus activement chaque adhérent dans le destin commun du GDA.



Après que chacun ait rempli quatre fiches comportant 4 idées pour l'avenir du GDA, les cartes ont été étalées et redistribuées en fonction des préférences de chacun.

Maturité des propositions

Parmi toutes les idées recueillies, celles qui n'ont pas franchi les sélections ne seront pas jetées. Eric Lauseur, le président du GDA, insiste pour qu'elle fassent l'objet d'un travail de réflexion à venir de la part des administrateurs. Les propositions jugées les plus sérieuses, quant à elles, avant le déjeuner, sont rudement débattues. Priorité est donnée à *«développer l'innovation»*, qui regroupe trois propositions (*«permettre les essais sauvages des adhérents»*, *«encourager les nouveaux systèmes»* et *«ouverture à l'extérieur»*), puis à *«améliorer la convivialité»* au sein du groupe, et *«faire des réunions de groupe (ou sous-groupes) sur des thématiques spécifiques»* avec une variante sur *«la venue d'intervenants spécialisés»*. Les votes des groupes sont recoupés, synthétisés, valorisés. La maturité des propositions -parmi la centaine du début- dénote, finalement, de l'attachement de chaque adhérent au destin commun du GDA et constitue une base de travail sérieuse pour la relance du groupe. Marie-Solange Durand, l'ingénieure formation de la Chambre d'agriculture, est désormais mise à disposition par l'institution 20 jours par an, non plus pour les seules Actrices nivernaises, mais pour la dizaine de groupes de développement agricole que compte la Nièvre. Une volonté affichée des élus de la Chambre qui tentent de soigner l'avenir agricole par une approche collective démultipliée.

E.C.

En bref

Marie-Guite Dufay Premier déplacement dans la Nièvre

La visite se voulait symbolique. Pour son premier déplacement officiel en tant que présidente élue du nouveau Conseil régional Bourgogne Franche Comté, la socialiste Marie-Guite Dufay a choisi la Nièvre. Vendredi 18 décembre, à l'invitation de Patrice Joly, président du Conseil départemental, elle a d'abord déjeuné à Nevers avec les parlementaires, conseillers régionaux et départementaux nivernais, avant d'aller à Prémery rencontrer les porteurs de projet et les publics du dispositif expérimental *«Territoire zéro chômeurs»* de la Communauté de communes Entre Nièvre et forêts et ATD Quart-Monde.

Interrogée sur le soutien aux agriculteurs nivernais par la collectivité régionale, Marie-Guite Dufay a estimé qu'il y a *«des synergies à construire entre la Bourgogne et la Franche-Comté, en terme de plans de modernisation des bâtiments d'élevage ou d'installation, installation qui est beaucoup plus faible de ce côté-ci qu'en Franche-Comté. Il faut faire marcher les liens entre les deux régions notamment en jouant sur les leviers que constituent les fonds européens, dont le Conseil régional est désormais l'instance gestionnaire»* a-t-elle déclaré.



La France et sa cuisine au Vietnam

Le bon goût charolais présenté à Ho-Chi-Minh-Ville et à Hanoï

Dans le cadre des relations que le ministère français du Commerce extérieur noue à travers le monde, une délégation française est allée vanter les mérites des pommes et de la viande nationale auprès des prescripteurs vietnamiens. L'éleveur nivernais Emmanuel Bernard, participait à la mission.


Viande rouge et pommes au menu des dégustations.

Avec des responsables de France Agrimer et de la DGAL (ministère de l'Agriculture), et un chef cuisinier tricolore, des représentants d'Interbev (interprofession de la viande), d'Interfel (fruits et légumes) et de la FIC (charcuterie), sont allés défendre les couleurs de la gastronomie bleu-blanc-rouge, du 8 au 11 décembre dernier, dans le cadre d'une action intitulée «*Bienvenue à la french food*». Ils étaient accompagnés de commerciaux de cinq sociétés françaises de négoce, dont Puygrenier et SVA, deux leaders du négoce de viande française. Au menu des festivités figuraient une présentation dans un hôtel de Hô-Chi-Minh-Ville (ex-Saïgon) de recettes à base de viande charolaise et de pommes françaises, par le chef venu spécialement, auprès d'importateurs et de journalistes locaux. Soixante dix au total se sont régalés des propositions culinaires, axées sur le mix sucré-salé, culturellement imprégné dans la gastronomie vietnamienne. Les invités avaient été sollicités par Business France (ex-Ubifrance), l'organisme public qui assure la promotion des filières françaises à travers le monde. Emmanuel Bernard, pour Interbev, comme les responsables publics et privés de la délégation française, a pu constater l'appétit des Vietnamiens pour notre gastronomie, qui repose «*sur les critères de sécurité sanitaire, de confiance et de différenciation par rapport aux produits concurrents des États-Unis et d'Australie*», indiquait-il mardi dernier. Hô-Chi-Minh, qui est la capitale économique du Vietnam, tandis qu'Hanoï demeure la capitale politique et administrative, a bruissé de cette action résolument optimiste proposée par la France. A tel point que, l'après-midi, les commerciaux des sociétés hexagonales, ont eu des entretiens en "BtoB" avec des importateurs locaux, et ont eu des contacts très intéressants qui devraient déboucher sur des contrats d'achat de viande charolaise. Puygrenier, le leader de Montluçon de l'export de viande charolaise, qui s'approvisionne lui-même chez les éleveurs de Bourgogne et d'Auvergne, a dû se séparer du reste de la délégation, pour rester sur place dans le cadre de négociations. Les validations par les banques françaises devraient suivre, au retour de ces commerciaux tricolores.

Tandis que certains restaient à Hô-Chi-Minh, le reste de la délégation a poursuivi son opération séduction à Hanoï, la capitale de ce pays asiatiques de 80 millions d'habitants, qui affiche fièrement un taux de croissance économique de 6,5% en 2015. A faire rêver plus d'un vieux pays européen ! Selon Emmanuel Bernard, l'événement a été plus classique puisqu'il s'agissait d'une réception à l'ambassade de France, où assistaient des responsables politiques et administratifs ainsi que des journalistes des deux chaînes de télévision. Là-encore, les dégustations ont permis de séduire les palais délicats des prescripteurs vietnamiens. «*Ce qui percute bien, c'est notre capacité à démontrer notre capacité à montrer la spécificité de nos exploitations agricoles françaises, à échelle humaine, où une famille vit autour de l'élevage, récolte le foin, alimente les animaux avec rien d'autre qu'avec un peu de tourteaux et ne pratique pas d'engraissement industriel. Le message passe bien là-bas*» témoigne l'éleveur nivernais. Ce qui est de bon augure pour de futurs contrats puisque la classe moyenne vietnamienne se développe rapidement, réhaussant ses exigences qualitatives des produits dans son assiette. «*Les vietnamiens consomment en moyenne 4,3 kg de viande par an et par habitant, ce qui est peu, et qu'en terme de PIB par habitant, au-dessous de 2500 dollars, ils choisissent le poulet mais à 3000 dollars, ils se tournent vers la viande bovine. Cela nous intéresse d'autant plus que de la viande de Chine, voisine, rentre dans le pays et qu'elle n'est pas toute consommée*» révèle Emmanuel Bernard. Avec une croissance comme celle-là, la classe moyenne vietnamienne devient très prometteuse pour l'importation.

Fin de l'embargo sur les plus de 30 mois ?

A Hanoï toujours, le responsable nivernais d'Interbev a -c'est une première dans l'histoire des relations diplomatiques multilatérales- participé à une rencontre entre la DGAL française et les services vétérinaires vietnamiens. C'est la première fois qu'un professionnel assistait à des négociations administratives. L'enjeu ? «*Convaincre les officiels vietnamiens d'abandonner l'embargo sur la viande issue d'animaux de plus de 30 mois, qui dure depuis l'épisode de l'ESB*» précise-t-il. Comme à l'ambassade, «*nous avons pu faire valoir le sérieux de notre réputation nationale et nous avons démontré que nos priorités intégraient la qualité sanitaire des produits et la réassurance du consommateur. Les Français ne s'intéressent pas toujours à ces catégories de l'OIE, pas plus qu'à celle des animaux de plus de 300 kg, mais pourtant, c'est essentiel lorsqu'on sait que les États-Unis par exemple se contentent d'utiliser les plus de 30 mois dans la fabrication de steak hachés. Nous, comme nous n'utilisons pas d'hormone de croissance, notre position est de dire que ça ne sert à rien de donner un âge*» a justifié Emmanuel Bernard. Grâce à notre solide réputation, peut-être que de nouveaux contrats vers un pays plein d'appétits pourront être signés...

Emmanuel Coulombeix



La *French food* à l'honneur devant des journalistes et importateurs vietnamiens.

▶ Agenda

Fin d'année Fermeture de la Chambre

En raison des fêtes de fin d'année, les bureaux de la Chambre d'agriculture de la Nièvre seront fermés du mercredi 23 décembre au soir au lundi 4 janvier au matin. Une permanence sera assurée par le service EDE uniquement pour l'identification bovine, ovine et caprine, sauf les 24 et 31 décembre. Vous pourrez le joindre par téléphone au 03 86 93 40 40. Merci de votre compréhension.

Fin d'année Fermeture de la FDSEA 58

En raison des fêtes de fin d'année, les locaux de la FDSEA de la Nièvre seront fermés du mercredi 23 décembre au soir au lundi 4 janvier au matin. En cas de besoin, vous pouvez solliciter les services de la structure par mail aux deux adresses suivantes : fdsea58@wanadoo.fr ou emploi.fdsea58@orange.fr.

16/01 Finale de jugement de bétail

Cette année, c'est sur le canton de Château-Chinon qu'aura lieu la finale départementale de jugement de bétail des Jeunes agriculteurs de la Nièvre. Le rendez-vous est fixé au 16 janvier prochain, à partir de 10h, à Fâchin, sur l'exploitation du Gaec Trinquet Philippe et Pierre (lieu-dit «au Morvands»). L'entrée sera gratuite. Outre les compétitions, les JA du canton ont aussi prévu des démonstrations de mélangeuses et une exposition de matériels ainsi qu'un repas tartiflette. Les réservations sont conseillées au 06 26 28 50 23.



Méthanisation

Après le solaire, encore un projet collectif innovant à Corbigny

Souvent jugés trop lourds et en manque de rentabilité, les projets de méthanisation à la ferme sont quelque peu délaissés par les agriculteurs (lire Terres de Bourgogne n°1353). Pour autant, des concepts expérimentaux, basés sur le collectif et intégrant des opérateurs-investisseurs, créateurs d'emplois, commencent à apparaître. C'est le cas à Corbigny, où déjà 4 éleveurs ont témoigné de leur intérêt.


Quatre éleveurs des environs de Corbigny se sont déjà positionnés pour investir dans le projet. D'autres devraient suivre prochainement.

Décidément, Corbigny fait figure d'élève modèle en terme de développement des énergies renouvelables. Après le 2è projet collectif photovoltaïque de la semaine passée (lire Terres de Bourgogne n°1352), une réunion s'est tenue lundi 14 décembre au marché au cadran pour étudier les prémices d'un projet collectif de production de biogaz.

Cette idée avait déjà germé dans l'esprit de quelques éleveurs il y a cinq ans, et, en dépit d'une étude de faisabilité, avait avorté en 2013, jugée trop compliquée et pas assez rentable. Plus rien, donc, jusqu'au début de semaine dernière, où les espoirs ont pu renaître. Pilotée par Fabienne Cardot, l'adjointe de la ville de Corbigny - cadre d'EDF, cette nouvelle mouture se veut *«innovante et à l'encontre de la tendance au repli de la méthanisation en France»*, telle que Terres de Bourgogne l'avait indiqué dans ses colonnes la semaine dernière. Là, il s'agit bien de permettre à des agriculteurs de transformer leur fumier en biogaz et de récupérer le digestat pour la fertilisation, mais collectivement et non pas individuellement. *«Le principe est très différent de ce dont on parle habituellement. Il ne s'agit pas pour un agriculteur de créer son digestat et de s'endetter mais bien d'investir et de participer à un projet collectif, qui se veut rentable dès le départ»*, explique l'élue corbigeoise.

La preuve ? C'est que le site serait créé et financé par un opérateur spécialisé, Verdesis, une filiale d'EDF, *«qui n'investit que lorsque c'est rentable»*. L'étude d'opportunité et la pré-étude de faisabilité, réalisée par la société, va dans ce sens. Et les agriculteurs du secteur sont déjà quatre à être convaincus. *«Ce sont des éleveurs qui investissent déjà dans le solaire, qui ont entre 35 et 40 ans et qui nous disent : si on n'investit pas maintenant, on ne le fera jamais. Nous sommes confiants dans le développement de valeur ajoutée autour de ces énergies d'origine agricole !»*

Rayon de 5-6 km autour de Corbigny

Car tel est bien l'enjeu du projet. *«Seul un projet agricole peut recueillir le maximum d'aides de l'Ademe, de la Région et de l'Europe. Et seuls les éleveurs disposent de la matière première nécessaire sur place»*. Les agriculteurs pourront être soit associés de la future entité, soit seulement apporteurs de fumier sous contrats. En l'état actuel, le projet s'appuie sur un investissement prévisionnel de 3 millions d'euros, avec un retour financier prévu sur 8 ans. Avec un fumier à 25% de MB, il faudrait compter sur 12000 t par an, en voie sèche discontinue, pour produire 330 kWe. *«Nous avons mis du temps à trouver un schéma de rentabilité, depuis un an que nous y travaillons, mais aujourd'hui le Crédit agricole nous dit que c'est un bon projet. La Banque publique d'investissement (BPI) nous a donné un accord de principe pour participer au financement»*. Samedi dernier, lors de la finale cantonale de jugement de bétail, ont d'ailleurs commencé à tenter de convaincre d'autres de leurs collègues, dans un rayon de 5 ou 6 km autour de Corbigny. Cinq autres professionnels se disent potentiellement intéressés. D'autant que la rentabilité s'appuiera sur un site géré par Verdesis, dans un lieu encore inconnu, *«ce qui dégagera les agriculteurs de toute contrainte et ce qui, en temps qu'élue, m'intéresse aussi en terme de création d'emplois. Un poste et demi pourraient voir le jour»* dit Fabienne Cardot. Et ce n'est pas tout. *«Nous sommes en train de voir comment nous pourrions intégrer d'autres intrants plus méthanogènes avec le Sivom et d'autres opérateurs, d'une part, et Dalkia, une autre filiale d'EDF a commencé à étudier un projet parallèle de réseau de chaleur, qui pourrait desservir par exemple les bâtiments communaux, la zone du marché au cadran, l'abbaye, le lycée, et/ou les HLM»* et qui renforcerait de fait la rentabilité de l'ensemble. *«Nous avons encore beaucoup de travail mais nous avançons. Nous voulons affiner l'approvisionnement, les chiffres et constituer un tour de table avec les quelques éleveurs déjà partants»* précise Fabienne Cardot, qui se veut optimiste *«car la filiale d'EDF est prêt à investir, ce qu'elle ne fait qu'en rentabilité assurée»*. Des réunions d'informations publiques devraient suivre les deux premières, *«autant qu'il faudra et aussi une visite d'installation existante»*. Il faudra sans doute beaucoup de communication auprès des Corbigeois, au sujet des infrastructures, «si nous voulons éviter un autre Erscia».

E.C.

Jugement de bétail

Une finale qui se mue en Fête de l'élevage

Date inhabituelle pour la finale de jugement de bétail des JA58. Cette fois-ci, elle aura lieu le samedi 16 janvier, et non pas fin-décembre, à Fâchin, dans le Morvan, sous le nom ambitieux de Fête de l'élevage.


Les JA de Château-Chinon sont fins prêts à recevoir les concurrents et les visiteurs à la Fête de l'élevage, qui comprend la fille de jugement de bétail, le 16 janvier au Gaec Trinquet de Fâchin.

L'équipe d'organisation est prête et a réglé les derniers détails la semaine dernière, autour de Cédric Bernier, dont c'est la dernière année en tant que président des JA du canton de Château-Chinon. La finale départementale de jugement de bétail revient aux sources, cette année, puisqu'elle aura lieu à Fâchin, dans le Morvan, le samedi 16 janvier prochain. Le rendez-vous est donné aux concurrents des trois catégories (bovins, ovins et équins) ainsi qu'aux visiteurs, dès 10h, au Gaec Trinquet (lieu-dit «Aux Morvands »). Plus qu'une finale de jugement de bétail classique, les jeunes agriculteurs de la Nièvre et du canton espèrent faire de l'événement une véritable Fête de l'élevage, en souhaitant que la nouvelle année soit un peu plus propice au secteur que ne l'a été 2015. Du coup, c'est à un ensemble d'animations que les jeunes invitent les visiteurs, tout au long de la journée : restauration sur place le midi, démonstrations de mélangeuses (4 ou 5 différentes) l'après-midi, stands d'exposition des organisations professionnelles agricoles, jeu de pesée d'animaux, tandis que les concurrents s'affronteront pour déterminer les meilleurs animaux par rapport aux témoins. En outre, le lycée agricole de Château-Chinon s'associera à l'événement en réalisant des panneaux de présentation de l'exploitation.

Dîner sur réservation

Une fête ne serait pas une fête sans un dîner et une soirée conviviale, particulièrement dans le Morvan, un samedi soir et avec les jeunes. Les organisateurs ont donc prévu un repas pour toutes celles et tous ceux qui voudront prolonger la fête au-delà de l'annonce du palmarès (prévu vers 18h, en présence des officiels qui remettront les prix) et après le vin d'honneur offert sur place par la municipalité de Fâchin. Affiché au tarif de 12 euros, le menu sera constitué d'une entrée, d'une tartiflette, de fromage et d'une tartelette mais attention, les réservations sont recommandées auprès de Cédric Bernier (06 26 28 50 23).

E.C.

Télé-déclaration Pac

Aide ovine - aide caprine - aides bovines 2016

Dans le cadre de la Pac 2016, les dispositifs ovins, caprins et bovins sont reconduits.

Le dépôt des demandes d'aide ovine et caprine 2016 doit se faire entre le 1er janvier et le 01 février 2016. Le dépôt des aides bovines 2016 doit se faire entre le 1er janvier et le 17 mai 2016.

Vous devez télé-déclarer sur le site www.telepac.agriculture.gouv.fr à compter du 04 janvier 2016. Vous pourrez utiliser le code Télépac inscrit sur votre dernière notification DPU du 26 juin 2015 ou votre mot de passe personnel 2015.
La DDT et les organisations professionnelles peuvent vous assister dans cette télé-déclaration.
Vous pourrez :
- soit télé-déclarer par vos propres moyens de tout poste connecté à internet,
- soit prendre rendez-vous auprès d'un des organismes suivants qui pourra vous assister :
- DDT (03 86 71 52 24)
- Chambre d'Agriculture (03 86 93 40 40)
- CerFrance Alliance Centre (03 86 71 92 50)
- Cialyn Eleveurs Nivernais au (03 86 58 39 39) (pour les adhérents)
- Elvea 71-58 (03 85 81 38 80) (pour les adhérents)
- Capri-Nièvre (03 86 93 40 00 - 06 79 88 00 65) pour votre déclaration aide caprine
- Sicafome (03 86 84 29 42 - 03 86 84 28 75)

Eligibilité aide caprine :
Aide caprine de base
- être éleveur de caprins
- détenir au minimum 25 chèvres
- maintenir l'effectif engagé pendant 100 jours à compter du 2 février de la campagne (soit jusqu'au 11 mai 2016 inclus)
- possibilité de remplacement par des chevrettes dans la limite de 20% de l'effectif engagé (voir notice sur télépac)
- localiser les animaux et respecter les règles d'identification

Aide pour les éleveurs caprins adhérents au Code Mutuel de Bonnes Pratiques en Elevage Caprin (CMBPEC) ou formés au Guide de Bonnes Pratiques d'Hygiène (GBPH)
- bénéficier de l'aide caprine de base
- être adhérent au CMBPEC

Ou être formé au GBPH
au plus tard le 31 janvier 2016

Eligibilité aide ovine :
Aide ovine de base
- être éleveur d'ovins
- détenir au minimum 50 brebis
- maintenir l'effectif engagé pendant 100 jours à compter du 2 février de la campagne (soit jusqu'au 11 mai 2016 inclus)
- respecter un ratio minimum de productivité de 0,4 agneau vendu/brebis/an en 2015
- localiser les animaux et respecter les règles d'identification

Après dépôt de la demande : possibilité de remplacement par des agnelles dans la limite de 20 % de l'effectif engagé
(voir notice sur télépac)

Aide favorisant les troupeaux moyens de brebis
- bénéficier de l'aide ovine de base
- plafonnée à 500 brebis/exploitation (application de la transparence Gaec)

Aide pour les élevages ovins en contractualisation ou vente directe
- bénéficier de l'aide ovine de base
- être engagé dans une démarche de contractualisation ou vente directe au plus tard le 31 janvier 2016
- commercialiser au minimum 50 % de sa production avec au maximum 3 acheteurs

Aide pour les élevages ovins engagés dans des filières sous signe de qualité, ayant une productivité supérieure ou détenus par des nouveaux producteurs
- bénéficier de l'aide ovine de base
- être engagé au titre d'une démarche qualité en filière viande et lait (AOP, IGP, label rouge, CCP, agriculture biologique) au plus tard le 31 janvier 2016.

Ou respecter un ratio minimum de productivité de 0,8 agneau vendu/brebis/an
Ou être nouveau producteur (détenir un troupeau ovin depuis 3 ans au plus)*
* l'aide est accordée pendant 3 ans à partir de la constitution du cheptel ovin

Eligibilité aides bovines :
Aide aux bovins allaitants
- être éleveur de bovins
- détenir au minimum 10 vaches éligibles
- l'aide est plafonnée à 139 vaches avec application de la transparence Gaec
- maintenir l'effectif engagé pendant 6 mois à compter du lendemain du dépôt de la demande
- respecter un ratio minimum de productivité de 0,8 veau par vache avec une durée minimale de détention pour les veaux nés sur l'exploitation fixée à 90 jours
- localiser les animaux et respecter les règles d'identification

Après dépôt de la demande : possibilité de remplacement des vaches par des génisses éligibles (voir notice sur télépac)
Références : base 2015

Aide aux bovins laitiers
- vous êtes producteur de lait et votre cheptel a produit du lait entre le 1er avril 2015 et le 31 mars 2016
- vous devez maintenir l'effectif engagé sur votre exploitation pendant toute la période de détention obligatoire de 6 mois
- vous êtes enregistré à l'EDE conformément à la règlement en vigueur
- l'aide laitière de base hors zone de montagne est plafonnée à 40 vaches primées par exploitation, avec application de la transparence Gaec
- l'aide laitière de base en zone de montagne est plafonnée à 30 vaches primées par exploitation, avec application de la transparence Gaec

Après dépôt de la demande : possibilité de remplacement des vaches par des génisses éligibles

Aide aux veaux sous la mère et aux veaux bio (VSLM)
- vous avez produit et abattu des veaux sous la mère label rouge ou des veaux sous la mère certifiés bio entre le 1er janvier et le 31 décembre 2015
- vous êtes adhérent à un organisme de défense et de gestion (ODG) en charge d'un label rouge depuis au moins le 1er janvier 2015 ou êtes engagé en agriculture biologique pour la production de veaux
- vous êtes enregistré à l'EDE conformément à la réglementation en vigueur

Contact :
- Mme Michèle Meheni
- Tél : 03 86 71 52 24
- mel : ddt-pac@nievre.gouv.fr
- Site internet : http://www.nievre.gouv.fr (onglet «politiques publiques»)

COMMUNIQUÉ DDT58

Service emploi de la FDSEA 58

Une actualité riche en cette fin d'année !

Entre réunion des adhérents de la section employeurs de la FDSEA 58 et rencontre parlementaire sur le thème de la pénibilité, le service emploi termine l'année 2015 avec une activité nourrie !

Le 17 décembre s'est tenue une réunion de la section employeurs de main d'œuvre dans les locaux du Crédit Agricole à Varennes Vauzelles. Cette réunion a rassemblé 11 membres de cette section, preuve du dynamisme et de l'implication des adhérents sur les thématiques liées à l'emploi. Cette rencontre a débuté par une présentation de l'actualité sociale récente par Clément Villain, juriste de la FDSEA. Entre la DSN, la négociation sur la complémentaire frais de santé ou la mise en place du premier entretien professionnel obligatoire, l'intervention s'est voulue participative et a été enrichie par de nombreuses questions des participants. Ensuite, Amandine Leboucher, animatrice emploi et Marianne SAVE, animatrice du groupement d'employeurs départemental, ont présenté les activités du service emploi avec un focus sur l'action de formation en élevage, initiée par la FDSEA de la Nièvre, ainsi que sur les formations proposée par la FDSEA aux employeurs.
Ainsi, le 8 février 2016, une formation *«employeurs : les bases»* permettra aux employeurs de mettre à jour leurs connaissance sur les règles de base en droit du travail et en management. De nouvelles formations Duer sont également prévues. France Lahutte, animatrice emploi de la FDSEA de l'Yonne, nous a ensuite fait partager son expérience sur la mise en place de formations en fonction des besoins des employeurs. La réunion s'est clôturée sur les perspectives de développement des activités du service.

SERVICE EMPLOI FDSEA 58

Rencontre avec Anne Emery-Dumas, sénatrice de la Nièvre



Le 18 décembre, Laurent Cornu, président de la section employeurs de main d'œuvre, et Marc Thibault, du syndicat des vignerons indépendants du Centre, ont été reçu par Anne Emery-Dumas, sénatrice de la Nièvre. L'objet de cette rencontre était de porter à la connaissance de madame Emery-Dumas les revendications de la profession sur les ajustements nécessaires du compte pénibilité pour permettre son application dans le secteur agricole. La sénatrice s'est montrée réceptive aux arguments exposés et a proposé de les faire remonter auprès des ministères concernés.

► Formations

12-14/01 Certiphyto à Nevers

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une formation de deux jours, les 12 et 14 janvier prochains, à Nevers, visant à accompagner les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques en matière d'utilisation de produits phytosanitaires et à obtenir le Certificat individuel (Certiphyto). Tarif : gratuit. Contacts et inscriptions auprès de la responsable de stage, Marie-Luce Baudot, au 03 86 93 40 62 ou par mail à marie-luce.baudot@nievre.chambagri.fr.

25/01 Bien étiqueter ses produits fermiers

La Chambre d'agriculture de la Nièvre et le Cerd organisent, lundi 25 janvier 2016 à Autun (71), une formation pour apprendre à bien étiqueter ses produits fermiers, au vu des évolutions de la réglementation à partir du 1er janvier. Elle est destinée aux producteurs vendant des produits nécessitant un étiquetage et soucieux d'éviter d'être pris en défaut par la DDCSPP à partir de cette date, sur les nouvelles obligations réglementaires. Tarif : 50 euros par participant. Contacts et inscriptions auprès de Maud Perroy, responsable de stage, au 03 86 93 40 14 ou par mail à maud.perroy@nievre.chambagri.fr.

26/01 et 2/02 Collaborer et manager efficacement

Les Chambres d'agriculture de la Nièvre et du Cher, en partenariat, organisent une formation «collaborer et manager efficacement grâce au MBTI», les 26 janvier et 2 février, de 9h30 à 17h30, à Sancerre ou Cosne-sur-Loire (à déterminer). L'objectif est d'apprendre à identifier son mode de fonctionnement préférentiel, de prendre conscience des différences de personnalités entre les gens, de comprendre l'origine de certaines difficultés relationnelles dans le travail et d'améliorer sa communication et son management. Tarifs : 130 euros sous statut Vivea (sous réserve de l'agrément), 340 euros pour les autres statuts. Renseignements et contacts : Bénédicte Bracq, conseillère de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, au 03 86 93 04 01 ou par mail à benedicte.bracq@nievre.chambagri.fr.

4/02 Premiers secours

La FDSEA organise une formation sur les gestes de premiers secours le 4 février de 9h00 à 18h00, à la chambre d'agriculture de Nevers. Contact : Maëla Guegan au 03 86 93 40 96 ou par mail à fdsea58@wanadoo.fr .

Marché de Noël à Méré

Un Noël au goût terroir



Un succès qui se fête avec quelques bulles, pour l'hôte du jour, Roger Rabuat…



Plus de 800 m2 de marché couvert, bien à l'abri, dans la grange de l'exploitation familiale



① Trop tentant… ! Le petit Félix, du haut de ses 2 ans, cède à la tentation et finit par *«regarder»* avec les mains…



② Comme un peu de soleil du Pays d'Othe en bouteilles…



③ Un p'tit creux… ? Pas de problème : Dame Christine et ses crêpes au caramel sont là… !

Cette année encore, le Marché de Noël à Méré aura encore battu des records de fréquentation et il fallait parfois se montrer patient pour tenter de se frayer un chemin à travers les étals. Au fil des éditions, il a su remplacer dans la mémoire collective celui qui se tenait traditionnellement sous la voûte des Caves de Bailly. Producteurs fermiers de foies gras et canards, Yvette et Roger Rabuat en sont les initiateurs et donnent chaque année rendez-vous le dernier week-end avant Noël, aux amateurs de produits du terroir, en quête d'excellence pour leurs menus de fêtes.
La vache qui accueille à l'entrée les visiteurs est là pour rappeler que l'on est ici en terre d'élevage. Comme le vin chaud servi gracieusement, témoin des vignes bien présentes à quelques lieux de là. Une dinde pour le réveillon ? Des fromages morvandiaux ? Un rôti d'oie… ? Un peu de foie gras en préambule… ? Au fil des allées et de l'inspiration, les cabas se remplissent, gages de bien festoyer dans quelques jours… Et pour rajouter encore un peu plus de convivialité à la démarche, rien de plus facile : à peine achetées, une bourriche d'huîtres et une bouteille de chablis feront l'affaire ! Le temps de trouver un tire-bouchon, quelques verres, une place pour s'asseoir et on entame un déjeuner sur le pouce improvisé, entre amis ou en famille. L'esprit des fêtes imprègne les lieux et la bonne humeur est de mise. Ça se passe comme ça à Méré chaque année et ce n'est pas prêt de s'arrêter… !

DOMINIQUE BERNERD

Quand la Chambre fait son marché…

Nulle prétention à vouloir jouer dans la «cour des grands», pour le Marché de Noël organisé depuis plusieurs années par la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Juste l'occasion, un après-midi durant, de proposer aux habitants du voisinage, comme aux autres Auxerrois, d'entamer le long marathon des fêtes en venant s'y approvisionner de produits du terroir, notamment auprès de producteurs du réseau Bienvenue à la Ferme. L'occasion aussi pour le personnel de la Chambre, de n'avoir que quelques marches à descendre pour venir faire les «courses de Noël» à l'issue de leur journée de travail. Et ils ne s'en sont pas privés…



Un marché qui tout en se voulant modeste, fait la joie de ses visiteurs

Conseil départemental

Un périmètre d'intervention modifié

Réunis en session le 18 décembre dernier, les Conseillers départementaux ont consacré une large partie de leurs débats, à l'impact de la loi NOTRe sur le fonctionnement et l'action de l'instance départementale



André Villiers, Président du Conseil départemental de l'Yonne

La Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, souhaitée par le gouvernement, a pour vocation d'aménager le rôle des différents niveaux de collectivités, tout en renforçant les pouvoirs des Régions et des Intercommunalités. Un dispositif qui fait aujourd'hui débat et rencontre une forte opposition des élus territoriaux, car il modifie d'autant le périmètre d'intervention du département, notamment du fait de la disparition de la clause de compétence générale qui régissait jusqu'alors l'action départementale. C'est dans ce contexte et afin de mieux appréhender les incidences de la loi sur le département, qu'a été présentée aux Conseillers réunis en session, le 18 décembre dernier, une analyse de ses principaux effets sur les différentes commissions.

Dans le domaine financier et des moyens généraux, la loi NOTRe prévoit de réduire la part de Cotisations sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) revenant aux départements de 48,5 % à 23,5 %, augmentant dans le même temps la part revenant aux Régions, de 25 à 50 %, à compter du 1er janvier 2017.

Les transports scolaires passent du Département à la Région

Un dispositif qui concerne essentiellement le transfert des transports scolaires à la Région et qui ferait ainsi passer les subsides alloués au département de 28,5 M€, à 14 M€. Autre effet induit de la loi : l'exclusion du département, du domaine des collectivités pouvant intervenir directement en faveur des entreprises, compétences désormais réservées aux Régions et Intercommunalités, avec effet au 1er janvier prochain. En ce qui concerne les organismes créés antérieurement par le département, dans le but de concourir à son développement économique, comme l'agence Yonne Développement ou Yonne Active Création, le Conseil départemental sera autorisé à en maintenir le financement, mais seulement jusqu'au 31 décembre 2016. Date à laquelle la Région prendra la main. Concernant la SEM (Société d'Economie Mixte) Yonne Equipement, dont le département est actionnaire majoritaire, obligation lui est faite de céder plus des deux tiers des actions qu'il détenait jusque là avant fin 2016.

Quid du financement des GDS après 2016 ?

Concernant le secteur de l'agriculture et de l'environnement, qui relève de le 6ème commission, plusieurs modifications sont à prévoir. Comme la fusion des plans de prévention et de gestion des déchets au niveau régional dans un délai de 18 mois. Si la loi NOTRe réaffirme le rôle des laboratoires publics d'analyse pour ce qui concerne la mise en œuvre de la politique publique sanitaire, aucun texte n'évoque celui joué par les Groupements de Défense Sanitaire (GDS) et l'incertitude demeure quant à leur financement futur au-delà de l'année 2016. Une démarche a été initiée par l'Association des Départements de France, en vue d'obtenir l'autorisation de poursuivre l'accompagnement existant. Par convention avec la Région et en complément de celle-ci, le Département sera également autorisé à participer aux financements d'aides accordées par la Région en matière de modernisation des bâtiments d'élevage et de la transformation des productions agricoles à la ferme. Toutefois, pour maintenir certains dispositifs, comme l'acquisition des parts de sociales de Cuma, un accord en Conférence Territoriale devra être nécessaire. L'aménagement foncier restant une compétence pleine et entière du Département. Cela concerne à la fois les opérations directes d'aménagements fonciers et les démarches visant le regroupement de parcelles agricoles et forestières.

DOMINIQUE BERNERD

Syndicalisme

Vade-mecum à l'attention des politiques pour rédiger leurs vœux

Mobilisée dans le cadre des réunions cantonales et des réunions de sections de production, l'équipe de la FDSEA marque sa volonté d'être aux côtés des agriculteurs en cette période difficile.

Après de nombreuses mobilisations et actions syndicales dont les résultats sont parfois en demi-teinte et tardent à être mis en œuvre, dans un climat économique des plus moroses pour les exploitations toutes productions confondues, il est important pour nous agriculteurs de nous retrouver et de pouvoir partager nos difficultés, mais aussi nos idées pour continuer d'avancer. Les assemblées cantonales réalisées reflètent bien l'ambiance actuelle :

- de la colère face à cette crise agricole. Nul ne maîtrise le climat, ni les marchés, mais nous pouvons tous donner quelques clefs simples à nos dirigeants pour améliorer la santé économique des exploitations. L'allègement des charges, des contraintes, l'amélioration de la compétitivité sont à portée de mains. Nous ne demandons pas d'enveloppes supplémentaires, ni de soutien en plus, nous demandons seulement des contraintes en moins, des normes en moins. Cela ne coûte rien et redonnerait de l'élan à l'activité économique agricole. C'est un combat syndical sans cesse renouvelé…
- mais également une volonté de se battre pour exister demain. Car loin de la sinistrose, les agriculteurs présents réfléchissent à des alternatives à des solutions nouvelles pour retrouver des marges de manœuvre. C'est le lieu idéal pour échanger entre agriculteurs, pour faire émerger de nouvelles idées. Il est aussi rassurant de savoir qu'on peut s'appuyer sur une solidarité agricole et syndicale dans un climat difficile.

Je ne crois plus guère au Père Noël. Si en politique tout rêve est possible, en agriculture seule la réalité est valable !

Alors Mesdames et Messieurs les élus politiques, qui allez bientôt plancher sur des discours de vœux optimistes à grand renfort de promesses utopiques, sachez que l'exercice va être difficile. Il va vous falloir déployer des trésors d'habileté pour convaincre ceux qui ont trop souvent eu le sentiment de ne pas avoir été entendus et qui pourraient bien prochainement ne plus vous écouter.

Mesdames et Messieurs les élus politiques, à l'heure des réflexions sur les beaux discours, la colère et le découragement des agriculteurs augmentent. Nous n'attendons pas de belles paroles. Simplement des actes, témoignages d'un engagement fort envers l'agriculture pour que nous puissions encore exister demain. Simplement des actes à la hauteur de l'urgence que nous vivons. Simplement des actes qui nous prouveraient que vous n'êtes pas déconnectés de la réalité et que le pragmatisme l'emporte sur la posture politique.

A vous tous, chers collègues, toute l'équipe élue et salariée de la FDSEA vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année. Que ces quelques jours vous permettent de souffler un peu après cette année chaotique. Le combat syndical se poursuit. En 2016, nous continuerons à vous défendre, à construire des projets ensemble pour que demain nous puissions encore exercer notre si beau métier.

GILLES ROBILLARD
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT FDSEA 89

▸ Formations

CFPPA Auxerre la Brosse

Prochaines formations courtes à destination du monde professionnel :

- Regreffage de la vigne : formation d'une journée ouverte aux salariés et exploitants viticoles. Prochaines sessions : vendredi 18 et lundi 25 janvier
- Gestion des plaies de taille: formation d'1 journée. Prochaines sessions : jeudi 7 et mercredi 13 janvier
- Certificat de Capacité professionnelle pour le Transport d'Animaux Vivants (CAPTAV). Catégorie bovins, ovins et caprins : mardi 26 et vendredi 29 janvier. Cette certification est obligatoire dès lors que l'on transporte des animaux dans un cadre professionnel à plus de 60 km du siège social de l'exploitation
- Maintenance du matériel agricole : formation de 3 jours, lundi 11, mardi 12 et mercredi 13 janvier

Financements possibles pour toutes ces formations. Pour tout renseignement : 03 86 94 60 20

Chambre d'agriculture et ses partenaires

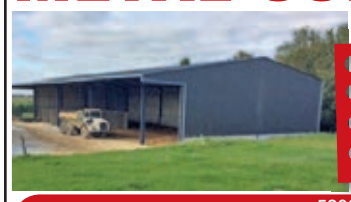
Retrouvez toutes ces formations sur yonne.chambagri.fr

14-15/01 Se préserver et agir en situation de stress
Formation sur 2 jours, jeudi 14 et vendredi 15 janvier, avec coach. Contact : Marie-Noëlle Caron au 03 86 94 82 93.

7/01 Évaluer mon exploitation
Formation d'une journée, jeudi 7 janvier, avec des experts fonciers et un avocat spécialisé. Contact : Sylvie Huyghe au 03 86 94 22 16.

9/02 Fertilisation des céréales
Formation d'une journée, mardi 9 février avec Christine Lesouder, Arvalis Institut du végétal. Contact : Gaëlle De Nardo au 03 86 64 45 65.

17/02 Conditionnalité, suis-je à jour ?
Formation sur 1,5 jours, mercredi 17 février et mardi 1er mars avec Jules Martin. Contact : 03 86 94 26 38

METAL CONSTRUCTION
Philippe SIMONNET

- Bâtiments Agricoles et Industriels
- Bardage bois
- Panneaux préfabriqués
- Aménagement intérieur

58000 Saint Eloi
Tel : 03 86 57 24 57 - Port. : 06 76 45 76 48 - philippe.simonnet6@wanadoo.fr
metalconstruction.fr

▶ Agenda

07/01 Permanence Apecita

La prochaine permanence mensuelle de l'APECITA se tiendra jeudi 7 janvier à la Chambre d'agriculture, 62 rue Guynemer à Auxerre (Attention ! Changement d'adresse. Retrouvez-nous le temps des travaux dans les anciens locaux de Pôle Emploi) Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03 80 70 27 37 - Email : mel.dijon@apecita.com

JA 89 AG de canton

• Tonnerrois : vendredi 8 janvier, à 18 h, Restaurant le Ravi'R, à Ravières
• Saint-Sauveur: vendredi 8 janvier, à 19 h, Salle de la Mairie, à Lainsecq
• Saint-Florentin : lundi 11 janvier, à 20 h 30, Mairie de Chéu
• Courson : mercredi 13 janvier, à 18 h 30 (à confirmer), au restaurant de Migé
• Toucy : vendredi 15 janvier, à 20 h 30, Salle Halle aux grains, à Toucy
• Vermenton : vendredi 29 janvier, à 19 h, lieu pas encore défini (infos au 06 86 40 43 19)
• Deux Vallées: vendredi 12 février à 20 h, chez Armand Gois, 3 Rochy à Dicy

08/01 Réunion technique maïs

Les Chambres d'agriculture du Loiret et de l'Yonne, vous invitent à une réunion technique maïs, vendredi 8 janvier, de 13h30 à 17h30, à la MFR de Villevallier, avec la participation de Yann Flodrops, d'Arvalis Institut du Végétal. Au programme : bilan agro-climatique ; choix des variétés (maïs grain et fourrage) ; désherbage (nouveaux produits, résultats d'essai, préconisations) ; Insectes (état des lieux du biocontrôle contre le taupin) ; implantations (résultat d'un essai strip till) ; évolutions climatiques (qu'en sera-t-il pour le maïs en 2100?) Contact : Emilie Riberolles au 03 86 64 64 78 - e.riberolles@yonne.chambagri.fr

08/01 Betteravier de l'Yonne

Le Syndicat Betteravier de l'Yonne tiendra une réunion d'information destinée aux planteurs, vendredi 8 janvier, Salle du Foyer Communal, à Gisy les Nobles

23/01 Carrefour des carrières au féminin

La 18ème édition du Carrefour des carrières au féminin, forum qui s'adresse aux collégiennes, lycéennes, étudiantes et aux femmes en recherche d'emploi ou en projet de reconversion, se déroulera samedi 23 janvier, à l'Espace Culturel, route des Bries, à Appoigny.
Rens. au 03 80 43 28 34 ou sur www.fete-bourgogne.org

Concours de fleurissement

Dites-le avec des fleurs

Le palmarès 2015 du Concours départemental des Villes, Villages et Maisons fleuris de l'Yonne a été dévoilé. En catégorie fermes, exploitations agricoles ou viticoles, le 1er prix a été remporté par les époux Fromont, demeurant à Perrigny.



Photo: Guy Bourras

La ferme de Mr et Mme Fromont, à Perrigny, 1er prix en catégorie *«exploitations agricoles ou viticoles fleuries»*.

Il y avait foule dans les gradins du tout nouvel Espace culturel Skénét'eau de Monéteau, qui accueillait cette année la cérémonie, sous la présidence du sénateur Jean-Baptiste Lemoyne, président de Yonne Tourisme et du Jury départemental de fleurissement, ainsi que d'André Villiers, le président du Conseil départemental de l'Yonne.
Comme l'année précédente, 109 communes ont participé au concours et près de 400 fleurissements ont été visités durant l'été, par le jury départemental, dont les membres assistaient également à la cérémonie de remise des prix.
Un engouement dont s'est félicité le président Lemoyne : *«on constate, cette année encore, une belle mobilisation des municipalités et des icaunais. Cette soirée de remise des prix est l'occasion de mettre en lumière, l'investissement de tous pour le fleurissement, de les en féliciter, mais aussi d'encourager de nouvelles vocations.*
C'est dans cette optique que l'association Romarin, en lien avec Yonne Tourisme, a attribué, pour la deuxième année, le prix des Jardins des Écoles de l'Yonne. Les enfants et leurs professeurs ont été récompensés pour leurs très belles réalisations.
Pour la deuxième année également, le jury a décerné le prix du jardinier Michel Viault, en hommage à ce pionnier et fervent artisan du fleurissement dans l'Yonne. Ce prix est venu couronner et valoriser le travail, l'implication et le savoir faire de l'un des jardiniers municipaux icaunais».

Le palmarès 2015

1er prix Villes et villages fleuris :
Catégorie moins de 200 habitants : Collan ; (de 201 à 500 habitants) : **Champcevrais** ; (de 501 à 1 000 habitants) : **Rogny-les-Sept-Ecluses** ; (de 1 001 à 2 000 habitants) : **Véron** ; (de 2 001 à 5 000 habitants) : **Pont-sur-Yonne**
Prix du lavoir fleuri : **Collan**
Prix de la mairie fleurie : **Bléneau**
Prix de l'arbre remarquable *(prix visant à récompenser les communes ou particuliers qui, possédant un arbre remarquable, ont mis en place des mesures visant à le protéger, l'entretenir dans les règles de l'art et le promouvoir) :* **Gurgy**, pour ses peupliers noirs situés au bord de l'Yonne
Prix de la première participation *au concours :* **Gisy-les-Nobles**
Prix de la fédération départementale de l'hôtellerie de plein air : **Camping sous roche** (Mr Bruno Laraud), à Avallon
1er Prix des jardins des écoles de l'Yonne : Écoles maternelles : école de **Villefargeau** ; Écoles primaires (ex-aequo) : école Marcel-Aymé à **Joigny** et école de **Looze**
1er Prix (ex-aequo) du décor potager : Mr et Mme **Le Hem Paulmier** à Brienon-sur-Armançon et Mr René **Pinardin** à Toucy
1er Prix des écluses fleuries : Mr Didier **Grigis**, écluse n° 111 à Brienon-sur-Armançon
Hors concours d'honneur (maisons, fermes et commerces fleuris) : *(Particuliers fidèles au concours départemental et ayant obtenu tous les pris du palmarès)*
Mr et Mme Michel **Clément** (Villeroy) ; Mme Annie **Duaux** (Jaulges) ; Mme Monique **Dumond** (Villiers-sur-Tholon) ; Mr Maurice **Hervier** (Venouse) ; Mme Renée **Kaniak** (Villebougis) ; Mme Christiane **Patin** (Fontaines)
1er Prix Maisons fleuries avec jardin : Mr Daniel **Bouchet-Moulin**, à Avrolles
Catégorie Fermes, exploitations agricoles ou viticoles fleuries : 1er prix : Mr et Mme **Fromont** à Perrigny ; 2e prix : Mr et Mme Max **Milachon** à Vilebougis ; 3e prix : Mme Annie **Meny** à Sainte-Colombe-sur-Loing

Groupama Paris Val-de-Loire

Pour ne pas «*jouer avec le feu*»

Toute une semaine d'animations a suivi l'inauguration de la nouvelle agence auxerroise de Groupama Paris Val de Loire, parmi lesquelles une journée dédiée à la sécurité incendie en milieu agricole.



Toujours bien utiliser l'extincteur adapté au type de foyer d'incendie.

Plusieurs animations ont émaillé l'inauguration de la nouvelle agence Groupama d'Auxerre les Clairions, parmi lesquelles, une journée dédiée au monde agricole, au travers du thème de la sécurité. Avec au programme notamment, une conférence sur *«l'analyse des causes de sinistres»*, animée par Jean-Luc Sonnois, expert agricole et Dominique Laurent, expert en matériel agricole.
Toute la journée, se sont déroulées également des ateliers sur la prévention électrique, ainsi que des démonstrations d'utilisation d'extincteurs, animées par les sociétés partenaires de Groupama PVL. L'occasion de rappeler quelques règles élémentaires en matière de maniement d'extincteurs. Comme le fait en premier lieu, d'utiliser un matériel adapté : *«à poudre, liquide ou gazeux, chacun dédié à un foyer d'incendie particulier»*. Le plus polyvalent est l'extincteur à eau pulvérisée, offrant le panel le plus large possible en matière d'incendie, y compris pour les inserts et cheminées. S'il n'est pas dangereux en soi d'utiliser l'extincteur à poudre installé dans sa voiture pour aider à maitriser un feu de maison, gare aux conséquences : *«même s'il n'est pas adapté, c'est un moindre mal et vous pouvez vous en servir, mais vous faudra plusieurs mois pour nettoyer votre salon après avoir fusillé TV et ordinateurs pouvant s'y trouver»*. Il faut veiller également à bien respecter les distances de sécurité en cas de maniement du matériel, celles-ci étant par principe indiquées dessus. Autre point de vigilance : *«le matériel, quel que soit son type, doit impérativement être vérifié chaque année, c'est même une obligation du Code du travail pour une entreprise»*. Autre remarque de bon sens : *«pas d'extincteur à eau stocké à l'extérieur, dans la cour de ferme, car ils ne contiennent pas tous d'anti-gel»*. Ne pas oublier non plus *«d'apprendre à l'utiliser avant d'avoir à s'en servir»*. La présence de détecteurs de fumée est aujourd'hui obligatoire à l'intérieur de chaque foyer d'habitation. En sera-t-il de même un jour en ce qui concerne les extincteurs? C'est en tous cas le voeu des professionnels de la sécurité, pour qui : *«l'incendie reste un risque majeur en milieu assurantiel et en plus du ramonage annuel obligatoire, posséder un extincteur chez soi, ne semble pas superflu»*. Tous le savent bien : en matière d'incendie, il ne faut jamais *«jouer avec le feu !»*

DOMINIQUE BERNERD

FDSEA 89

Rester en phase avec les adhérents

Dernier Conseil d'administration de l'année, à la FDSEA de l'Yonne. L'occasion de dresser un point du contexte agricole et d'envisager déjà les actions à venir pour 2016.



De nombreux élus présents, pour ce dernier Conseil d'administration de l'année.

Les relevés de prix en GMS ont fait partie des actions menées au cours de l'année 2015, avec 3 produits ciblés nationalement : le lait, l'épaule de porc 1er prix et les steaks de bœuf vendus en lot. Une démarche qui a du mal à se généraliser auprès des adhérents et l'éventualité de la confier à un noyau de quelques personnes pour la rendre plus efficace est avancée : *«c'est le seul moyen de posséder les arguments nécessaires quand on fait face aux entreprises ne pratiquant pas la répercussions de la hausse des prix»* souligne Nadine Darlot, présidente de la section lait. Le contrôle de l'origine des viandes auprès des établissements de Restauration Hors Foyer, aura aussi fait partie des actions syndicales entreprises cette année, avec des constats hétérogènes en fonction des secteurs. Il est d'autant plus important de continuer à faire la promotion de produits français, rappelle le président Letellier, *«que si on lâche la pression, ils vont vite reprendre leurs habitudes d'aller au moins cher et plébisciter le prix à la qualité»*.

Autre sujet d'actualité de l'automne : la crise FCO. Si les animaux ayant pu être vaccinés, semblent avoir tous pris le chemin de l'export, la perte de 30 à 50 cts/kg annoncée, est bien réelle. L'arrivée de vaches à lait venant engorger un peu plus le marché, conséquence de la crise laitière, ne laissant pas augurer d'une embellie au niveau des prix. Inquiétudes également pour ce qui est de la filière porcine, avec des prix sous la barre d'1 €. Une situation qu'a déjà rencontrée l'éleveur Eric Saison : *«en 2003, c'était même descendu à 85 cts€, avec à l'époque, des céréales à 150 €/t»*. L'urgence pour la filière lait, explique Nadine Darlot, *«est de mettre la pression dès le début 2016, lorsque les négociations avec les GMS vont reprendre, avec la différence que l'an passé, elles avaient débuté avec un prix à 340 €/1000 litres pour 310 € aujourd'hui. Ce n'est pas comme ça qu'on va relever les prix au producteur»*. Devant les difficultés des filières et l'attitude de certains secteurs de la Grande Distribution, certaines idées émergent : *«faut-il rendre obligatoire un prix minimum de base dans les supermarchés et mener des actions dès lors que ce ne serait pas respecté?»*

Une année blanche qui a du mal à être appliquée

L'heure du bilan pour le plan de soutien à l'agriculture, avec environ 300 dossiers éligibles au Fonds d'Allégement des Charges (Fac) dans l'Yonne d'ici la fin de l'année. Concernant l'année blanche souhaitée par le 1er ministre, Manuel Valls, le 3 septembre dernier, les banques semblent marquer le pas, arguant du fait qu'il existe déjà ce type de dispositif d'accompagnement pour les *«prêts à piloter»*. Un problème d'interprétation, selon l'instance syndicale, qui est montée au créneau pour inverser la tendance.

Le Tonnerrois a ouvert le bal des réunions cantonales de la FDSEA de l'Yonne. Une seconde réunion est d'ores et déjà prévue en début d'année prochaine, sur le thème du *«manque de trésorerie dans les exploitations et les assolements possibles pour y remédier»*. Pour Claude Boursier, agriculteur à Joux la Ville : *«il va falloir quand même qu'on ait le courage de dire que le système Blé/Orge/Colza, qui nous a aidé depuis plus de 30 ans, est peut être au bout»*. Peut-être une piste de réflexion, avec la volonté de la Chanvrière de l'Aube, de doubler ses volumes à court et moyen terme ? Mais la culture du chanvre, déjà pratiquée il y a quelques années n'a pas laissé que des souvenirs impérissables sur le secteur. Dès la fin des cantonales, une nouvelle campagne d'adhésion va démarrer, avec pour objectif une centaine de rencontres terrain en un mois. Le challenge pour chaque membre d'administration, étant de ramener deux adhérents sur l'année.

«Comment rester en phase avec ses adhérents ?» Thème du projet FDSEA 89 pour les mois à venir, avec une feuille de route déjà tracée : action de lobbying auprès de la sphère politique et actions de communication autour des cibles privilégiées que sont les médias, le grand public et les écoles. L'objectif étant bien d'entretenir le capital sympathie existant entre le monde agricole et la Société, tout en mettant l'image qu'en a aujourd'hui le grand public, plus en phase avec la réalité du métier.

DOMINIQUE BERNERD

Cartographie des cours d'eau

Une carte des cours d'eau du département a été dressée par l'administration et les services appropriés, selon 3 phases distinctes : cours d'eau permanents, cours d'eau intermittents et nominatifs (en cours d'année 2016) et cours d'eau intermittents sans nom, plus communément appelés « chevelu », (à l'horizon 2017). Les agriculteurs ont jusqu'au 15 janvier prochain pour faire remonter dans un premier temps toute anomalie décelée, concernant les cours d'eau permanents (apparaissant en trait plein sur la carte). Il est rappelé qu'une fois mise en place, la cartographie sera révisable tous les 4 à 5 ans et que l'objectif final, pour la profession agricole, est de se mettre à l'abri de toute poursuite pénale, quant à l'entretien des cours d'eau

▸ Syndicalisme

Le Père Noël serait-il passé sans nous prévenir ?

Dans un communiqué, la FDSEA de l'Yonne s'insurge à propos des chiffres présentés par la Commission des comptes de l'agriculture, concluant à une hausse des revenus agricoles pour l'année 2015.

«En tant que syndicat professionnel agricole, nous aimerions que les chiffres communiqués par la Commission des comptes de l'agriculture, annonçant une hausse de 8,8 % du revenu des actifs agricoles (salariés comme exploitants), soient la réalité. Nous aimerions pouvoir dire que le secteur agricole se porte bien, que les agriculteurs tirent le revenu qu'ils méritent de leur activité, que le secteur agricole améliore sa contribution dans la balance économique globale. Nous en serions fiers.

Mais, pour être aux côtés des agriculteurs quotidiennement, nous savons que cette communication est fausse. Pire, c'est une véritable provocation au regard de ce que vivent de nombreux agriculteurs sur le terrain. Et le département de l'Yonne n'est pas épargné. L'élevage bien sûr, est malmené, qu'il s'agisse des producteurs de lait, des éleveurs allaitants ou porcins, les difficultés sont bien réelles. Quant au secteur des grandes cultures, que l'on dit si bien « nanti », certaines exploitations spécialisées du département connaissent leur 3e exercice consécutif nul, voire négatif. Le comptable spécialisé agricole, le CER France Yonne, peut l'attester.

Mais il est bien sûr plus simple, de faire passer les agriculteurs pour d'éternels râleurs, réclamant sans cesse des soutiens, cachant leurs réussites, que d'essayer de trouver des solutions concrètes à des problèmes bien réels !»

FDSEA 89

Billet d'humeur

«Paysans retraités, la facilité serait de se plaindre du faible montant de nos retraites et de suivre la tendance actuelle du repli sur soi, sans regarder autour de nous. N'oublions pas d'où nous venons. Les exploitants qui nous ont succédés, en particulier les éleveurs, toutes productions confondues rencontrent d'énormes difficultés, dues à une forte concurrence mondiale, à des coûts de production élevés, générés par des normes sans commune mesure avec d'autres pays et à des charges insupportables.

Est-il normal que des agriculteurs compétents qui ont investi pour avoir un outil performant, répondant aux exigences environnementales, ne comptant pas leurs heures de travail, n'arrivent plus à avoir un revenu décent et à faire face à leurs échéances ? N'oublions pas que l'arrêt d'une exploitation à pour conséquence la disparition de certains emplois induits, accélérant la désertification de nos campagnes.

A notre niveau, que pouvons-nous faire ? Être plus attentifs sur l'origine des produits de consommation que nous mettons dans notre caddy, privilégier les produits Français. Lorsque nous avons l'occasion de côtoyer nos élus de tous bords, n'hésitons pas à leur rappeler qu'un village sans agriculteur devient vite un désert. Insistons pour que leurs discours se traduisent en actes, nous aspirons à vivre dans une campagne vivante et attractive, ne la transformons pas en un désert, privé des services essentiels à une vie sociale décente.

Nous n'accepterons pas que nos territoires soient transformés en réserve d'indiens, parcourue par des estivants à la recherche, au détour d'un chemin, des derniers survivants. L'avenir des générations futures dépendra du sens qui sera donné à l'aménagement de nos territoires.

Nous avons la chance de vivre dans un beau pays ne la gâchons pas sous peine de déclencher des réactions brutales et irrationnelles.

Ne perdons pas l'espoir de voir la tendance s'inverser, pour peu que nous soutenions ceux qui entreprennent et produisent de la richesse et que nous privilégions le travail à l'assistanat».

JEAN-PIERRE BOURON

«Je suis inquiet»

Agriculteur à la retraite depuis bientôt huit années, je coule des jours paisibles aux côtés de mon épouse.

Mais, je suis, nous sommes, inquiets au regard de la situation économique des actifs, des jeunes qui nous ont d'abord aidés, puis remplacés dans bon nombre de cas, subissant pour la 3e année consécutive, des résultats négatifs ou juste équilibrés. Avec rien ou presque, ils doivent rembourser les emprunts, payer leur protection sociale et assurer les besoins quotidiens de la vie courante.

Certains d'entre nous, les retraités, sont devenus propriétaires. Faudra-t-il se passer des fermages, pour les aider, nos retraites étant constantes, par ailleurs ?

MARCEL HURÉ
PRÉSIDENT DE LA SECTION DES ANCIENS EXPLOITANTS FDSEA 89

CER France Bourgogne Franche-Comté

Coup de projecteur sur des agriculteurs innovants

Pour la partie informative de sa dernière assemblée générale qui s'est tenue à Arc-les-Gray, en Haute-Saône, CERFrance BFC a voulu faire la démonstration que l'agriculture peut s'inscrire dans une démarche économique innovante et porteuse de valeur ajoutée. Trois témoignages pour illustrer le propos, trois systèmes très différents mais une même recherche d'autonomie et la même volonté de ne plus subir les caprices des marchés. Pour boucler la boucle, Dominique Seux, journaliste économique s'est essayé à décrypter et dissiper nos *«idées noires»*



Les trois agriculteurs témoins ont tous misé sur l'autonomie et le maintien de la valeur ajoutée sur l'exploitation.

L'innovation, elle n'est pas que scientifique ou agronomique, en fait elle est partout, dans l'agriculture aussi. Dominique Seux a d'ailleurs avoué qu'il ne s'attendait pas à cette démonstration des capacités d'innovation des agriculteurs, après avoir écouté les témoignages des chefs d'entreprise agricole invités par CERFrance Bourgogne Franche-Comté, à expliquer leur démarche et leurs choix d'entreprise.

Retours d'expériences pour un même credo partagé : la valeur ajoutée passe par la reconquête de l'autonomie, à tous les niveaux de l'exploitation et la réactivité.

Gaec Courtoy : se déconnecter des prix mondiaux

Cinq associés, vingt salariés, deux sociétés (une SARL de commercialisation et un abattoir) à Luxueil, le Gaec Courtoy, producteur de viande (porc, poulet, bœuf) a fait le choix de la diversification, de la transformation et de la vente directe pour échapper à la tyrannie des prix. En quinze ans, après beaucoup d'efforts, de créativité, de réactivité en mettant toute la capacité d'innovation des membres du Gaec au service de la structure, c'est chose faite. L'activité est totalement déconnectée des prix mondiaux. Tous les apports extérieurs sont maîtrisés pour un maximum d'autonomie et une commercialisation menée tambour battant tous azimuts. Tout ce qui sort du Gaec est commercialisé en direct : sur la ferme, dans les cuisines collectives, des tournées dans les secteurs ruraux sont même organisées. *«Le métier évolue»* témoigne David Courtois *«il a donc fallu enrichir les propositions, investir en conséquence et au final apprendre de nouveaux métiers»*. La boucle économique est bouclée avec l'installation de deux méthaniseurs et une vraie démarche de communication et d'accueil sur l'exploitation. La transparence est totale sur les prix comme sur les charges et le constat est rassurant : *«On y gagne et on y gagne aussi en fierté»*.

Alain Guyard : garder le contrôle de toute la chaîne de valeur

Alain Guyard, agrobiologiste grandes cultures, installé dans le secteur de Gray, a toujours recherché l'autonomie, dans un esprit filière, qui l'a conduit à s'engager dans la construction d'une filière blé-farine-pain, qui assure *«la maîtrise de toute la chaîne de production et de toute la chaîne de valeur»*. Sept agriculteurs bio bénéficient ainsi d'un contrat de production sur cinq ans, pour produire des blés de qualité, bio et tracés et alimenter le meunier à l'initiative de la filière. Le partenariat s'est étendu à l'élevage, avec la production et la vente de mélanges de céréales à façon, qui permettent d'écouler 1000 tonnes de mélanges à l'année et pour les éleveurs, de faire ainsi des économies de charges de matériel significatives. Les prix de récolte sont déconnectés du marché mondial, les éleveurs comme les céréaliers engagés dans la démarche y gagnent en visibilité à moyen terme. Mais attention prévient Alain Guyard *«il faut produire en fonction de la demande et du marché, en quantité comme en qualité»*. Attention aussi *«à ne pas dépasser une taille critique afin de rester maître de son activité de A à Z et d'être totalement autonome»*. Autre paramètre essentiel : *«en agriculture biologique il est indispensable de maîtriser finement tous les paramètres agronomiques et toutes les étapes, c'est cette maîtrise technique qui permet le maintien d'une agriculture de dimension familiale»*.

Philippe Houdan : *«reprendre en main notre métier»*

Philippe Houdan, associé d'un Gaec (à 2) grandes cultures de 370 ha dans Châtillonnais (21) a fait *«le choix de l'agriculture de conservation pour réduire l'impact de la chimie et l'empreinte carbone»*. Un choix environnemental qui n'occulte pas les préoccupations économiques et les exigences de la production. Les longues rotations, conduites sur dix ans, permettent de produire douze cultures à l'année, en association pour certaines. Les semences sont exclusivement produites sur la ferme, cette recherche d'une plus grande autonomie, cadre aussi avec les exigences de maîtrise agronomique et d'économie des associés du Gaec. Trois matériels seulement suffisent à l'activité agricole sur les 370 ha. Depuis 2010, le Gaec expérimente des décoctions spécifiques (bouillies et purins de plantes) qui ouvrent de nouveaux horizons agronomiques. La recherche d'efficience est constante, sous-tendue par la volonté de gagner encore en autonomie et de *«reprendre en main le métier»*. Au final *«l'agriculture de conservation permet une meilleure maîtrise des charges, une augmentation du revenu, mais attention»* prévient Philippe Houdan, *«c'est une démarche globale»*. Globale et efficace car *«moins on recourt à la chimie et moins on en a besoin»*. Le Gaec s'inscrit maintenant dans un projet de production de farine. La recherche d'une encore plus grande autonomie, pour une plus grande maîtrise de la valeur, continue...

ANNE-MARIE KLEIN

Dominique Seux L'économie doit prendre le pas sur le politique

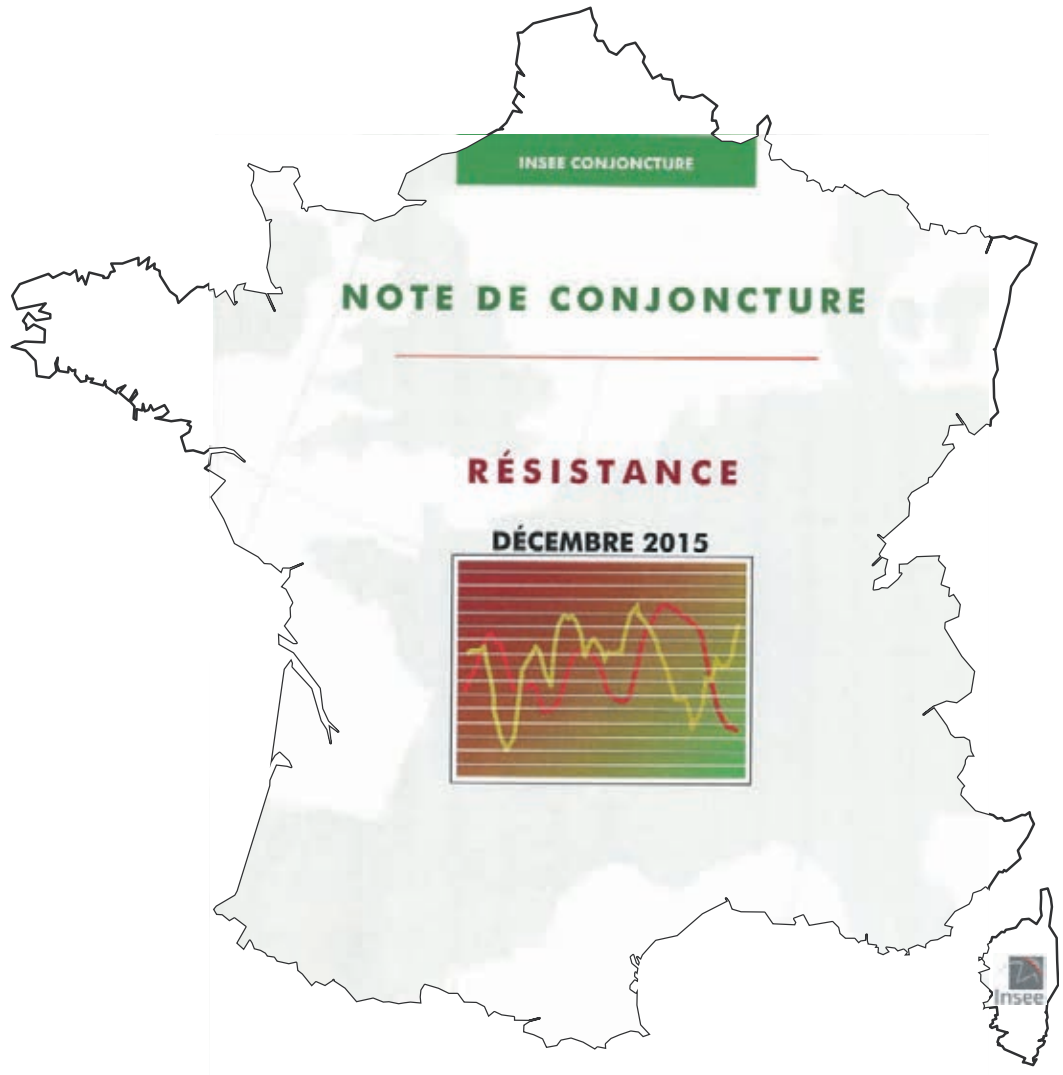
L'économie française va mal, ne décolle pas, même quand le contexte s'améliore, car la France a des idées noires et les Français le moral en berne (les Français sont plus pessimistes que les Afghans!). Dans sa sphère personnelle, le Français avoue ne pas être si malheureux, mais la vision collective reste négative dans son ensemble. Le *«mal français»* s'affirme année après année comme une réalité. C'est le premier constat dressé par Dominique Seux, invité par CERFrance BFC à dresser un panorama de l'économie française.
Cette dépression collective traduit peut-être notre difficulté à trouver notre place dans un monde dont le centre de gravité économique s'est déplacé. Le camp occidental, l'Europe, perd ses moyens face à des pays émergents qui ont appris rapidement a tirer tout le parti de la mondialisation. 56 pays émergents dans le monde, dont quelques très gros poids lourds, nous ont relégué en deuxième division... Ce nouvel ordre économique mondial, dans lequel nous avons tant de difficulté à nous insérer, change radicalement la donne. Avec un problème majeur que nous ne mesurerons pas vraiment, mais dont nous subissons les conséquences : le pouvoir économique s'exerce maintenant au niveau mondial, tandis que le pouvoir politique reste local. La régulation mondiale n'est donc pas pour demain, même si le projet européen s'inscrit encore dans cette logique de régulation.
Quand tout s'accélère, la France décélère : avec 5,5 millions de personnes inscrites à Pôle emploi et 2% de croissance en 7 ans, nous sommes à la queue du peloton européen, quand les autres pays vont quand même un peu mieux. *«La France a moins baissé que les autres pays européens lors de la crise financière, mais elle rebondit beaucoup moins bien»*. La faute *«à la place exagérée de la sphère politique dans notre vie, alors que les débats économiques ne sont pas posés et encore moins réellement ouverts»*. La faute aussi à *«notre esprit rebelle, qui décourage toute tentative de vraies réformes»*. De réformettes en réformettes, quelles que soient les orientations politiques des gouvernements successifs, le mal français et les Français ne se corrigent pas. Les réformes tant attendues font descendre les Français dans la rue au moindre souffle de changement. Elles restent donc trop limitées, inefficaces et grandes consommatrices cependant d'énergie inutile. Et il faut ajouter à cela des décisions contradictoires, des dépenses publiques non maîtrisées depuis des décennies, un système d'imposition trop complexe et lourd, une administration et des normes sclérosantes, un système éducatif mal adapté au marché du travail... Les mentalités doivent donc évoluer, l'économie française doit changer de cadre et regarder ce qui fonctionne. Certains frémissements pourraient ainsi inverser la tendance : *«la conjoncture économique s'est améliorée, le choc pétrolier s'est inversé, la mondialisation marque le pas et le local retrouve une place de choix»*. Cerise sur le gâteau : *«l'émergence des femmes dans le secteur économique représente une chance pour l'entreprenariat»*.
Enfin ! *«la France de l'économie semble se réveiller»*...

Économie

Une tendance positive fragile en 2015 à confirmer en 2016

2015 restera peut-être comme une amorce de reprise. Le premier semestre pourrait le confirmer…ou pas !

«La reprise est lente, graduelle, progressive mais elle est à l'œuvre. Nous aurions pu être plus optimistes s'il n'y avait pas eu les événements du 13 novembre. Oui, les attentats ont affecté l'économie française, notamment à cause des craintes et des incertitudes engendrées. La croissance et la consommation des ménages pourraient donc plier en cette fin d'année mais elles résistent» affirmait Vladimir Passeron, chef du département de la conjoncture de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) le jeudi 17 décembre 2015 dans le dernier point de conjoncture de l'année. «Résistance» est du reste le mot choisi par les spécialistes de l'Insee pour qualifier l'économie française en général en ce quatrième trimestre de 2015 et à la veille de démarrer 2016.



Contretemps

La meilleure illustration de ce contretemps est l'indice du climat des affaires (qui synthétise l'opinion des chefs d'entreprise par rapport à leurs activités). En «amélioration» en novembre, il enregistre «une inflexion» en décembre notamment dans le secteur des services comme l'hôtellerie et la restauration. Toutefois, il ne «décroche pas». Cet indicateur du climat des affaires est du reste retourné en territoire positif depuis le mois d'août (valeur supérieure à 100, c'est-à-dire que le solde des opinions positives des chefs d'entreprise est supérieur à celui des opinions négatives, une situation qui avait disparu depuis mi 2011). En atteignant le niveau de 102, il est au plus haut depuis quatre ans. Mais bien évidemment, ceci reste très fragile.
Autre infléchissement, celui de la croissance économique en décembre ce qui aboutit à une révision à la baisse de cet indicateur pour le quatrième trimestre de 2015: d'une prévision de + 0,4 % prévu en octobre lors du précédent point de conjoncture, l'Insee passe à seulement + 0,2 %. Pour mémoire, il convient de rappeler que le PIB de la France avait crû de 0,3 % au troisième trimestre 2015 contre + 0,2 % prévu.

Bon démarrage 2016

En revanche, le début de 2016 paraît plus prometteur. «Au premier semestre 2016, on assisterait à une accélération de la croissance, à + 0,4 % par trimestre. Ce taux serait identique à celui de la zone euro (NDLR: la croissance française avait pris la fâcheuse habitude d'être à la traîne de cette zone économique dans les trimestres précédents)» indiquait ainsi Vladimir Passeron.
«La reprise est enclenchée en France» renchérissait Dorian Roucher, chef de la division synthèse conjoncturelle avant de poursuivre: «la production manufacturière continuerait de progresser modérément d'ici mi-2016». Les effets négatifs des attentats auraient tendance à s'estomper et la consommation des ménages, après avoir reculé de 0,1 % au quatrième trimestre 2015 rebondirait à + 0,5 et + 0,4 % respectivement au premier et deuxième trimestre 2016 (avec une réelle dynamique sur les produits manufacturés et les services marchands). Côté inflation, on enregistrerait «une légère hausse mais resterait très faible d'ici mai-2016» précisait Dorian Roucher.
D'autres bonnes perspectives pour 2016 se font jour en cette fin d'année. Pêle-mêle: le pouvoir d'achat des ménages resterait solide pour ce premier semestre alors que la demande extérieure adressée à la France, couplée à la dépréciation de l'euro, soutiendrait les exportations. L'Insee attend également un signal au niveau des investissements des ménages, qui cesseraient de reculer. Côté entreprises, le taux de marge «augmenterait encore» alors que leur capacité d'autofinancement atteindrait un seuil inégalé depuis 2007 (92 %).

Emploi/chômage

Ce sont bien sûr les éléments de conjoncture les plus scrutés par les Français, d'autant que le Président de la République en a fait LA condition (l'inversement de la courbe) pour se présenter à un deuxième mandat. Une esquisse de bonne impression semble se dessiner: «l'emploi total ne faiblirait pas au début 2016 et le chômage baisserait légèrement et retrouverait mi-2016 son niveau de mi-2015» écrit l'Insee dans sa note de conjoncture. Ceci ne vaut pas retournement de la courbe bien sûr et il restera à voir le reste de l'année ensuite.
Ce qui paraît en revanche intéressant, c'est que les emplois aidés du secteur public ne sont plus le moteur de la création d'emploi (et c'est vrai pour le deuxième semestre 2015 aussi), le relais étant pris par les emplois marchands et les autres emplois (non marchands-non aidés, non-salariés…). Au premier semestre 2016, 73 000 emplois seraient créés contre 57 000 au dernier trimestre 2015 (69 000 au premier semestre 2015 et 23 000 au deuxième semestre 2014 alors que la France détruisait des emplois fin 2012-début 2013).
Pour ce qui concerne le chômage, on peut constater, pour le premier semestre 2016, des créations d'emplois plus nombreuses que l'augmentation de la population active. De ce fait, le taux de chômage diminuerait à 10,4 % de la population active d'ici mi-2016. Il avait atteint 10,6 % au troisième trimestre 2015. Là encore, tout reste fragile et il faudra détailler avec attention l'action massive annoncée au lendemain des élections régionales sur la formation des chômeurs (apprentissage au niveau des régions) pour avoir une idée de la suite sur ce sujet.

Risques

Même s'il existe un faisceau de bonnes nouvelles, il convient de rester très prudent. L'affirmation de la reprise est conditionnée par beaucoup de facteurs non maîtrisables par la France elle-même. Si l'on ignore la durée des effets des attentats sur le comportement de consommation des ménages, on ne peut pas non plus exclure de nouveaux coups durs de ce côté. Et la baisse significative du chômage n'est toujours pas à l'ordre du jour.
Dans un contexte plus global, le ralentissement des économies émergentes pénalise bien sûr l'ensemble des économies développées. La Chine enregistrerait l'une de ses croissances économiques annuelles la plus faible (+ 6,9 % en 2016) mais avec des importations qui se redresseraient. Parmi les économies développées, il faudra bien évidemment surveiller les États-Unis (arrivés aux limites de l'actuelle politique monétaire et proches d'élections présidentielles) et l'Allemagne (avec enfin des ménages allemands qui se mettent à consommer). 2016 serait aussi une année de rebond pour le commerce mondial.
Enfin, les prévisions économiques actuelles pour le début 2016 sont réalisées avec un baril de pétrole type Brent à 45 dollars.
Le début d'année sera riche en annonces conjoncturelles avec quelques dates qui aideront sans doute à y voir plus clair: le 6 janvier paraîtra une enquête de conjoncture auprès des ménages français et le 3 mars, le Bureau international du travail publiera son taux de chômage pour le quatrième trimestre 2015. Pour la conjoncture française, rendez-vous est pris pour le 17 mars 2016 avec une nouvelle note de conjoncture de l'Insee.

THIERRY MICHEL

ALIMENTATION

L'Insee prévoit que les prix de l'alimentation devraient progresser, en glissement annuel, de 0,2 % d'ici à juin 2016, soit au même rythme que l'inflation générale. Par rapport à cette dernière, les produits frais augmenteraient plus fortement que les autres. L'inflation alimentaire avait progressé de 0,9 % sur un an en décembre 2015 et de 0,4 % sur un an en juin 2015. Les produits frais avaient augmenté beaucoup plus vite sur ces deux périodes que ce qui est prévu à l'échéance de juin 2016. La consommation des ménages rebondirait au premier semestre 2016 donc.
Mais ce sont plutôt les secteurs des services, de l'habillement, de l'équipement du logement et de l'automobile qui en bénéficieraient. Le secteur alimentaire se redresserait un tout petit peu sur les deux premiers trimestres par rapport aux deux premiers trimestres précédents.

2016

Pétrole, taux de change, taux d'intérêts et risques d'attentats seront les fils conducteurs de l'année à venir.

Stratégie économique

Quelle compétitivité pour les exploitations laitières françaises ?

Une étude présente les stratégies des exploitations laitières françaises permettant le maintien de la compétitivité « prix », afin de conserver des parts de marché à l'export.

L'année 2015 a marqué la fin des quotas laitiers et pour certains pays du Nord de l'Union européenne, cela a été synonyme d'augmentation régulière de leurs livraisons de lait (+ 15 à 20 % depuis 2005) pendant la période dite de *«sortie progressive»* des quotas. La France, au contraire, a alterné phases d'augmentation et de repli pour atteindre une hausse de 8,5 % dans le même temps. *«Aussi peut-on se demander si la France est vraiment compétitive par rapport à ses concurrents européens voire mondiaux ? L'objectif de ce travail était donc de proposer une analyse comparative de la compétitivité «prix» à l'amont de la filière et du coût de production du lait en France (bassin Ouest) par rapport à d'autres pays de l'Union européenne (Allemagne, Danemark, Irlande et Pays-Bas) ou plus lointains (Nouvelle-Zélande, Californie et État de New York aux États-Unis)»*, notent les auteurs de l'étude.

Une convergence des prix

Depuis le début des années 2000, les prix du lait à la production ont convergé dans les principaux pays exportateurs sur le marché mondial. La concurrence sur le marché mondial se base de plus en plus sur les prix et par conséquent sur les coûts de production. Hors UE, les coûts de production (1) s'échelonnent de 280 à 310 euros/1 000 litres. Dans l'UE, si l'on ne tient pas compte des aides directes octroyées, ils sont sensiblement supérieurs (315 à 416 euros/1 000 litres, sauf en Irlande, 258 euros) mais deviennent inférieurs au coût de production hors UE après déduction des aides. *«Une différence essentielle dans la structure des coûts est liée à la composition de la main-d'œuvre (salariée/non salariée) et à sa productivité. Dans les systèmes à forte productivité du travail (Nouvelle-Zélande, Pays-Bas) et/ou à forte proportion de main-d'œuvre salariée (Danemark, Californie), la main-d'œuvre non salariée est rémunérée dès lors que le prix du lait dépasse le coût de production de 10 à 60 euros/1 000 l. En France et en Irlande (faible place du salariat et productivité du travail plus faible), le prix du lait doit dépasser de 100 à 117 euros/1 000 l le coût de production, pour obtenir le même niveau de rémunération de cette main-d'œuvre.»*



Photo: V. Motin - L'Agriculteur Normand

Le marché mondial des produits laitiers est dominé à l'export par la Nouvelle-Zélande, l'Union européenne et les États-Unis. La France se situe en quatrième position des principaux exportateurs mondiaux de produits laitiers.

Une autonomie qui pèse sur la productivité du travail

Le coût de production du lait en France est atténué par une bonne maîtrise des intrants. La forte autonomie alimentaire des vaches laitières pèse par contre aujourd'hui sur le niveau moyen de productivité du travail et sur le coût de production en raison de l'importance des fourrages, désormais principalement cultivés et récoltés. *«Au final, les exploitations françaises de l'Ouest dépensent 41 euros/1 000 l d'achats d'aliments en moins que leurs concurrentes d'Allemagne du Nord mais le coût d'équipement (+ 30 euros environ) et du travail (+ 60 euros) consacré à cette production fourragère cultivée renverse cet avantage. Ainsi, malgré une meilleure capacité de résistance, leur pratique actuelle de l'autonomie coûte cher en compétitivité aux exploitations françaises ou n'est pas assez valorisée par le marché.»*

Le maintien de la compétitivité *«prix»* des exploitations laitières françaises semble donc passer par la poursuite de gains de productivité du travail qui se sont accélérés avec la sortie progressive des quotas. Alors que c'est dans la compétitivité « hors prix » (démarcation et signes officiels de qualité) que se valoriseront le mieux les productions des exploitations les plus autonomes.

C. Delisle

Le coût de production du lait calculé dans l'étude est celui hors rémunération du travail familial non salarié et du capital familial, après déduction des produits joints.
Source : Présentation « les exploitations laitières françaises sont-elle compétitives », journées 3 R 2015.

Définition

La compétitivité est habituellement définie comme la capacité à conquérir ou tout du moins, à conserver des parts de marché, en affrontant la concurrence aussi bien sur le marché intérieur qu'à l'export. Deux faces de ce concept sont souvent examinées. La compétitivité «prix», stratégie consistant à réduire les coûts de production, de collecte et de transformation pour vendre au meilleur prix, et la compétitivité «hors prix», stratégie consistant à augmenter la valeur des produits commercialisés, par le développement d'innovations et la différenciation du produit fini.

Chronique ovine

La Grande et la Petite Douve : des parasites d'actualité

Ces deux parasites internes conduisent à des dysfonctionnements du foie pouvant entraîner des avortements (par anémie pour la Grande Douve), des maladies métaboliques comme la toxémie de gestation. Ils peuvent aussi perturber la synthèse des immunoglobulines du futur colostrum. Les agneaux à naître seront ainsi moins bien protégés contre les infections qu'ils vont rencontrer.

Ces deux parasites internes conduisent à des dysfonctionnements du foie pouvant entrainer des avortements (par anémie pour la Grande Douve), des maladies métaboliques comme la toxémie de gestation. Ils peuvent aussi perturber la synthèse des immunoglobulines du futur colostrum. Les agneaux à naître seront ainsi moins bien protégés contre les infections qu'ils vont rencontrer.

Le dépistage est sensiblement différent s'il s'agit de la Petite ou de la Grande Douve. Pour la Petite Douve, une analyse de crottes permet de statuer facilement sur le statut de la brebis et de pouvoir décider (en fonction du nombre d'œufs par gramme de crottes) avec l'aide de son vétérinaire ou de son technicien s'il faut traiter ou non. Pierre Autef, vétérinaire praticien à Bellac (87) et membre des Groupements Techniques Vétérinaires indique *«qu'un traitement avec un antiparasitaire à base de Nétobimin ou d'Albendazole est alors possible. Mais attention, il ne doit pas être réalisé au cours des premières semaines de gestation»*.

La copro peu efficace pour la Grande Douve

Les analyses coproscopiques ne sont pas toujours assez sensibles pour la Grande Douve. Il est alors conseillé de réaliser des sérologies (8 € par brebis sachant que pour un lot de 100 brebis, cinq prélèvements sont nécessaires pour une analyse fiable) pour confirmer le diagnostic. *«En plus des deux produits de type adulticides, c'est-à-dire actifs sur les Douves adultes, utilisés pour la Petite Douve, une matière active de type larvicide peut être utilisée pour la Grande Douve. Il s'agit du Triclabendazole»* poursuit Pierre Autef.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter les deux fiches techniques *«analyser les résultats de coproscopie : l'exemple des arbres de décision»* et les vidéos *«réaliser un prélèvement de crottes»* et *«la coproscopie de A à Z»* en ligne sur www.idele.fr et www.inn-ovin.fr.



Les deux Douves sont bien présentes en ce début d'hiver

Réseau de références ovin de Bourgogne et Laurence Sagot, Institut de l'Elevage/ CIIRPO

Réunion technique régionale du Cetiom

Résistances, fertilisation, opportunités... tour d'horizon

La dernière réunion technique régionale organisée pour le Cetiom à Beaune à ouvert la réflexion sur un large panel de problématiques régionales concernant les cultures d'oléagineux et de protéagineux. Sélection... thématique.



Un colza rigoureux, bien implanté, résistera mieux aux attaques des ravageurs

Changement de lieu et changement d'espace pour cette réunion régionale qui s'est tenue à Beaune. Mais changement de paradigme aussi après une année culturale compliquée et sous une pression climatique difficile à gérer.

Parmi les différents thèmes traités, les résistances et les stratégies de lutte, sur grandes altises et charançon du bourgeon terminal, la fertilisation localisée, la stratégie fongicide, un point sur les cultures de printemps, la décision fongicide sur tournesol, les atouts et les limites du pois d'hiver.

Colza : vigueur et bon enracinement

D'abord une observation sur les colzas, classer des variétés sur leur seul critère de rendement c'est se priver d'autres paramètres importants, car certaines variétés de colza inter-réagissent plus ou moins, positivement ou négativement, en fonction du milieu dans lequel elles sont implantées. D'autres variétés sont moins sensibles à ces conditions, les essais sont justement conduits pour faire ressortir ces comportements particuliers.
Si la campagne 2014-2015 a été plutôt favorable au colza, des écarts de croissance importants ont été constatés en fonction de conditions d'implantation, des dates de semis et des secteurs. Ces paramètres sont importants car un colza qui lève tôt, dans des conditions permettant l'expression de tout son potentiel, c'est une plante plus forte, une culture conduite avec moins d'insecticide et plus d'azote absorbé à l'automne.

Du fait de la forte sensibilité du colza au phosphore (élément coûteux et en voie d'extinction) des expérimentations ont été conduites sur la fertilisation localisée et ses conséquences sur la vigueur automnale.

Les conclusions ne sont pas très concluantes pour l'apport de phosphore en localisé par rapport à l'apport en plein, en revanche l'effet vigueur peut être amélioré par l'apport conjoint d'azote (18-46). Terre Inovia en déduit qu'en situation non carencée en phosphore, l'intérêt de la localisation de l'apport n'est pas démontré.
Dans tous les cas de figure cependant, la qualité de l'enracinement reste déterminante.

Le cas de l'application d'un fongicide sur tournesol

Ce travail a nécessité la mobilisation du réseau partenarial de Terres Inovia au travers des 36 sites récoltés et des 44 dispositifs mis en place sur deux ans (3013-2015). Concernant la nuisibilité du phoma sur tournesol, il a été observé que le fongicide réduit les symptômes du phoma sur tige et collet, mais les gains de rendement sont loin d'être systématiques et ne justifient pas un traitement fongicide systématique au stade limite passage tracteur. Il est apparu également que le risque phomopsis est plus impactant que le risque phoma, ce qui amène à définir la conduite de la culture en fonction de la sensibilité plus ou moins grande des variétés à ce risque. Pas de traitement systématique donc.

La difficile adaptation du pois d'hiver au réchauffement climatique ?

La culture est prometteuse elle a de nombreux atouts mais elle montre aussi ses limites dans un contexte de réchauffement climatique qui handicape ses possibilités d'endurcissement. Le pois a la capacité de résister à des températures basses (jusqu'à -23° pour certaines variétés). Mais les leçons de 2012 montrent que lorsque la baisse des températures n'a pas été assez marquée pour permettre au pois de s'endurcir, des épisodes de froid tardif peuvent avoir de graves impacts sur des variétés en stade avancé. Pour répondre aux risques supplémentaires induits par le changement climatique, la sélection variétale se concentre donc sur des variétés à endurcissement rapide et seuil de résistance élevé et des idéotypes variétaux dont la floraison va dépendre de la durée du jour.

La féverolle, en particulier comme plante compagne, présente aussi des atouts intéressants pour la gestion des graminées. Peu sensible au risque ravageurs elle échappe au stress thermique et supporte en partie un stress hydrique. Quant à ses limites elle sont comparables à celles du pois, le risque de gel étant un peu plus marqué.

AMK

Résistances : prévenir plutôt que guérir...

Une partie de cette journée technique était consacrée aux résistances, un phénomène complexe qui repose sur deux grands mécanismes : la détoxification (résistance métabolique) ou la mutation (l'insecticide ne se fixe plus). Une contre-vérité pointée du doigt par Terra Inovia : les produits phytos ne fabriquent pas les résistances mais les révèlent (pression de la sélection). Et l'utilisation massive des pyréthonoïdes conduit à une inefficacité totale et même une baisse de l'efficacité des autres familles chimiques. Ceci étant posé, les résistances sont partout présentes en Europe, à différents niveaux en fonction des pays, des départements et à l'intérieur même d'un secteur.
En Europe les résistances concernent plusieurs familles de ravageurs : les pucerons verts, les méligèthes, les altises d'hiver, le charançon des siliques. Sur notre zone Grand Est, la problématique de résistance la plus importante s'observe dans l'Yonne, l'Aube et le Jura, à la fois sous forme de détoxification et de mutation.
Cette complexité impose de faire évoluer les stratégies insecticides, d'observer avant d'agir. Ainsi, le contrôle des larves d'altises ne passe pas forcément par la lutte contre les adultes, sauf si la survie de la parcelle est en jeu. Si le colza est suffisamment poussant, le risque reste limité. On a tout intérêt à s'intéresser à la physiologie et au système de reproduction des (altises, grandes altises et charançon de la tige) pour adapter sa stratégie de lutte et apprendre à modérer ses réponses chimiques, car les prélèvements alimentaires peuvent ne pas avoir de conséquences néfastes sur une parcelle.
En conclusion : Terres Inovia recommande de n'utiliser les insecticides qu'en dernier recours. Pour limiter les phénomènes de résistance, il faut réduire au maximum les interventions. La meilleure des préventions c'est encore d'utiliser tous les leviers agronomiques disponibles pour favoriser une bonne croissance du colza (taille, dynamique). Plus la plante sera forte, bien développée, bien enracinée et mieux elle résistera à l'appétit des ravageurs ou s'en accommodera. Un exemple de levier agronomique : l'association colza et légumineuse semble donner de bons résultats. Des essais sont en cours, qui restent à qualifier pour creuser les pistes les plus intéressantes.



Les produits phytosanitaires ne fabriquent pas de résistances, mais ils les révèlent.

Interprofession des vins de Bourgogne

Coup de Sang au BIVB

Ce 21 décembre, l'assemblée générale du BIVB était *«boycottée»* par une large partie de la famille Viticulture. En cause, les récentes positions du président de l'Union des Maisons et vins de Bourgogne (UMVB), Frédéric Drouhin. Au national et dorénavant en région, le négoce entend avoir le droit de participer à la régulation de la production au sein de l'interprofession, ce qui provoque une vive opposition de la CAVB. Ce débat a occulté le lancement du plan Bourgogne 2020, lequel reprend simplement l'objectif de celui de 2015. Sans s'en émouvoir, Louis-Fabrice Latour a succédé à Claude Chevalier à la présidence.



Claude Chevalier a cédé la présidence de l'interprofession à Louis-Fabrice Latour.

«Je demande solennellement au nouveau président du BIVB de se désolidariser des positions de l'Union des Maisons de vins de Bourgogne», réclamait clairement Jean-Michel Aubinel à Louis-Fabrice Latour. La réponse était plus ambiguë : *«Cela fait à peine 5 minutes que je suis président et les débats sont déjà musclés»*, débutait, faussement naïvement, l'ex-président de la Fneb. Devant son prédécesseur désormais président-délégué, Claude Chevalier, qui ne disait mot, le nouveau président du BIVB enfonçait discrètement le clou : *«le pouvoir est de plus en plus donné aux interprofessions, peut être au détriment des ODG»*. Invité à répondre à l'interpellation de Jean-Michel Aubinel *«et à se lâcher»* par Louis-Fabrice Latour, Frédéric Drouhin, l'accusé, souhaitait *«ne pas ouvrir ce sujet divergent»* et *«élever le débat»*, coupait-il court. Il glissait néanmoins une dernière pique : *«certes, les négociants ne déclarent pas leurs stocks. Ils ne sont d'ailleurs pas tous adhérents à l'Union des Maisons. Dommage, car nous aurions beaucoup de conseils à donner aux vignerons-négociants»*. Résultat, dans une salle clairsemée du Palais des congrès de Beaune, chaque famille n'applaudissait que le discours de son propre représentant.

Transparence des stocks

La *«tambouille»* en débat est celle relative à la gestion de la production, aux prérogatives des ODG et au recours national engagé par les négociants devant le Conseil d'État au sujet de la gestion des VCI. La CAVB parle à ce sujet de *«sabordage»*. Ces demandes récurrentes du négoce s'amplifient depuis 2010. A l'époque, le ministre de l'Agriculture Bruno Le Maire avait souhaité le *«renforcement»* des interprofessions. D'ailleurs, les prises de parole lors de cette assemblée générale étaient destinées à donner un avis sur le nouvel avenant de la mise en réserve des crémants de Bourgogne. Pourtant, l'UPECB, l'ODG des crémants de Bourgogne, a déjà adopté cette nouvelle gouvernance interprofessionnelle, avec les deux familles représentées.

De son côté, la viticulture attend toujours la transparence de la part du négoce qui ne communique pas ses données. *«Quand on parle de stock, on parle de ceux à la viticulture. On est traité différemment au sein de cette interprofession et ça fait longtemps que ça dure»*, critiquait ouvertement Frédéric Mazilly, vice-président de la chambre d'Agriculture de Côte-d'Or.

Prix du vrac *«acceptables»*

La Bourgogne *«a rarement été aussi prospère»*, estime Louis-Fabrice Latour qui faisait un point sur la conjoncture économique. Avec la commercialisation actuelle du millésime 2014 (1,58 million d'hl ; +8% moyenne) et la récolte 2015 estimée à 1,5 million d'hl, les marchés amonts - entre la viticulture et le négoce - sont *«plus sains»*, selon lui. Même s'il observe encore un recul de -17% en rouge par rapport aux volumes 2014 entrainant une nouvelle hausse des cours de l'ordre de +10 à +15%. En blanc, les transactions sont stables à tout niveau. *«Ce ne sont pas des prix normaux, élevés historiquement, mais acceptables dans l'ensemble»*, admettait-il. La Bourgogne reconstitue également ses stocks : +13% entre 2014 et 2015.

Décrochage du marché anglais

C'est sur l'évolution du marché aval, au consommateur, que le négociant attirait l'attention. Cavistes, restaurations et GD *«tiennent»* en France, mais la Bourgogne commercialise moins de volumes (-3%), reflet de *«la quadrature du cercle de la valorisation»* (+5% en valeur). Ce qui se ressent durement sur des marchés exports tel que l'Angleterre *«qui n'accepte pas les hausses de prix»* avec, pour conséquence, un décrochage des Mâcon et des Chablis, *«-40 % en volume en quelques années»*. En cette fin d'année toutefois, même s'il a *«l'impression que l'activité reprend»*, il appelait les Bourguignons à *«rester des opérateurs prudents»*.

Et le nouveau président de revenir sur les débats : *«ces dernières semaines, nous avons entendu les positions de chacun. Chaque famille a des efforts à faire. Claude et moi, nous sommes pour la paix des ménages»*, rassurait-il, en guise de conclusion.

Le Beaujolais se renégociera

Autant dire que le *«dernier»* rapport moral de Claude Chevalier en tant que président tombait un peu à l'eau, lui qui, quelques instants avant ces débats, se félicitait des *«liens soudés entre viticulture et négoce»* depuis une dizaine d'années.

En guise de synthèse économique, ce dernier improvisait un bilan : *«la Bourgogne, même si ses quantités sont limitées, "traverse" plutôt de belles récoltes en qualité. Nos vins n'ont jamais été autant demandés à travers le monde. Notre problème se pose sur l'augmentation des prix du vrac, difficile à répercuter sur les prix de vente consommateurs. Les journalistes commencent aussi à s'inquiéter de la montée des prix. Reste que la Bourgogne sera toujours connue pour ses grands crus. Nous avons donc besoin de continuer à faire la promotion des petites appellations»*, analysait en substance le vigneron de Ladoix-Serrigny.

Cités et autres projets

Un repositionnement global s'opère de fait dans la hiérarchie des vins de Bourgogne. Autre dossier sensible, les projets de Cités des vins de Bourgogne *«à Beaune, dans le Sud et dans le Nord»*. Mâcon et Chablis avancent *«plus sereinement, Beaune est plus compliqué»* car le BIVB entend *«garder la main sur le concept»*. Si la Région a fléché 3 millions d'€, d'autres financeurs restent à trouver. Pour Claude Chevalier, le dossier prendra en compte *«également Chalon, avec sa Maison des vins qui s'est restructurée et Auxerre sur les quais de l'Yonne»* pour permettre aux visiteurs de découvrir l'ensemble de la Bourgogne.



Jean-Michel Aubinel



Louis-Fabrice Latour

Plan Bourgogne 2020

Les pôles Marchés & Développement, Communication & Marketing, Qualité & Technique sont appelés à davantage de *«transversalité»* en terme d'organisation pour atteindre l'objectif du plan Bourgogne 2020 qui reste de faire de la Bourgogne, "la référence mondiale des Grands vins nés de la viticulture durable". Un rapport sur le Développement durable en Bourgogne sortira en 2016.

«Avec des objectifs réalisables pour pouvoir communiquer, ce qui est important», précisait Claude Chevalier, qui saluait les résultats en matière de lutte contre la flavescence dorée et le travail au national, mené par Michel Baldassini, pour faire bouger la recherche sur les maladies de dépérissement de la vigne. Claude Chevalier adressait également un message en direction des pépiniéristes : *«j'ai un peu une dent contre les pépiniéristes qui n'ont pas toujours été à la hauteur de la recherche. C'est pourtant les greffes qui font le vin»*, expliquait-il.

Alors que les Climats sont désormais inscrits à l'Unesco, le travail de Vin & Société a permis de clarifier la loi pour faire la différence entre publicité et information, notamment en matière d'œnotourisme et de terroirs, se félicitait François Patriat, sénateur et *«futur ex-président»* de la Région. Une région administrative qui rattrape les contours du bassin viticole Bourgogne-Jura, mais pas encore Savoie, ni d'ailleurs Beaujolais, vignoble avec lequel *«c'est le statu quo»*. Mais Louis-Fabrice Latour concluait différemment sur ce rapprochement qui lui tient à cœur : *«les conditions ne sont pour l'heure pas réunis, mais pourquoi pas dans les années qui viennent. N'ayez pas peur d'un président négociant, nous restons des gens vigilants»*, concluait-il avec une dernière fois sa casquette de négociant.

CÉDRIC MICHELIN

Distributeurs automatiques de lait

Gagnez en temps de travail et en croissance des veaux

Encore peu présents dans les élevages en France, les distributeurs automatiques de lait (DAL) ont pourtant des avantages aussi bien pour les veaux que pour l'éleveur.



URBAIN

Les DAL présentent des arguments intéressants que l'on ne retrouve avec aucune autre technologie de distribution de lait sur le marché. La possibilité de donner des rations plus petites (0,25 à 0,5 l) et plus fréquentes (4 à 8 par jour) favorise la digestion, notamment en chauffant le lait à la bonne température, et réduit les coliques en évitant de remplir la panse : le veau valorise mieux la ration, croît plus vite et est moins souvent malade.

Les DAL intégrant du lait en poudre dispose d'une pesée précise de la poudre qui est ensuite mixée au sein d'un mélangeur avec l'eau chaude et/ou du lait entier : l'absence de grumeaux favorise la digestion des aliments. Autre avantage des DAL, la distribution personnalisée et individuelle de lait limite les effets dominants-dominés et permet une croissance plus homogène des lots de veaux : les stations d'abreuvement ne laissent place qu'à un seul veau. Certains constructeurs proposent également des parois mobiles de façon à ce qu'une station serve pour deux cases.

Sur l'ensemble des DAL, un petit ordinateur permet de gérer les rations pour chaque veau et enregistre le comportement de chacun. Vitesse de buvée, comportement de visite et demande d'abreuvement sont mémorisés et permettent de déceler la maladie naissante d'un animal, parfois 24 heures avant d'en observer les symptômes. Les animaux détectés, ainsi que ceux qui n'ont pas bu toute leur buvée - certains constructeurs mesurent même la quantité non bue - apparaissent en tête de liste lors de la consultation par l'éleveur. Il est également possible de compiler ces informations sur un ordinateur ou une imprimante. Förster propose même une application sur smartphone et tablette.

Jusqu'à 120 veaux alimentés par jour

Dernier avantage et non des moindres, le confort et le gain de temps pour l'éleveur. Fini le portage des seaux, le DAL déleste complètement l'éleveur de la corvée d'abreuvement bi-quotidienne. Il nécessite juste une alimentation en eau et en électricité, ainsi qu'une cuve-tampon pour ceux qui intègrent du lait entier dans la ration. D'une capacité de 20 à 50 kg selon les appareils, ils proposent une bonne autonomie en poudre et informent l'éleveur en cas de niveau bas. Outre la moindre fatigue, le DAL libère du temps pour l'éleveur. Les constructeurs estiment à trois heures par veau et par an le temps économisé.

Même le nettoyage est automatisé, le circuit étant dans la plupart des cas lavé intégralement avec des agents acides et alcalins. Les principaux constructeurs proposent généralement deux types d'appareils : un dit d'entrée de gamme alimentant une ou deux stalles, l'autre plus performant capable de gérer jusqu'à quatre box d'abreuvement ou deux box d'abreuvement et deux box de concentrés. Les constructeurs annoncent des capacités maximales de trente veaux par station. Dernièrement, les constructeurs ont adapté leurs DAL pour pouvoir abreuver des veaux en cases individuelles. Le CalfRail de Förster est un système d'abreuvement monté sur rail se déplaçant de case en case. Le Life-start d'Urban est composé d'un réseau de tuyaux et d'une tétine par case.

LUDOVIC VIMOND

Vie Des entreprises

Trelleborg rachète Mitas

À l'occasion du salon allemand Agritechnica, le manufacturier suédois Trelleborg a annoncé qu'il se portait acquéreur du Tchèque CGS Holding a.s., dont la filiale principale est le manufacturier Mitas



La transaction de 1,17 milliard d'euros sera conclue début 2016 après l'approbation des autorités de la concurrence. Avec cette acquisition, la division Trelleborg Wheel Systems va presque doubler son chiffre d'affaires (CA), CGS ayant réalisé 600 millions d'euros de CA sur le dernier exercice. Le CA combiné de Trelleborg et CGS Holding s'élève à 3,2 milliards d'euros.

Outre l'enrichissement de son offre produit, Trelleborg met la main sur les treize sites de production de CGS. Onze sont en Europe, un aux États-Unis et un au Mexique.

M. P.

▶ Des professionnels à votre service



AGRI TRAVAUX Patrice Caillot
21 Tart-le-Bas - 06 80 72 24 03
agritravaux@gmail.com

DRAINAGE
Curage de fossés,
Terrassement,
Lavage de drain,
Travaux publics...

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Malecot Poirier Agri

Le partenariat avec Krone se renforce.



Durant deux jours, les agriculteurs nivernais ont pu profiter d'offres spéciales morte saison sur la gamme Krone. Les 1er et 3 décembre dernier, les Ets Malecot Poirier Agri ont organisé des journées thématiques en partenariat avec le constructeur allemand, présent pour l'occasion. A travers cet évènement, le concessionnaire Deutz Fahr montre ainsi son engagement grandissant vis à vis de Krone. Les bases de Varennes-Vauzelles et St Hilaire en Morvan ont accueilli les agriculteurs venus découvrir la gamme de fenaison Krone au grand complet : faucheuses, faneuses, andaineurs, presses à balles rondes et cubiques. Quelques nouveautés étaient présentées. Les andaineurs doubles Swadro TC arborent un nouveau châssis, des nouvelles dents et un nouveau design pour une qualité de ramassage améliorée. Les presses à chambre fixe Comprima proposent désormais 3 systèmes de presse : chambre fixe, chambre variable et maintenant chambre fixe à diamètre variable pour 6 dimensions de 1,25 à 1,50 m. Avec cette invitation, les éleveurs du Morvan ont assisté à la première « animation » de la base de St Hilaire en Morvan près de Château-Chinon depuis son ouverture fin 2014. Les agriculteurs soucieux de maintenir leur parc fenaison en état de marche ont encore jusqu'à fin décembre pour profiter des conditions morte saison.

Toute l'équipe de
Terres de Bourgogne
vous souhaite
un joyeux Noël et
de Bonnes Fêtes de fin d'année

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 16/12/2015	Bourg-en-Bresse 22/12/2015	St Christophe-en B. 16/12/2015	National 16/12 au 22/12/15
Vaches viande (V)	U	-	NC	4,00 €	3,96 €
	R	3,50 €	3,50 €	3,70 €	3,54 €
	O	-	3,05 €	-	3,08 €
Vaches mixte (M)	R	-	NC	-	3,05 €
	O	-	2,60 €	-	2,84 €
Vaches lait (L)	O	2,33 €	NC	-	2,53 €
	P	-	2,25 €	-	2,25 €
Génisses VML	U	4,02 €	4,35 €	4,60 €	4,24 €
	R	3,75 €	3,70 €	3,81 €	3,61 €
	O	-	3,00 €	-	2,94 €
Taureaux VML	URO	-	2,30€	2,51 €	2,45 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 22/12/2015

Broutards 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	-	-	
250-300 kg	-	-	2,72	
300-350 kg	-	2,68	2,56	
350-400 kg	-	2,65	2,50	
400-450 kg	-	2,51	2,40	
450-500 kg	-	2,50	-	
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R	
200-250 kg	-	-	2,61	
250-300 kg	-	-	2,41	
300-350 kg	-	2,53	-	
350-400 kg	-	2,41	-	
Taurillons 12-18 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	-	-	
450-500 kg	-	-	-	
500-600 kg	-	2,32	2,17	
600 kg et +	-	-	-	
Génisses 12-24 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	-	-	
450 kg et +	-	-	-	
Taureaux	E	U	R	
+500 kg	-	1,55	1,41	
Vaches	E	U	R	O
- 5 ans	2,42	1,91	1,68	-
5 -10 ans	-	1,85	1,62	-
+10 ans	-	1,74	1,56	1,27
Génisses	E	U	R	
24-36 mois	-	2,21	-	

Bovins : 841
En broutards et laitonnes, on constate que les apports sont restreints en cette semaine de Noël. Néanmoins, l'offre correspond à des besoins d'ajustement de commandes de la part des acheteurs. Les cours sont facilement maintenus.

En vaches d'engraissement, les besoins sont très limités face à l'écoulement très compliqué des bêtes grasses : cours en baisse.

La présentation insuffisante en taureaux et en génisses de 18 mois ne permet pas de tenir une cotation.

Prochains marché le 05 janvier 2016. Vente de cheptel le 7 janvier 2016 à Sicafome

NB : Nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn) et pour des animaux valablement vaccinés FCO.

Nos bureaux seront ouverts uniquement le mercredi 30 décembre jusqu'à17h pour permettre aux vendeurs d'annoncer leurs animaux.
Toute l'éuipe Sicafome vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 21/12/2015

Bovins (111)		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
205 à 375 kg	550 - 950	2,39 - 2,81
405 à 505 kg	1010 - 1200	2,37 - 2,53
Taurillons d'herbe		
330 à 490 kg	-	-
405 à 480 kg	-	-
Laitonnes		
285 à 355 kg	-	-
Génisses		
360 à 480 kg (16-24mois)	-	-
460 à 740 kg (24-36mois)	-	-
Taureaux		
1145 à 1255 kg	1660 - 2010	1,45 - 1,60
Vaches		
Vaches	1050 - 1860	
Vaches entre deux	-	
Vaches lourdes	-	

Vente rapide en broutards à des tarifs fermes, aucun invendu. Cours facilement reconduits en vaches maigres, un seul invendu

Bovins gras : 2
Pas d'amélioration dans les tarifs.

Le marché sera fermé du 23 décembre au lundi 4 janvier 2016, pensez à annoncer vos animaux avant le 23 décembre ou sur le réponseur du marché et par mail.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 16/12/2015

Broutards	U	R
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	2,84	2,47
300 à 350 kg	nc	nc
350 à 400 kg	nc	nc
400 à 450 kg	2,46	nc
Laitonnes	U	R
150 à 200 kg	nc	nc
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	nc	nc
300 à 350 kg	nc	nc
350 à 400 kg	nc	nc
Génisse		
(24-36 mois)	nc	1,89
Vaches		
- 5 ans	1,83	1,62
de 5 à 10 ans	1,75	1,52
+ 10 ans	-	1,38

Broutards : Cours reconduits.

Laitonnes : Pas de cotation, cause mévente (1 lot non vacciné de 310 kg vendu 2€).

Vaches-Génisses : Meilleure présentation, mais pas de changement dans les cours dû à une faible demande.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 22/12/2015*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,70 €	2,50 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,55 €	2,40 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,45 €	2,30 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,45 €	2,35 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,35 €	2,25 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,30 €	2,15 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,60 €	2,35 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,45 €	2,20 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,40 €	2,15 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,30 €	2,10 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,20 €	2,00 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,10 €	1,95 €	-

Tendance : Aucune demande en femelles non vaccinées. Vente plus difficiles en mâles moyens de 300 à 350 kg.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 14/12/15 au 20/12/15*

Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,60 €	-
350 kg	-	2,44 €	-
400 kg	-	2,40 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,34 €	-
500 kg	-	2,24 €	-
Femelles 6-12 mois		-	
270 kg	-	2,38 €	-
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,21 €	-

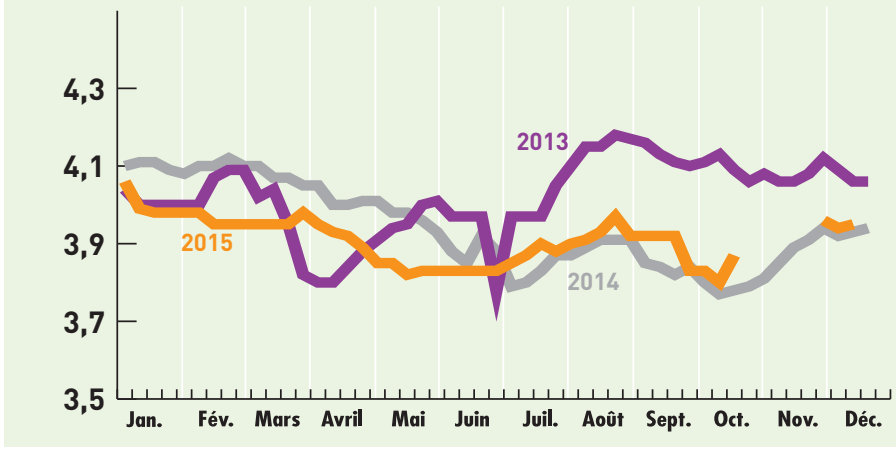
Tendance :
Offre restreinte. Meilleure tenue des cours, particulièrement en mâles.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 14/12/15 au 20/12/15*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors Bl/Parth	-	3,95 €	3,77 €	3,66 €			
Races mixte		-	3,50 €	3,50 €	-	-	
Races lait					-	3,30 €	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	4,15 €	3,99 €	3,90 €	3,48 €			
Charolaise - 10 ans + 350 kg	4,15 €	3,98 €	3,89 €	-			
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	4,14 €	-			
Races mixte	-	-	-	3,19 €	3,06 €	-	-
Races lait				-	2,64 €	2,59 €	2,54 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,65 €	4,36 €	4,07 €	3,93 €			

Tendance : Commerce insuffisant avec les fêtes. Météo défavorable.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 14/12/15 au 21/12/15*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth	3,98 €	3,95 €	3,93 €	-	-	-	-	
Vaches								
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	5,04 €	4,63 €	4,15 €	3,98 €	3,55 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg		4,21 €	3,95 €	3,89 €				
Races mixte					3,11 €	3,06 €		-
Races lait							2,57 €	2,52€
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	5,12 €	4,49 €	4,25 €	4,11 €				

Tendances SEM. 52 / 2015

Bovins de boucherie

L'activité commerciale de la semaine reste tendue, avec des volumes qui restent largement suffisants pour satisfaire les besoins des industriels, notamment dans les allaitantes de choix secondaire. L'équilibre offre demande permet de stabiliser les prix dans les charolaises et limousines de qualité bouchère. Les difficultés perdurent dans l'ensemble des réformes allaitantes de choix secondaire ou bas de gamme. Les tarifs sont reconduits dans les vaches frisonnes, montbéliardes convenables et viandées. Le tri reste marqué dans le bétail maigre et manquant de viande. Dans le jeune bovin, Très peu d'activité export pour la fin de l'année avec des tarifs qui se maintiennent plus difficilement dans les charolais. ■

Broutards

L'activité export sera nulle entre les fêtes. Les échanges sont extrêmement limités avec des apports souvent réduits sur les quelques marchés encore en activité. Cette semaine est nullement représentative dans le commerce des broutards. Les regards se tournent maintenant vers 2016, avec de grandes attentes notamment sur la levée du zonage FCO et dans le renforcement de nos échanges avec les pays du Maghreb et de la Turquie. Quels seront les besoins d'un marché italien en pleine mutation ? L'Espagne et les autres pays de l'UE seront des clients à ne pas négliger. Quant à l'engraissement sur notre territoire, il restera intimement lié à la volonté des structures commerciales de maintenir cette activité en proposant des tarifs rémunérateurs pour des éleveurs qui ne veulent plus perdre de l'argent comme sur cette année. ■

Veaux d'élevage et d'engraissement

L'activité est concentrée sur le début de la semaine avec des volumes qui restent significatifs sur les marchés avant la fermeture de fin d'année. Les transactions sont normales avec une reconduction des prix dans les veaux Frisons convenables. En revanche, dans les montbéliards et abondances l'offre dépasse largement les besoins ce qui entraine un fort recule des cours. Dans les bons veaux charolais, limousins, croisés allaitants ou croisés de race mixte lourds frais et viandés, la commercialisation reste régulière même si les tarifs ne bougent pas.

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis (au 14 décembre) :
"Malgré le contexte laitier qui continue de perturber le marché de la femelle, les cours des vaches allaitantes devraient être reconduits. Maintien des cours en jeunes bovins avec quelques ajustements à la hausse."
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 14 décembre) :
"Le marché est assaini. Cours fermes sur le premier choix tant en mâles qu'en femelles. Prix tout juste reconduits sur le moyen de gamme."

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 21/12/2015*

Agneaux (643)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)	-	2,95 - 3,37	2,73 - 2,92
Gras (38-44 kg)	-	2,84 - 3,35	2,70 - 2,96
Gras (44-50 kg)	-	2,54 - 3,05	2,37 - 2,47
Gras (+50 kg)	-	2,05 - 2,44	-
Laitons (32-38 kg)	-	-	-
Laitons (38-44 kg)	-	-	-
Laitons (+44 kg)	-	-	-
Brebis (233)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	1,02 - 2,11	-	0,44 - 0,73
(+60 kg)	1,05 - 1,18	0,87 -1,13	-
Divers			
Béliers (90) : 105 à 130 €	0,90 - 1,37	-	
Agneaux maigres : 45 à 82 €	-	1,64 - 2,84	-
Caprins (7) : 18 à 38 €		-	-
Boucs :			

Ovins : 981
Marché bien approvisionné pour la saison. 96% de vendus.
Agneaux : Vente active et cours en progression sensible, notamment dans les lots de qualité bouchère. Le placement reste aléatoire dans les sujets de plus de 50 kg.
Brebis : Cours reconduits sans plus.
Béliers : demande suivie, sans changement de tarif.
Effectifs : Agneaux: 643 - Brebis : 233
Béliers : 90 - Caprins : 7 - Divers : 8.

Prochain marché le lundi 4 janvier 2016. Nos bureaux seront ouverts uniquement le mercredi 30 décembre jusqu'à 17h pour permettre aux vendeurs d'annoncer leurs animaux.
Toute l'équipe de Sicafome vous souhaite de joyeuses fêtes dein d'année

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 21/12/2015*

Ovins : 35	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	-	-
Agneaux gras	92 - 126	2,08 - 2,86
Brebis	-	-
Béliers	-	-

Peu d'apports, stabilité des tarifs.

Prochain marché le lundi 4 janvier 2016 aux horaires habituels.
Le marché sera fermé du 23 décembre au lundi 4 janvier 2016

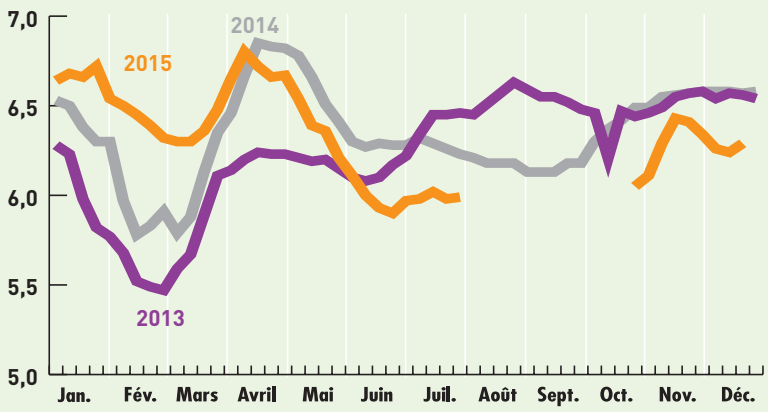
prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer 14/12/15 au 20/12/15*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,42 €	6,08 €
Couvert	16-19 kg	-	6,48 €	6,24 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	5,55 €	-

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer 14/12/15 au 20/12/15*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,39 €	6,59 €	2,43 €

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 14/12/2015 au 20/12/2015

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	7,15 0,23	7,06 0,24	5,95 0,30	-	-	-	-
	R Var.	6,59 0,07	6,56 0,13	6,49 0,16	-	6,65 0,05	6,69 0,05	-	-
	O Var.	-	-	-	-	6,39 0,11	6,30	-	-
3 (couverts)	U Var.	6,91	6,93 0,09	6,86 0,13	5,65 0,05	-	-	6,42 -0,14	-
	R Var.	6,46 =	6,49 0,11	6,44 0,15	5,69 0,14	6,42 0,03	6,48 0,05	6,48 0,07	5,83 -0,13
	O Var.	5,93 -0,12	6,34 0,13	-	-	6,08 0,07	6,24 0,11	6,14 0,05	-
4 (gras)	U Var.	-	5,21	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	5,21 0,06	-		5,55 -0,021	5,36 0,04	-
	O Var.	-	-	-	-	-	-	-	-

Zone nord : Agneaux : Demande plus soutenue grâce aux fêtes. Arrivée de quelques laitons. Brebis : Marché équilibré.
Zone sud : Application du réseau.

Volailles

Foin de Crau

(euros/ tonne HT - Hors transport)

Récolte 2015 - 9/11/2015

	Petites balles	Grosses balles
1ère coupe	220 à 230 €	180 à 190 €
2e coupe	220 à 230 €	180 à 190 €
3e coupe	210 €	180 €



Porcins

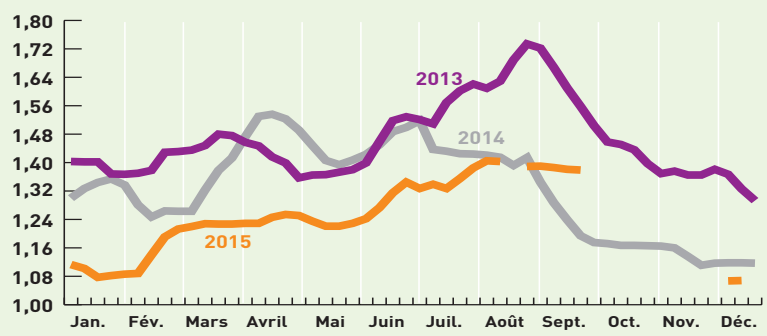
Porcs charcutiers cadran de Plérin (6 817 porcs présentés) *Cotations du lundi 21 décembre 2015*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,068 €**

Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 11/12/15 au 17/12/15*

(1,33€/carcasse euros

Plérin du lundi



Veaux

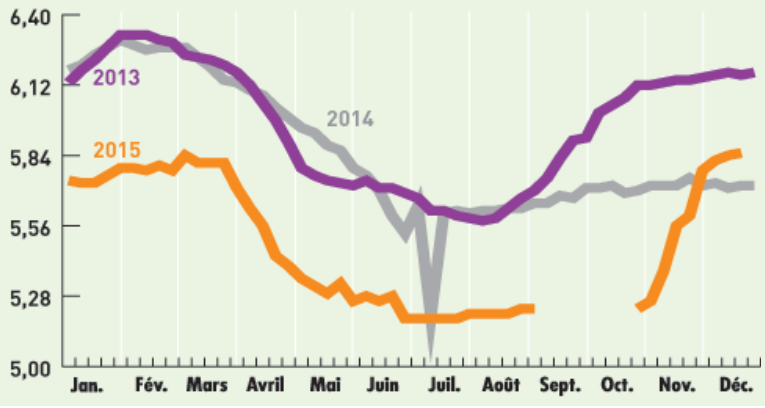
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 14/12/15 au 20/12/15*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	-	-	-
U	-	7,70 €	6,52 €	-
O	-	5,87 €	4,79 €	3,83 €

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 21/12/15 au 03/01/16*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engraissement 4-5 sem)*	140	360 - 540 €	230 - 355 €	170 - 250 €	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		200 - 280 €	120 - 150 €	50 - 70 €	-
St-Etienne *(veau 50 à 60 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)* 55 €		300 - 400 €	220 - 290 €	80 - 130 €	30 -
St-Etienne *(veau conformation superieure moyenne)* 95 €		490 - 540 €	320 - 400 €	150 - 210 €	55 -

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 14/12/15 au 20/12/15*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	2,55 €	2,28 €	1,55 €	–
Bons	2,23 €	1,93 €		

Céréales

Marché du 22 décembre 2015

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur.
BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2015				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Sud Côte-d'Or	220/11 meunier	janv.-mars	158	N	C
Nord Côte-d'Or	meunier	janv.-mars	157	N	C
Aube/Yonne	meunier	janv.-avril	157	N	C
	fourrager	janv.-avril	150	N	C

ORGE FOURRAGÈRE	RÉCOLTE 2015				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne	sans limit. d'orgettes 62-63 kg/hl	janv.-mars	143	N	C
Sud Côte-d'Or	selon qualité	janv.-mars	144	N	C

AVOINE NOIRE	RÉCOLTE 2015				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'Or/Haute Saône	selon PS	janv.-mars	175	N	C

TRITICALE	RÉCOLTE 2015				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'Or/Haute Saône		janv.-mars	147	N	C

MAÏS	RÉCOLTE 2015				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne		janv.-mars	158	N	C
Sud Côte d'Or		janv.-mars	160	N	C
Saone et Loire		-	inc		C

POIS	RÉCOLTE 2015				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne/Côte d'Or	fourrager	janv.-mars	202	V	C

FÉVEROLES	RÉCOLTE 2015				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	alim.animale		inc.		C

Matériel

Tracteur

07 - Vends tracteur Renault Temis année 2002 6 cylindres 3080 heures relevage avant
✆ 06 42 74 41 65

19 - AV CASE IH JXU 1090, 3750h, 2005, 4RM, invers. hydro, clim, équip. bâti chargeur QUICKE, TBE.
✆ 06 73 72 83 37.

38 - Vends cause cessation tracteur John Deere 6930 premium toutes options 2900 heures 2012 TBE
✆ 06 72 70 64 87

ACHÈTE
Tracteurs 4 RM, même en panne.
MB avec cabine toutes marques.
Télescopiques et tracto pelles
06 35 29 44 20

58 - VENDS cause retraite Valtra N101 Hitech pont suspendu fourche BPALO 170, 2200 h., prix : 38 000 HT, - pailleuse Silo Farmer 410, commande électrique, prix : 4 800 HT (réf. 51VB1)
✆ 06 64 73 86 03

69 - Vds 2 tracteurs Massey fergusson : type 148 - année 1974 - 7500 H. - Pneus état moyen avec fourche avant - 4500 euros à débattre - Et type 130 - année 1965 - 4000 H - pneus neufs - 3000 euros à débattre - Les 2 nien entretenus et en bon état.
✆ 04 78 48 90 84 ou 06 61 52 85 25

70 - VDS tracteur John Deere 3350 100 cv 8900 H relevage avant t.b.é. télescopique Merlot 11 m 6300 H avec nacelle fourches godet t.b.é exo TVA.
✆ 06 88 57 49 23.

84 - Vends John Deere 1020 de 1975, 5800 h + giro : 3 500 euros.
✆ 06 18 72 14 72

Travail sol

01 - Vds pulvé Tecnoma 800L 15m an 2008 4 tronçons DPAE autonet, contrôle 2015 OK - herse plate Quivogne 5m30
✆ 06.83.12.49.54

38 - Vends butteuse 3 raies attelage 3 points TBE
✆ 04 76 35 90 60 HR

54 - Vends semoir Vaderstad rapide 300S 2011, 1384 ha, 28.500 € packer trasseurs CA.
✆ 06 87 46 28 70 ou 03 83 31 61 83

Récolte

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes Claas, John Deere, New Holland, Fahr, Welger, MF, Aroballe, Krone (réf. 510A)
✆ 06 29 81 80 05

26 - Vds presse John Deere 336A 2700 euros + semoir engrais Amazone.
✆ 06 83 48 29 67

26 - Vend faucheuse conditionneuse rouleaux KUHN FC 202 r année 205 largeur 2 mètres portée très bon état 3500 euros à débattre
✆ 06 85 38 23 71

Distribution

21 - VENDS pailleuse distributrice Kuhn Primor 5060, 6 m3, goulotte orientable, TBE. (réf. 4805)
✆ 06 82 69 28 68

Agri. divers

01 - Vds citerne eau 2000L avec surpresseur citerne fioul 1000l plast. évac. va et v. Alfa pour pièce
✆ 06.73.97.35.01

01 - Vds aérateurs scarificateurs Lajurane avec semoir - dérouleuse pour BR ensilée paille/foin avec attache tracteur Manitou et fourche
✆ 04.79.87.68.55

18 – Vds 2 roues 750-65-26, état neuf, 2.000 euros ; 2 scies NH, 5,18 m, 100 euros ; broyeur 8070 NH, 500 euros ; vis de vidange, 1550, TBE, 200 euros ; élévateur, 50 euros ; godet curage, 1,50 m, 300 euros.
✆ 06 14 40 22 10

18 - Vds tracteur New Holland T6150, 1.100 h, de 2012, TBE, 47.000 euros - actisol, 3,40 m, de 2009, TBE, 8.500 euros.
✆ 06 08 61 89 61.

19 - Vends : tracteur Massey 6245, 2002 - Soméca 750, 1973 - distributeur engrais Kuhn MDS 921, 1995 - godet Multiservice Volant multibenne, 1,80 m. SARL Marsaleix René, 19410 St-Bonnet l'Enfantier.
✆ 05 55 73 72 05.

21 - VENDS : - mois. batteuse NH 8050, 3.96 m., 2 855 h, cabine, broyeur, pulvérisateur Evrard météor, 2 800 l., 20 m., année 2001, - combiné 4 m., spire + porte à court, - presse RB Heeston 5 670, année 1988, - Fiat WF 130, année 1995. (réf. 500A)
✆ 06 80 76 12 75

30 - Vds charrues nonstop 3- 4- 5 socs, semoirs 2,5- 3- 4- 4,8 m, cover-crops 28- 32- 36- 40 dis, bennes 8- 10 T. www.desmier-agri.com
✆ 04 66 24 26 11

38 - Cherche plateau fourrager 8 à 10m + benne 12T + niches à veaux.
✆ 06 08 32 95 59

38 - Recherche pièces tracteur Renault N72 et D22 et Pony essence pour pièces, Tél le soir 20h
✆ 06 88 56 91 53

38 - Vends matériel B.E. suite retraite : vibrosem, 3 m, at.av.auto.,ar. semoir, renv.Pdf. - Cult. 3 m, 15 D. G.deg.carré 30mm., at.auto. 3 poutres - herse 4 m, at.auto., ressorts terrage et repliage - charrue NIVON, 4 c. déport.
✆ 06 72 93 25 47

42 - Vds tract. Fiat 85 90 4 rm pailleuse Lucas Sitele 580 - dist. engrais Sulky DPX 1204 dble plateaux baché desileuse bloc Kuhn avec élévateur veleuse Vink
✆ 04 74 64 27 48

58 - VENDS tracteur JD 6320 Prenium avec chargeur Quicke Alo Q55, 1.90 m., 105 cv, 5 000 h, TBE, pneus neufs, 37 000 euros, - pailleuse Lucas Castor + 60 Ruc Twin double tapis, 16 500 euros, TBE (réf. 480C)
✆ 06 22 09 13 21

67 - Vends griffes d'asperges diff. variétés TB qualité + machine à laver asperges manuelle + automatique + buteuse asperges - plants de fraisiers frigo A+A+ - trac WB - plastique asperge noir blanc + transparent + voile P19 covertran 10,5 m 12,75 m.
✆ 03 88 70 72 74 ou 06 14 36 28 98

69 - Cause retraite Vds tracteur Renault 90/34 - Tonne à lisier 3000 l. / Epareuse Ferri - Citroën C15 Diesel - Faucheuse Kuhn GMD 500 - Semoir engrais Vicon.
✆ 06 59 71 15 29

69 - Vds enfonce pieux Yanigan, centrale hydraulique - 900 euros HT.
✆ 06 65 13 37 10

69 - AV charrue trisocs non stop, dessileuse bloc Khun, petit char en bois (3 m.x 1,50), tombereau, paille balles rondes ou petites carrées, rouleaux barbelés neufs, congélateur 400 l., mégane 1,6 l. essence 650 euros + pièces détachées.
✆ 06 01 98 73 80

71 - Achète toutes marques presses à foin, épandeurs, cover crop, semoirs à maïs PN, charrues réversibles, moiss.-batt. et tracteurs 4 x 4.
✆ 06 46 04 37 74

74 - A vendre tank à lait Alfa Laval 350 litres bon état.
✆ 06 33 00 34 33

Elevage

21 - VENDS désileuse pailleuse DP 4 000 Gentil, - dérouleuse pailleuse Calvet, - tank Japy, 1 700 l. (réf. 5202)
✆ 07 60 39 30 00

38 - Vends moulin farine GR 25 KUHN, lave moteur incorporé, lève botte hydraulique
✆ 04 74 92 02 93

38 - Vends moulin farine Criquet moteur 3 chevaux, pirouette 2 toupies Fahr, andaineur Fahr
✆ 04 74 92 03 30

58 - VENDS dérouleuse à BR (Rando-Dan He-Va) BE, 2 300 euros, - remorque basculante 4.300 T., BE, 2 100 euros (réf. 5201)
✆ 06 82 45 98 16

71 - Cause cessation vends rampe fumier + moteur pince Calvet, bétaillère Cosnet bon état.
✆ 06 30 60 13 44

Véhicule

Utilitaire

01 - Vds Nissan 4x4 Navara 2013, 65 000kms, très bon état
✆ 06.08.89.54.29

21 - VENDS Partner HDI, blanc, 90 cv, 2013, clim. radar de recul., VE, FC, 3 places, regul. de vitesse, 73 000 kms, 7 200 HT à débattre (réf. 5002)
✆ 06 62 32 99 18

58 - VENDS Berlingo HDI 2003, att. remorque, 200 000 kms, portes latérales, bon état (réf. 5101)
✆ 06 84 54 22 63

69 - Vds camion : JN 85 Renault 130 cv - Année 85 - 250000 km - PTC 8 T 500 - Charge utile - 4 T 500 - Benne arrière - Prix 3000 euros à débattre.
✆ 06 35 57 13 54 ou 04 74 09 18 97

Tourisme

42 - vds Citroen C HDI Pack clim 2004 145 000 km CD OK
✆ 06 22 10 79 73

Achat-Vente

Récolte

38 - Vends maïs grain sec de 2015 big-bag sac prix selon quantité.
✆ 06 30 04 21 63

39 - Agri vd foin paille possibilité livraison dépt 25-39-70-21
✆ 06 30 26 07 04

69 - Vend foin bonne qualité récolte 2014.
✆ 06 81 67 64 70

Fourrage

01 - Vds 10T foin et enrubannage de ray grass d'Italie 70 BR
✆ 06.40.18.07.28

Sarl TOURETTE vend
Maïs épi / Pl entière / Pulpe de betterave – vrac ou enrubannée / Paille / Foin / Foin de luzerne (brins courts et brins longs)
TÉL. 06 11 37 50 64

63 - AV paille petites bottes 20 kg paquet de 14 liv. pos.
✆ 06 63 90 72 72

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ 06 86 08 38 02 ou 03 84 32 30 91

71 - Vends paille et enrubannage, bottes rectangulaires, livraison assurée.
✆ 06 09 97 91 59

Pépinière

07 - Vends scion abricotier Bergeron S myro et Mtclard + cerisier
✆ 06 68 21 61 53 ou 04 75 23 27 98 soir

Terrain

18 - Investisseur recherche en achat 40 à 50 ha de terre céréalière, bail au fermier en place 18 ans.
✆ 02 48 59 84 42.

38 - Agriculteur recherche à louer parc avec eau ou exploitation à reprendre en totalité, limitrophe 38 nord isère, 01-73. Pas sérieux ou curieux s'abstenir.
✆ 06 73 18 40 85

38 - Jeune agriculteur cherche terrain labourable en Drôme minimum 20hec étudie toutes propositions.
✆ 06 89 44 75 22

Divers

01 - Vds piquets acacia 1,70 - 1,80 et 2 mètres à partir de 2,10 euros livraison possible
✆ 06.37.27.73.85

01 - Rech. pneus occa 16-9-30 + C15, 5 places 93 distrib. freins pneus neufs 207 000 km cont. OK
✆ 04.72.25.75.81. hr

38 - Vends piquets acacias appointés en deux mètres
✆ 06 28 25 98 01

38 - Vends déssileuse pailleuse recycleuse 6,8 m3 salle de traite 8 postes decro char 5m
✆ 06 70 24 56 64

38 - Vends 1 reproducteur mâle Blond Aquitaine 12 mois, round baller John Deere 550, pirouette Khun 452 manuel, andaineur Fahr 229, fendeuse bois 13 T, scie colza m.batteuse. Achète remorque Doyeux 4 roues 5 mètres
✆ 06 14 47 49 53

42 - Vds moto Suzuki Bandit 24000 km - an 2000 - 2100 euros TBE
✆ 06 38 87 19 48

42 - Vds 200 kg de charbon Antrhacite bas prix + 4 stères bois 30 cm sous abri 4 ans
✆ 04 77 54 47 36 HR

42 - Vds cuisinière à bois MC Morvan couleur terre de France an 2012 - 3200 euros.
✆ 04 77 76 83 70

ESPACE Affaires
Toutes les annonces de matériels et de services









Offre

Emploi

18 - Service de Remplacement Cher (SR Cher), groupement d'employeurs départemental, recherche pour le secteur de Vierzon, Lury sur Arnon et Graçay, un agent de remplacement, pour la filière végétale. Pour un groupe d'environ 15 exploitations, vous serez chargé d'exécuter, en complète autonomie et en l'absence du chef d'exploitation, des tâches de conduite de cultures et d'entretien des installations et matériels. Vous devrez maîtriser la conduite de l'ensemble des outils et matériels de production végétales (y compris fourragères), et posséder les techniques nécessaires à leur entretien. Vous devrez également être en mesure de mener des chantiers de réparation ou d'aménagement, intérieurs et extérieurs, de bâtiments professionnels, de matériels, et d'installations diverses. Poste en emploi partagé – CDI équivalent temps plein après période d'essai – Base 35 heures. Rémunération 1600 € brut/mois, négociable selon expérience. Secteur de Vierzon, Lury Sur Aron, Graçay. Heures supplémentaire plus frais de déplacement Permis B et véhicule indispensable Entre en fonction dès que possible Envoyez vos CV à SR CHER – 2701, route d'Orléans – 18230 Saint Doulchard ou sur srcher@orange.fr

✆ srcher@orange.fr

38 - Recherche agent de remplacement secteur nord isere permis poste plein tps cdi polycuture élevage.

✆ 06 88 89 43 31

74 - Groupement pastoral alpage génisses rech. berger pour estive 2016.

✆ 06 86 24 87 73

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Service

01 - 01 CTRM Michel Servignat propose réparation moteurs tracteurs TP engins agricoles rectif culasse etc... http//michelservignat.wix.com/ctrm

✆ 06 63 43 51 15

84 - A ENCADRER VENTE : acier, alu, inox, clôtures, piquets, tôles. SERVICES : pliage, découpe, soudage, réparations. St Saturnin.

✆ 04 90 74 32 40

84 - Entreprise T.A. propose ses services pour la taille de vigne. Travail soigné garanti. Siren 794550632. Dépt 84 26 07.

✆ 07 50 91 03 10

Mariage

Rencontre

30 - Tout amour véritable qui s'accepte au-delà des différences est indissoluble. Africaine 50 ans 1 enft. Écrire à Creuse agricole, BP227, 23005 Guéret ref 1551PA01 sur enveloppe.

✆

Animaux

Divers

26 - Vds 5 anons mâles 150 euros et femelle 250 euros.

✆ 06 50 45 75 55

38 - Cause retraite vends troupeau ânes mâles entiers femelles pleines et suitées + ânons par lot ou détail

✆ 06 24 56 63 30

73 - Chiots Berger des pyrénées non LOF très bon sur bovins mère n° 250 269 802 291 961.

✆ 06 21 96 08 38

74 - Vds vaches et génisses montbéliardes vêlées bonne origine CL et DAL 2001.

✆ 06 86 24 87 73

Bovin

10 - Achète 10 génisses limousine à saillir et 1 taureau limousin.

✆ 06 33 90 12 17

18 - Vds reprod. HBC de l'année et 18 mois, ind. IBR, livr. Assurée, visite toute l'année de l'élevage Trameson, 18350 Charly.

✆ 06 10 91 41 94.

18 - Elevage HBC vds choix de TB taureaux charolais, 18 mois, dociles, avec de bonnes ascendances. EARL Breton, Germigny.

✆ 06 82 25 17 13.

21 - El. HBC VENDS taureau adulte, - taureaux 2 ans, - veaux reproducteurs (certain avec gêne sans corne), IND IBR. GAEC Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 440G)

✆ 06 76 65 35 98 (Laurent) - 06 37 23 32 07 (Baptiste)

21 - Elevage charolais HBC BAUDOT à Pont et Massène propose à la vente 2 taureaux adultes, 20 taureaux de 2 ans et large choix de veaux mâles reproducteurs. Elevage de 200 mères vaches avec 12 taureaux de service en monte naturelle. Le tout sélectionné depuis longtemps en vêlage facile. TGS. Accueil permanent. Livraison toutes distances. (réf. 450B)

✆ 06 07 75 59 74 – 03 80 97 23 28

21 - Elevage HBC Vends 5 taureaux 15 – 16 mois et 2 taureaux de 2 ans, IVMAT des mères de 103 à 115 , TGS, PCR-BVD négatives, vaccinés FCO, tous éligibles, prime CG, cheptel 100% IA depuis 30 ans. Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant. (520EA)

✆ 06 15 28 77 63

SURVEILLANCE DES ÉLEVAGES


SÉCURITÉ DES EXPLOITATIONS


PLUS D'INFOS :
Romain Chabert 06 80 41 11 04
VISIONAUTE
www.agri-video-system.com

21 - VENDS 3 taureaux 20 mois HBC IBR A, TBO, calmes, livraison. GAEC Lépée (réf. 5203)

✆ 06 48 54 62 33 - 06 88 96 09 82

38 - Cause retraite vends vaches en prod. génisses 2 ans mo ntb - 900 euros, gén 3 semaines 190 euros

✆ 06 85 76 22 90

42 - Vds 1 taureau 3 ans HBC cause consanguinité Lespinasse JM

✆ 06 82 49 25 24

42 - Vds reproducrteurs Aubrac issu IA fils de Arménien bon gabarit trés docile TGS

✆ 06 80 21 09 02

42 - Vds taureaux Charolais 13 - 15 mois diverses origines IA HBC Elevage Philippe Plasse

✆ 06 13 23 71 03

42 - Vds vaches Charolaises pleines, vaches + veaux et un jeune taureau Charolais de 1 cse cess.

✆ 0617 52 60 51

CAUSE CESSATION - VENTE de CHEPTEL au CADRAN
103 vaches charolaises garanties pleines.
Cheptel indemne IBR individuel
JEUDI 7 JANVIER 2016
Expo: 12h00 - Vente: 14h30
à Moulins-Engilbert (58)
Renseignements au 03 86 84 28 75

55 - Vends taureau Charolais adulte, inscrit, orgine Langillier, cause cessation.

✆ 06 81 00 12 71

58 - Elevage de reproducteurs LIMOUSINS Vend taureaux de 18 mois et grand choix de veaux de l'année, TGS, IBR paratube (réf. 470G)

✆ 06 10 09 65 69

58 - VENDS taureaux LIMOUSINS et CHAROLAIS 2 - 3 - 4 ans, - génisses 18 mois CHAROLAISES. GAEC Pannetier (réf. 5004)

✆ 06 81 04 68 24

67 - Vends reproducteurs Limousins inscrits HBL de 7 ans, type mixte avec gros bassins, très dociles.

✆ 06 32 94 48 14

69 - Vds cause surnombre vaches MO en lactation. Indem IBR CL.

✆ 06 61 68 01 10

71 - VENDS taureaux HBC, bonnes origines, viande et gabarit, sans complémentation au pré. GAEC Goulliard (réf. 150A)

✆ 03 85 79 40 98 ou 06 74 09 49 89

71 - Elevage limousin vend taureaux 18 mois, 2 ans, TGS, calmes, vêlage facile fin d'os.

✆ 06 81 99 18 93

71 - El. HBC vend taureau 18 m, 1 an, bon index, vêl. facile, TGS, IBR A. Gaec de Baugy, Issy-L'Evêque.

✆ 06 77 09 68 07

Ovin

39 - Vds cessation 170 brebis IDF et croisées dont 60 agnellées détail pos.

✆ 03 84 51 45 12 ou 06 81 94 29 10

58 - VENDS agnelles charolaises prêtes à lutter, prix raisonnable (réf. 5103)

✆ 03 86 22 46 54

74 - Élevage de la Croix (74) achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes.

✆ 06 08 06 98 65

Porcin

42 - Vds 3 cochons élevés en plein air nourris aux céréales

✆ 06 24 06 61 67 ou 04 27 64 73 46

Chien

71 - Vends chiots Beauceron, portée de 4, non Lof, mère n° 250269810518746, père Lof, nés le 31.10.15, prix 150 euros.

✆ 06 18 02 92 83

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapins de Garenne repris en parc adaptation garantie livraison documentation

✆ 06 82 28 12 19

Toute l'équipe de Terres de Bourgogne vous souhaite un joyeux Noël et de Bonnes Fêtes de fin d'année

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❒ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° I_I_I_I_I I_I_I_I_I I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1, Rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 19 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2015 à 1,79 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,87 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DÉMISSION

SONO MEDIA

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 6 rue du Musigny,
21000 Dijon
811 090 000 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 31/10/2015, il résulte que :

- Mr Luc MARIN-DUBUARD, demeurant 42 rue Octave Longuet, 91170 Viry Chatillon a été

nommé en qualité de Président à compter du 31/10/2015 en remplacement de Mr Eric MOUTOT, démissionnaire au même jour.

- Mr Luc MARIN-DUBUARD, démissionnaire de ses fonctions de Directeur Général au 31/10/2015, n'a pas été remplacé.

Pour avis. Le Président.

AL215215900

NOMINATION

IMMOBILIERE LES SAPINS

SAS au capital de 38.120 €uros
Siège social : Is sur Tille (21120)
Rue François Mitterrand
423 596 667 RCS Dijon

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 novembre 2015 :

- La société HOCHE AUDIT dont le siège est à Paris (75116) – 35 Avenue Victor Hugo a été nommée Commissaire aux Comptes Titulaire en remplacement de Madame Sabine LEBLANC, démissionnaire ;

- Madame Laurence ZERMATI domiciliée à Paris (75116) – 35 Avenue Victor Hugo a été nommée Commissaire aux Comptes Suppléant en remplacement de Madame Florence BALIN, démissionnaire.

AL215215941

CORDIER LOGISTIQUE

SAS au capital de 39.000 €uros
Siège social : Is Sur Tille (21120)
Rue François Mitterrand
401 067 590 RCS Dijon

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 novembre 2015 :

La société HOCHE AUDIT dont le siège est à Paris (75116) – 35 Avenue Victor Hugo a été nommée Commissaire aux Comptes Titulaire en remplacement de Madame Sabine LEBLANC, démissionnaire ;

Madame Laurence ZERMATI domiciliée à Paris (75116) – 35 Avenue Victor Hugo a été nommée Commissaire aux Comptes Suppléant en remplacement de Madame Florence BALIN, démissionnaire.

AL215215942

TRANSPORTS CORDIER

SA à directoire et conseil de surveillance
au capital de 600.000 €uros
Siège social : Is sur Tille (21120)
Rue François Mitterrand
352 515 316 RCS Dijon

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 novembre 2015 :

La société HOCHE AUDIT dont le siège est à Paris (75116) – 35 Avenue Victor Hugo a été nommée Commissaire aux Comptes Titulaire en remplacement de Madame Sabine LEBLANC, démissionnaire ;

Madame Laurence ZERMATI domiciliée à Paris (75116) – 35 Avenue Victor Hugo a été nommée Commissaire aux Comptes Suppléant en remplacement de Madame Florence BALIN, démissionnaire.

AL215215943

TRANSFERT DE SIÈGE

LES CONSEILS D'ENTREPRISES
Société d'Avocats
143, Av. de Kéradennec
29334 Quimper Cedex
Tél. : 02-98-90-04-35

LB ENERGYS

Société à responsabilité limitée
unipersonnelle
au capital de 45 000 euros
Siège social : 4, rue des Petites Roches
21370 Plombières-Les-Dijon
Transféré : Rue Joseph
et Etienne Montgolfier,
P.A. du Gohélève – 56920 Noyal Pontivy
518 301 957 RCS Dijon

Suivant décision du 30 novembre 2015, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 4, Rue des Petites Roches – 21370 Plombières-Les-Dijons à Rue Joseph et Etienne Montgolfier, P.A. du Gohélève – 56920 Noyal Pontivy à compter du même jour, et de modifier les statuts en conséquence.

Pour avis

AL215215920

PGCOM

S.A.R.L. au capital de 7 000 €
Siège social : 62 route de Dijon
21600 Longvic
R.C.S : Dijon 798 136 248

Aux termes d'une décision de l'associé unique du 10/12/2015, il résulte que le siège social a été transféré au 4B place Bossuet 21000 Dijon, à effet du même jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS : Dijon

Pour avis,

AL215215922

SOCIETE D'EXPLOSIFS DU CENTRE EST

Société Anonyme au capital de 616 000.00 €
Siège social : Zone d'activités du Breuil
21490 Ruffey les Echirey
430 272 567 RCS Dijon

D'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14 décembre 2015, il résulte que :

- Le siège social a été transféré, à compter du 14/12/2015, de Ruffey les Echirey (Côte d'Or) Zone d'activités du Breuil, à L'HOPITAL DU GROSBOIS (Doubs) - ZAE La Louière.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

Ancienne mention :

Le siège social est fixé à Ruffey les Echirey (21490) Zone d'activités du Breuil.

Nouvelle mention :

Le siège social est fixé à L'HOPITAL DU GROSBOIS (25620) - ZAE La Louière.

Mention sera faite au RCS de Dijon

Pour avis,

le représentant légal.

AL215215930

SCIP Pascal Massip, Marc Prieur,
David Belou
Véronique Varlet
et Guillaume Lorisson
Notaires associés
1, Place de l'Europe - 21000 Dijon

SARL BERGEVIRIC

Une AGE du 11/12/2015 de la Société SARL BERGEVIRIC, société civile au capital de 137 000 €, siège à Cheny (89400), 26 rue de la République (transféré à Cheny 18 rue Paul Bert) RCS Auxerre 789 768 926, a transféré le siège social de Cheny, 26 rue de la république, à Cheny 18 rue Paul Bert et a modifié en conséquence l'article 4 (siège) des statuts.

Pour avis.

AL215215937

Etude de Maîtres
Denys CHEVILLON,
Eric VINCENT et Frédéric ANDRE,
Notaires associés
à Beaune(Côte d'Or),
3 route de Seurre

CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL

Suivant assemblée générale du 1er décembre 2015 de la «SCI C.N.L», dont le siège est à Dole (39100), 70, chemin du Defois, immatriculée au RCS de Lons Le Saulier numéro 434 894 796, il a été approuvé le transfert du siège social à Marsannay La Cote (21160) 74, rue des Vignes Dardelain.

Mention sera faite au RCS de Dijon.

Pour avis

Le Notaire.

AL215215946

ARRÊTÉ ADMINISTRATIF

Préfecture de Saône-et-Loire

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

GRT GAZ - PALLEAU
Arrêté préfectoral de prescriptions

Au titre du code de l'environnement, livres II – IV et V - titre 1er - relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement, le préfet de Saône-et-Loire a pris, en date du 15 décembre 2015 un arrêté préfectoral, :

- n° DLPE/BENV-2015-349-2 portant prescriptions à la société GRT GAZ pour l'exploitation de sa station de compression sur le territoire de la commune Palleau

Le texte complet de cet arrêté pourra être consulté en mairie de Palleauainsi qu'à la préfecture de Saône-et-Loire - bureau de la réglementation et de l'environnement.

AL215215914

MODIFICATION DE CAPITAL

S.C.I MOREAU

Société Civile Immobilière
Au capital de 87 000 euros
ramené à 2 000 euros
Siège Social
10, Rue du Champoran
21560 Arc sur Tille
451 625 727 R.C.S. Dijon

L'assemblée générale extraordinaire des associés du 23 novembre 2015 a décidé une réduction du capital social non motivée par des pertes, d'un montant de 85 000 €, par voie de remise aux associés de la fraction non encore libérée de leurs apports, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Capital Social :

Ancienne mention : 87 000 €

Nouvelle mention : 2 000 €.

La gérance

AL215215924

MODIFICATION DE STATUTS

SO.J.V.S. – SOCIETE D'AVOCATS
Me Jean-Livier CABOCEL
ZAC Europarc Sud-Bourgogne
354, rue Marius Lacrouze
71850 Charnay les Macon

ANGUS CATTLE

EARL au capital de 220.000 €
« Saint Cassien »
21350 Massingy-les-Vitteaux
791 957 590 RCS Dijon

Réunis en AGE le 15/12/2015, les associés ont décidé la transformation de la société existante en un G.A.E.C. dont les caractéristiques nouvelles sont les suivantes :

Dénomination : ANGUS CATTLE

Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun, agréé sous le n° 1273 par le Préfet de Côte d'Or après avis de la CDOA GAEC réunie en date du 16/09/2015

Capital: 220.000 € divisés en 2.200 parts de 100 € chacune.

Siège social : Massingy-les-Vitteaux (21350) – « Saint Cassien »

Ces modifications prennent effet au 01/01/2016. Les statuts modifiés sont déposés au RCS de Dijon.

Pour Avis,

AL215215908

LA MAISON DE THERESE

Société à responsabilité limitée
transformée en Société
par Actions Simplifiée
au capital de 16 000 euros
Siège social : 4 Rue Franche
Aisey sur Seine (Côte d'Or)
R.C.S. Dijon B 380 943 969

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 8 Décembre 2015, les associés ont :

- décidé la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau ;

- nommé président, Monsieur Jean Abord Hugon, demeurant à Fléty (Nièvre), «Le Bourg», à compter du même jour.

Anciennes Mentions : Forme : Société à responsabilité Limitée Administration : Mr Jean Abord Hugon, gérant

Nouvelles Mentions : Forme : Société par actions simplifiée

Administration :Mr Jean Abord Hugon, président

La dénomination de la société, son objet, son siège, sa durée et la date de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Transmission d'actions : Toutes cessions d'actions, sauf entre associés, sont soumises à agrément, donné à la majorité du capital et des droits de vote.

Admission aux assemblées et droit de vote : La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de la collectivité des associés.

Chaque action donne droit au vote dans les assemblées générales.

Dépôt des actes modificatifs au R.C.S. de Dijon.

Pour avis : Le Président

AL215215912

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 Dijon

SARL MARTINS MARC

SARL au capital de 2 000 euros
Siège social : 05 impasse des Crêts 21800 Crimolois
RCS Dijon 517 577 698
SIRET 517 577 698 00031

Objet social

Ancienne mention : La société a pour objet tous travaux, neuf ou rénovation, de plaquiste et pose de bandes, menuiserie intérieure et extérieure, isolation et peinture.

Nouvelle mention : La société a pour objet tous travaux, neuf ou rénovation, de plaquiste et pose de bandes, menuiserie intérieure et extérieure, isolation et peinture ainsi que l'activité de marchand de biens, l'acquisition, l'administration, la rénovation et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, l'aménagement foncier, le lotissement et la promotion immobilière.

Pour avis : La gérance

AL215215916

SOCIETE D'EXPLOSIFS DU CENTRE EST

Société Anonyme au capital de 616 000.00 €
Siège social
Zone d'activités du Breuil
21490 Ruffey les Echirey
430 272 567 RCS Dijon

D'un procès-verbal d'un conseil d'administration du 25 novembre 2015, il résulte que :

- il a été décidé de ne plus dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

En conséquence :

- Monsieur Michel REY a démissionné de ses fonctions de Directeur Général à compter du 25 novembre 2015,

- Les fonctions de direction général sont exercées par le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Daniel JOBARD, demeurant à LE RUSSEY (25210) – ZA Les Butiques à compter du 25 novembre 2015.

Mention sera faite au RCS de Dijon

Pour avis,

le représentant légal.

AL215215931

SYS-DIP

Aux termes d'un acte valant décisions collectives des associés du 18 décembre 2015, il résulte que la collectivité des associés de la société ELITE GP IMMO, SAS au capital de 500 Euros, dont le siège est à Dijon (21000) - 6 B Place Saint Bénigne, immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 791 142 961, a décidé de remplacer la dénomination «ELITE GP IMMO» par celle de «SYS-DIP», avec effet à compter du 18 décembre 2015. En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

- Ancienne mention : ELITE GP IMMO ;

- Nouvelle mention : SYS-DIP ;

Mention sera faite au RCS Dijon.

Pour Avis.

AL215215940

FUSION

FUSION

Au terme d'un projet de fusion en date du 29/11/2015 entre la société civile Compagnie du KM69, absorbante au capital de 29 780 €, sis à Fleurey (Côte d'or), 8 rue du champ perdrix, immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 528 032 279 et les sociétés civiles absorbées, du cebreiro, au capital de 1 000 €, sise à Nevers (Nièvre), 9 rue du Sort, immatriculée au RCS de Nevers sous le numéro 531 450 237 et des birettes, au capital de 25 000 €, sise à Bourges (Cher), 156 route d'Issoudun, immatriculée au RCS de Bourges sous le numéro 525 321 725. Les associés desdites sociétés ont approuvés en date du 30/11/2015 toutes les stipulations de la fusion et la transmission universelle du patrimoine des absorbées dans l'absorbante.

En rémunération de cet apport-fusion, la société civile Compagnie du KM69 a augmenté son capital social de 3 820 € représentant 382 parts nouvelles attribuées aux associés des absorbées et le porter à 33 600 €. La fusion a pris effet d'un point de vue comptable et fiscal le 1er janvier 2015.

AL215215907

VENTE

SCIC HABITAT BOURGOGNE (SA D'HLM)

Vend un appartement à Beaune (21)
Rue Jean des Vignes Rouges

Au rez-de-chaussée, **Appartement T3 - Surface carrez : 66,58 m² - Classe Energie: E** - Ce lot dispose : d'une entrée, d'une cuisine, d'un cellier, d'un séjour, de deux chambres avec placard, d'une salle de bain, d'un w.-c. séparé et d'**un jardin**

- Prix : 82.000 € (hors frais de notaire et bancaires) - **Réf : 0723/5206/03**

Lot soumis au statut de la copropriété - Nombre de lots dans la copropriété : 16 lots

Quote-part de charges de copropriété (2015) : 2.490 € annuels (soit 207 € mensuels)

Le syndicat des copropriétaires ne fait pas l'objet de procédures menées sur le fondement des articles 29-1 A et 29-1 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 précitée et de l'article L. 615-6 du CCH.

Renseignements et Ventes : GROUPE SNI - GIE VENTES

Julien NOEL - Tél : 09 79 99 02 12 (appel non surtaxé)

– **jnoel@groupesni.fr**

Offre réservée exclusivement aux locataires de SCIC HABITAT BOURGOGNE du département de LA CÔTE-D'OR (21) ainsi qu'aux gardiens de SCIC HABITAT BOURGOGNE pendant deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicités prévues par l'article R-443-12 du CCH.

AL215215887

SCIC HABITAT BOURGOGNE (SA D'HLM)

Vend TROIS APPARTEMENTS à CHENOVE (21300)
54 boulevard Branly

- au 1er étage, **Appartement T3 – Classe Energie : D** - Cet appartement dispose d'une entrée, d'une pièce à vivre, d'un w.-c., d'une salle de bain, d'une cuisine, d'un dégagement et de deux chambres. Avec **une Cave. Prix : 62.100 € * - Réf : 0103/0972/105** - Cave : lot EDD 61 - Quote-part de charges de copropriété (2015) : 2.083 € annuels (soit 174 € mensuels chauffage compris)

- au 5ème étage, **Appartement T3 – Classe Energie : D** - Cet appartement dispose d'une entrée, d'une pièce à vivre, d'un w.-c., d'une salle de bain, d'une cuisine, d'un dégagement et de deux chambres. Avec **une Cave. Prix : 62.100 € * - Réf : 0103/0913/78** - Cave : lot EDD 50 - Quote-part de charges de copropriété (2015): 2.050 € annuels (soit 170 € mensuels chauffage compris)

- au 9ème étage, **Appartement T1 – Classe Energie : D** - Cet appartement dispose d'une entrée, d'une pièce à vivre, d'une salle de bain et d'une cuisine. Avec **une Cave. Prix : 38.500 € * - Réf : 0103/1013/168** - Cave : lot EDD 31 - Quote-part de charges de copropriété (2015): 2.880 € annuels (soit 240 € mensuels chauffage compris)

Lots soumis à la copropriété. Nb de lots dans la copropriété (y compris les annexes) : 80 lots principaux et 95 secondaires

«Le syndicat des copropriétaires ne fait pas l'objet de procédures menées sur le fondement des articles 29-1 A et 29-1 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 précitée et de l'article L. 615-6 du CCH.»

Renseignements et Ventes : GROUPE SNI - GIE VENTES

Julien NOEL - Tél. a changé : 09 79 99 02 12 (appel non surtaxé)

jnoel@groupesni.fr

Offre réservée exclusivement aux locataires de SCIC HABITAT BOURGOGNE du département de la COTE D'OR ainsi qu'aux gardiens de SCIC HABITAT BOURGOGNE pendant deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicités prévues par l'article R-443-12 du CCH.

AL215215903

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EARL CHEMIN DU TILLOT

Exploitation Agricole à responsabilité limitée
à capital variable
Siège social : 3 Chemin du Tillot
21320 Vandenesse en Auxois
812 988 301 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 11 décembre 2015, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Michel BELORGEY de ses fonctions de co-gérant à effet du 31 décembre 2015 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Monsieur Jean-Baptiste BELORGEY demeure seul gérant.

Pour avis, la Gérance

AL215215923

HUGO&CO

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 6 rue du Faubourg Madeleine
21200 Beaune
442 776 316 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 31 octobre 2015, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant, à compter du 1er novembre 2015, Monsieur Frédéric GRAUX, demeurant 2 impasse du plain des bois à Saint Loup Geanges (71350), pour une durée coïncidant avec la durée du mandat de Madame Chantal POTDEVIN, cogérante, soit jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle devant statuer sur l'exercice à clôturer le 31 décembre 2015.

Pour avis La Gérance.

AL215215936

NON DISSOLUTION

GV PLUS

Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social
2 rue Paul Cabet
21000 Dijon
444 756 449 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 28 août 2014, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

La gérance

AL215215926

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI BROCARD

La SCI BROCARD enregistée au RCS de Dijon 498 079 946 est mise en liquidation à compter du 01/10/2013.

le liquidateur : Brocard Dominique

le siège social est fixé à : 8 rue des Frères Montgolfier 21300 Chenove

AL215215910

EARL JEAN-PIERRE MUGNERET

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
au capital de 1 500 euros
Siège social : Hameau de Concoeur
21700 Nuits St Georges
391 394 012 RCS Dijon

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16 novembre 2015 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean-Pierre Mugneret,

demeurant à Nuits St Georges (21700) - Hameau de Concoeur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les

besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à Nuits St Georges (21700) - Hameau de Concoeur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur

AL215215913

CO-GYRIS

Société en liquidaton
Société à responsabilité limitée
au capital de 92.880 euros
Siège social
69 Rue de Bel Air 21000 Dijon
532.122.223 RCS Dijon

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30.06.2015 :

Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;

- donné quitus au Liquidateur, Mme Bernadette DELOGE demeurant 2 Rue de la Cour des Francs 21310 Bèze et déchargé cette dernière de son mandat ;

- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.

Mention sera faite au RCS Dijon.

Pour avis,

AL215215927

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
10 Chemin de l'Espérance
25000 Besançon

KRISVAL

SARL en liquidation au capital
de 1.000 euros
Siège : 8, Rue du Colonel Redoutey
21130 Auxonne
Siège de liquidation : au siège social
504 257 874 R.C.S. Dijon

L'AGE du /12/2015 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Christel SEILER (LE DESCHAUX (39120) 6, Chemin des Guillemins), pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la

correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au R.C.S.

Pour avis

Le Liquidateur

AL215215929

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 4 décembre 2015, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : REDANIA

Forme : Société par actions simplifiée

Capital : 1.000 euros

Siège : Chez Coocimarket – 10, avenue des Grésilles – 21000 Dijon

Objet : Terminal de cuisson de produits de boulangerie et viennoiseries surgelés et vente de ces produits ; Achat et revente de pâtisseries surgelées ; Préparation de sandwichs, salades, plats à emporter sans vente de boissons alcoolisées, vente de boissons non alcoolisées, traiteur et livraison de plats à emporter.

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Président : Monsieur Lahcen DANI demeurant 69, rue Chateaubriand – 21000 Dijon

Immatriculation : au RCS de Dijon.

AL215215870

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Premeaux Prissey (21700), du 1er décembre 2015, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : DOMAINE JULIEN GROS,

Siège :2 rue du Moulin de Prissey - 21700 Premeaux Prissey,

Durée : 99 années à compter de sa date d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon,

Objet : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 code rural et de la pêche maritime, c'est-à-dire: - les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ; - les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation,

Capital : 8 000 euros constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire, Gérance : Monsieur Julien Gros demeurant 2 rue du Moulin de Prissey - 21700 Premeaux Prissey et ce, pour une durée indéterminée,

Cession de parts : Les cessions entre vifs de parts sociales sont soumises à l'agrément de tous les associés, à l'exception des cessions de parts sociales réalisées entre associés.

Pour avis, le représentant légal

AL215215911

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Combertault (21200) du 16 Décembre 2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : DB BATI DECO Siège social : 4, impasse des Coutures - 21200 Combertault

Objet social : l'exploitation de tous fonds de plaquiste, peinture, revêtement sol, maçonnerie, terrassement et plus généralement tous travaux du bâtiment hors fluides

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 Euros

Gérance : - Mr Izulino DA FONSECA, demeurant 4, impasse des Coutures - 21200 Combertault - Mr Benoît BIVER demeurant 1 ter, rue des Fermes - 21700 Corgoloin Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

Pour avis La Gérance.

AL215215917

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 7/12/2015, il a été constitué une société par actions simplifiée :

Dénomination sociale : V.B.A.DEVELOPPEMENT

Siège social : 18, rue Buffon - 21200 Beaune

Capital social : 25 000 €

Objet : l'exploitation, la gestion, l'entretien, le développement de tout parc ou village d'activités, de parc de loisirs, touristiques et/ou technologiques sur tout thème…

Durée : 99 ans

Cession des actions : libre

Admission aux assemblées et vote : tout actionnaire pet participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix;

Président : Monsieur Jacques, Yves Le disez demeurant 2 passage du ruisseau de Ménilmontant 75020 Paris

Commissaire aux comptes :

Titulaire : Conseil Expertise et Audit, 5 place Tristan Bernard 75017 Paris. 492 154 620 RCS Paris.

Suppléant : Monsieur Serge Cohen demeurant 540, avenue de Versailles 75016 Paris.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis.

AL215215921

BENEDICTE MANIERE PHOTOGRAPHIE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Morey Saint Denis (21220) du 17 décembre 2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : société à responsabilité limitée.

Dénomination sociale : BENEDICTE MANIERE PHOTOGRAPHIE.

Siège social : 2 Place de la République à Nuits Saint Georges (21700).

Objet social : La commande de prise de vue en studio et/ou en extérieur, la vente d'images sous toutes formes, la vente d'encadrements, de cadres, cartes postales, souvenirs et autres objets décoratifs, la facturation de droits d'auteur, le développement de pellicules, la vente de petits accessoires liés à la photographie en général, la vente sur demande de matériel photographique, la location de matériel photographique, la location du lieu pour des évènements tels que des vernissages, la facturation de retouches en post-production.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.

Capital social : 1 500 euros.

Gérance : Madame Bénédicte MANIERE, demeurant 48 Grande Rue à Morey Saint Denis (21220).

Immatriculation de la Société au RCS de Dijon.

Pour avis

La Gérance

AL215215925

PYRITE

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société civile Immobilière

Dénomination : PYRITE

Siège social : 3 Avenue Charles Jaffelin 21 200 BEAUNE

Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, y compris la mise à disposition à titre gratuit desdits biens et droits au profit de ses associés.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 2 000 euros

Apports en numéraire : 2 000 euros

Gérance : Monsieur Frédéric MERCIER, 3 Avenue Charles Jaffelin 21200 Beaune

Cession de parts : libres entre associés, autorisation préalable de l'AGE pour toutes les autres cessions.

Immatriculation : au RCS de Dijon

Pour avis.

AL215215928

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à POMMARD (21630) du 15 Décembre 2015, il a été constitué un Groupement Foncier Agricole, société civile particulière, régi par les articles L.322-1 et suivants du Code rural et 1832 et suivants du Code Civil, présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : G.F.V. DES CHARMOTS

Siège : 5, route d'Autun 21630 Pommard

Durée : 99 années à compter de sa date d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés du Tribunal de Commerce de Dijon

Objet : l'acquisition, la propriété, la jouissance et l'administration d'immeubles et droits immobiliers à destination agricole, et plus précisément viticole et vinicole, dont il deviendra propriétaire, par voie d'apport, d'acquisition ou quelque autre forme que ce soit. Et, plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet pourvu qu'elles en soient le prolongement et à condition qu'elles ne modifient pas son caractère civil et soient conformes à la législation régissant les Groupements Fonciers Agricoles. Le Groupement ne peut procéder à l'exploitation en faire-valoir direct des biens constituant son patrimoine ; ceux-ci doivent être donnés à bail à long terme dans les conditions prévues aux articles L.416-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime.

Capital : 280 500 euros uniquement en numéraire

Gérance : Mr Jean-Louis MOISSENET, demeurant 5, route d'Autun 21630 Pommard nommé sans limitation de durée

Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés et entre conjoints, ascendants et descendants. La cession de parts sociales à des personnes autres que les associés, leurs conjoints, ascendants et descendants, ne peut intervenir qu'avec l'agrément des associés donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire.

Pour avis La gérance

AL215215932

SCP MENDEL – VOGÜÉ ET ASSOCIÉS

Par acte sous-seing privé en date du 2 décembre 2015, est constituée, pour une durée de 99 années, une Société Civile Professionnelle d'Avocats immatriculée au RCS de Dijon, dénommée SCP MENDEL – VOGÜÉ et Associés, dont le siège social est à Dijon (21000) - 14 bis, rue de la Poste, au capital de 220.000 Euros, constitué à concurrence de 12.000 Euros au moyen d'apports en numéraire et à concurrence de 208.000 Euros au moyen d'apports en nature comprenant tous les droits mobiliers corporels et incorporels dépendant d'un fonds d'exercice libéral appartenant à Maître Cédric MENDEL, en sa qualité d'Avocat, évalué à 198.000 Euros ainsi que ceux d'un fonds similaire appartenant à Maître Claire de VOGÜÉ, en sa qualité d'Avocat, évalué à 10.000 Euros ; ayant pour objet l'exercice en commun par ses membres de leur profession d'avocat ainsi que la mise en commun et le partage des bénéfices ; dont les parts sociales, librement cessibles entre associés, ne peuvent être cédées à des avocats étrangers à la société qu'avec l'agrément de tous les associés ; et dont les premiers co-gérants sont Maître Cédric MENDEL, demeurant à DIJON (21000) – 26, rue Bannelier, et Maître Claire de VOGÜÉ, demeurant Dijon (21000) - 15 bis, Cours Général de Gaulle, désignés statutairement pour une durée illimitée. Pour Avis.

AL215215933

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 Dijon

SARL TOPALLI

SARL au capital de 2 000 euros
Siège social : 14 E rue Pierre de Coubertin
Parc de Mirande
21000 Dijon

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Dijon du 11 décembre 2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : SARL TOPALLI

Siège social : 14 E rue Pierre de Coubertin-Parc de Mirande - 21000 Dijon

Objet social : tous travaux de peinture intérieure et extérieure et ravalement de façades

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2 000 euros

Gérance : Monsieur Bajrush TOPALLI demeurant 16 C rue Albert SCHWEITZER - 21850 Saint-Apollinaire

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis: La Gérance : Bajrush TOPALLI.

AL215215935

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination : EATICE

Capital : 2000 euros

Siège social : 3, Rue Philippe Pot 21000 Dijon

Objet : Prestation informatique, planification, conseil et développement de logiciel, vente de matériels, formation, conseils télécommunications.

Durée : 50 ans.

Président : Mr FONTAINE Eric 3, Rue Philippe Pot 21000 Dijon

Directeur Général : Mr SALANEUVE Thomas, demeurant 8 rue Edmond Michelet 69490 Pontcharra-sur-Turdine.

Cessions soumises à agrément. Chaque action détenue donne droit à une voix lors d'une assemblée.

RCS: Dijon

AL215215938

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Dijon (21000) du 8 décembre 2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée.

Dénomination : JORP.

Siège : 14 rue Michelet - 21000 Dijon.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 500 euros.

Objet : la réparation de tous produits informatiques et électroniques - l'achat et vente de tous accessoires informatiques et électroniques.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, au profit de tiers ou d'associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Robert POSSENTI demeurant 18 rue Magenta - 21000 Dijon.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis le Président.

AL215215939

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/01/2016, il a été constitué une EURL dénommée : AUREL MOTOR'S

Siège social : Allée des Nouratons, BAT B, 21490 Ruffey-Lès-Echirey

Capital : 5.000€

Objet : entretien et réparation de véhicules anciens et de collection.

Gérance : M. Aurelien MENARD, 2 bis rue de la Prielle, 21490 Ruffey-Lès-Echirey

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Dijon.

AL215215944

NIÈVRE

DÉMISSION

EARL POINT

Au capital de 337.000 euros
Domaine Couillaud
58300 Verneuil
RCS Nevers - 753.086.628

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 15 décembre 2015, à effet du 31 décembre 2015, Mme POINT Odile a démissionné de ses fonctions de gérant et à été nommé cogérant, M. POINT Eric - 1 Ruelle de la Boucheri - 58270 Saint Benin d'Azy

Pour avis, la gérance.

AL585215996

SUCCESSION

SUCCESSION

Avis

La Directrice régionale des Finances publiques de Bourgogne et du département de la Côte d'Or, Administratrice générale - France Domaine - 25, rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur des successions de :

Mme Jacqueline Georgette BEAUJEU célibataire, décédée le 21/05/2010 à Varennes Vauzelles, réf 14.6763

M. Didier CHAUBIRON divorcé, décédé le 22/11/2013 à Nevers, réf 14.6864

M. Roland Antonin MARTIN célibataire, décédé le 06/05/2014 à Fourchambault, réf 15.6961

a établi les inventaires estimatifs et les projets de règlement du passif

M. Francesco PULEIO célibataire, décédé le 23/08/2013 à Coulanges Les Nevers, réf 14.6705

Mme Yvonne FONTAINE célibataire, décédé le 17/02/2012 à Decize, réf 14.6874

M. Michel BEZE célibataire, décédé le 29/01/2014 à Imphy, réf 14.6862

M. Francis Michel DEBRUYNE célibataire, décédé le 22/10/2013 à Garchizy, réf 14.6861

M. Gérard Louis GOSSARD célibataire, décédé le 02/11/2013 à Nevers, réf 14.6866

Mme Nathalie BLANQUIER divorcée MILAN, décédée le 30/10/2011 à Nevers, réf 15.7098

Mme Jeannine ROGUE veuve GADROY, décédée le 31/12/2013 à Cosne Cours sur Loire, réf 15.7176

M. Guy Raymond COUTANT célibataire, décédé le 06/05/2012 à Nevers, réf 15.7164

déposera les comptes rendus de succession au tribunal de grande instance de Nevers le 15/01/2016

AL585216001

TRANSFERT DE SIÈGE

SARL. MAISON IMMOBILIER

SARL au capital de 100 €
Siège social : 13 Rue de La Republique
58170 Luzy
499466969 RCS de Nevers

Par le gérant du 30/11/2015, il a été décidé de transférer le siège social au 12, Rue Des Remparts 58170 Luzy, à compter du 01/12/2015.

Mention au RCS de Nevers.

AL585215979

AU DE A COUDRE EURL

Société A Responsabilité Limitée
au capital de 8 000 euros
5, rue de la Revenderie
58000 Nevers
451 382 634 RCS Nevers

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 01/12/2015 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 2bis, rue Jean Desveaux - 58000 Nevers à compter du 13 janvier 2016 et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence.

Gérance : Au Dé à Coudre EURL, immatriculée au RCS de Nevers sous le numéro 451 382 634, représentée par Mme REVEILLON-VANSTAEVEL , associée unique.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers

AL585215986

SARL DOS SANTOS JOAQUIM

Société à responsabilité limitée
au capital de 38 112,25 euros
Siège social : 9 Route de Chaluzy
58000 Nevers
RCS Nevers 353 065 204

Aux termes d'une délibération en date du 16/12/2015, l'AGE des associés de la SARL DOS SANTOS JOAQUIM a décidé de transférer le siège social du 9 Route de Chaluzy à Nevers (58000) au 12 Route de Chaluzy à Saint Éloi (58000) à compter du 1er Janvier 2016, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance.

AL585215993

Société d'Avocat Gilbert MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 Nevers

FORMUPLAST

SARL au capital de 10.000 €
Siège social : 44, avenue du 85ème de Ligne
58200 Cosne Cours sur Loire
431 604 297 RCS Nevers

L'assemblée générale extraordinaire du 07 décembre 2015 a décidé de transférer le siège social de 44, avenue du 85ème de Ligne – 58200 Cosne Cours sur Loire au 5, route de Boucard – 18300 Ménetou-Ratel.

Pour avis, le gérant M. GODON

AL585216005

SAS METAL CONCEPT

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : Le Carège
58700 Sichamps
814 287 868 RCS Nevers

Par AGE du 14/12/15, il a été approuvé le transfert de siège social de Le Carège à Sichamps (58700) à Les Etiveaux, 18, rue de la Vallée de Charrant Mesves sur Loire (58400). L'article 4 des statuts a été modifié en ce sens. Mention sera faite au RCS de Nevers.

AL585216009

MODIFICATION DE CAPITAL

SCI VIRGINIE

Société Civile Immobilière
au capital de 100 000.00 €
Siège social : Le pet à l'âne
58000 sermoise sur Loire
418 816 096 RCS Nevers

D'un procès-verbal d'AGE du 04/12/2015, il résulte que les associés ont décidé de réduire le capital social de 100 000 € à 20 000 € par voie de remise aux associés de la faction non encore libérée des apports avec diminution de la valeur nominale des parts sociales.

En conséquence, les mentions antérieurement publiées et relatives au capital social sont ainsi modifiées :

Article 7 – Capital social

100 000 € (ancienne mention)

20 000 € (nouvelle mention)

Mention au RCS de Nevers.

Pour avis, le gérant

AL585215882

SCEA R CARRE

Société Civile d'Exploitation Agricole
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 4 Les Chétives Maisons
58150 Saint Andelain
809 949 555 R.C.S. Nevers

L'Assemblée Générale du 30 novembre 2015 a décidé :

- d'augmenter le capital social de 960 Euros, par apport en nature;
- d'augmenter le capital social de 19 000 Euros, par apports en numéraire.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers.

La Gérance.

AL585215977

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Information préalable (article 1397 al 3 du c.civ.)

Suivant acte reçu par Me Stéphane SANDELLI Notaire à Château-Chinon (58120), 2 Place Dr Bondoux, le 29 janvier 2015, Monsieur Maurice Marcel Charles CAMUZAT ~~et Madame Françoise Marie Marthe BOURLOT~~ son épouse, demeurant ensemble à Gacogne (58140) Le Verniau, mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de Gacogne (58140) le 28 juillet 1979, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle.

Les oppositions pourront être faîtes dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Stéphane SANDELLI, notaire susnommé, où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour avis.

AL585215972

MODIFICATION DE STATUTS

Alciat-Juris
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

Me Anne NEYRET
Siège Social : Bourges -
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : Vierzon -
5 ter rue de la Gaucherie
Nevers - 6 rue Hoche

TECHNOLOGY LUMINAIRES

SAS au capital de 260 000 euros
Siège social : 58 rue des Champs Pacaud
Parc d'activité de Nevers Saint-Eloi
BP 55
58027 Nevers
529 172 207 RCS Nevers

Selon décisions de l'associée unique du 11/12/2015, les mentions antérieurement publiées sont modifiées ainsi qu'il suit, à compter de ce même jour :

Ancienne Mention

Président Conseil d'administration et administrateur : M. Harald Ender, né le 14/11/1952 à Simmerath (Allemagne), dmt à Am Kornfeld 78 - 86899 Landsberg / Lech, Allemagne.

Nouvelle Mention

Président Conseil d'administration et administrateur : M. Ghislain Périsse, né le 21/04/1974 à Tarbes (65), dmt à Chatou (78400), 15 Place du Général de Gaulle.

Pour avis,

le Président

AL585215974

Alciat-Juris
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

ALCIAT-JURIS
SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : BOURGES
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON -
5 ter rue de la Gaucherie
Nevers - 6 rue Hoche

CAP EXTREME

SARL à associé unique
au capital de 10 000 Euros
Brassy (58140) - le bourg
RCS Nevers 449 516 533

Selon décisions du 01/12/2015, il a été procédé aux modifications suivantes dans l'avis antérieurement publié, et ce à compter du 01/12/2015 :

Ancienne mention :

Objet social : La société a pour objet en France et dans tous pays : - Location, vente et réparation de véhicules terrestres à moteurs et d'équipement en relation avec les activités de loisirs,

- Organisation de séminaires, d'activités de loisirs.

Nouvelle mention :

Objet social : La société a pour objet en France et dans tous pays : - Location, vente et réparation de véhicules terrestres à moteurs et d'équipement en relation avec les activités de loisirs,

- Organisation de séminaires, d'activités de loisirs,
- le commerce de détail de voitures et de véhicules automobiles légers, neufs ou d'occasions,
- le commerce de détail d'autres véhicules automobiles neufs ou d'occasions.

Pour insertion, le gérant.

AL585215978

GAEC BOURGEOIS

Meung - 58200 Pougny
Au capital de 116.000 euros
RCS Nevers - 441.670.791

Par acte sous seing privé du 15 décembre 2015, le GAEC BOURGEOIS a été transformé, à effet du 31 décembre 2015, en :

Forme : Exploitation Agricole à Responsabilite Limitée

Objet : activités réputées agricoles

Dénomination Sociale : EARL BOURGEOIS

Siège Social : 5 rue des Brosses - Meung - 58200 Pougny

Associé unique et gérant: M. David BOURGEOIS, demeurant 1 rue des Baudes - Brétignelles 58200 Pougny

Capital Social : 116.000 euros divisé en 1.160 parts de 100 euros représentatives de biens mobiliers

Durée : 99 ans

Immatriculation : La société fera l'objet d'une modification au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers

Pour avis, la gérance

AL585215983

FIAT LUX

Société Civile au capital de 800 Euros
Siège social : 8 rue de la Mairie
58 530 Brèves
RCS 539 395 459 00016 Nevers

Aux termes d'une délibération en date du 01 novembre 2015, la collectivité des associés :

- a nommé Madame Aurélia Cerchi, gérante de la SOCIETE CIVILE FIAT LUX, domicilié(e) au 8 rue de la Mairie-58530 Brèves, pour une durée indéfinie, en remplacement de Monsieur Pascal Cerchi, démissionnaire.
- a décidé de changer l'objet social et a modifié en conséquence l'article 2 des statuts qui est désormais libellé comme suit en son premier paragraphe :

la création d'œuvres en édition limitée, non limitée, ou pièce unique, notamment photographiques, ainsi que la gestion des droits d'auteur associés, mais aussi le création et la maintenance de site de consultation, d'information et promotion à vocation artistique portées par les nouvelles technologies, notamment internet, ainsi que le conseil pour l'utilisation et la pratique en matière de techniques gestalt.

La Gérance

AL585216008

VENTE

VENTE DE PARCELLE A VOCATION FORESTIERE

En application des articles L 331-19 et suivants du code forestier, avis est donné de la vente du bien suivant :

Une parcelle à vocation forestière sise à Alligny en Morvan, cadastrée savoir :

- Section AO numéro 33, lieudit «Les Embruyeres» d'une contenance de 29 a 36 ca, en nature de Taillis.

Moyennant le prix global de DEUX CENTS EUROS (200,00 EUR), payable comptant le

jour de la signature de l'acte authentique.
Frais d'acte en sus évalués MILLE CENT EUROS (1.100,00 EUR) sauf à parfaire ou à diminuer.
Cette vente aura lieu aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière.
Le transfert de propriété aura lieu le jour de la signature de l'acte authentique de vente et l'entrée en jouissance aura lieu le même jour, par la prise de possession réelle, l'immeuble étant libre de toute location ou occupation.
Les propriétaires d'une parcelle boisée contigüe au bien ci-dessus désigné, sur les documents cadastraux, disposent d'un délai de deux (2) mois à compter de l'affichage en mairie d' Alligny en Morvan, pour faire connaitre à Maître Jean-Baptiste DUPY, Notaire à Autun (71400), 16 rue de l'Arquebuse, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par remise contre récépissé, qu'ils exercent leur droit de préférence, aux prix et conditions contenues dans les présentes.
Le droit de préférence n'est plus opposable au vendeur en l'absence de réalisation de la vente dans un délai de deux (2) mois à compter de la déclaration d'exercice de ce droit par son bénéficiaire.
Ce droit de préférence s'exerce sous réserve d'éventuels autres droits de préemption qui seront purgés après purge de ce droit de préférence.
Rappel de l'article L 331-19 alinéa 3 : «Lorsque plusieurs propriétaires de parcelles contigües exercent leur droit de préférence, le vendeur choisit librement celui auquel il souhaite céder son bien»
Pour avis, Le notaire.

AL585215994

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCEA LANGUMIER

La Grande Brosse
58220 Donzy
RCS Nevers : 489.692.772
Capital social : 619.070 euros

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 15 décembre à effet du 31 décembre 2015, il a été procédé au retrait de la société de Mme Céline LANGUMIER et à l'entrée de M. Fabien LANGUMIER en qualité d'associé exploitant et co-gérant.
Pour avis, la gérance.

AL585216000

FIN DE LOCATION-GERANCE

La location-gérance du fonds de commerce de pizzéria, sis 19 Rue de Vertpré, 58000 Nevers, consentie par acte sous seing privé enregistré le 5 Avril 2002, par Madame Catherine GRASSO demeurant 19 Rue de Vertpré à Nevers à la SOCIETE D'EXPLOITATION PIZZERIA ITALIA au capital de 8 000 euros ayant son siège social 19 Rue de Vertpré à Nevers (58000), immatriculée au RCS de Nevers sous le N° 441865508, a pris fin à la date du 31 Octobre 2015.

AL585216004

NON DISSOLUTION

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
12 rue Lamartine
58000 Nevers

DAGONNEAU JARDINS SERVICES

SARL capital de 1500 euros
Chambre 58200 Pougny
RCS Nevers 515 262 772

Décision du 18/11/2015 : L'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis.

AL585216006

DISSOLUTION LIQUIDATION

CUMA DE LA CANNE

Societe en Liquidation
Siège social : L'Isle
58340 Saint Gratien Savigny
N° d'agrément : 58-259
N° d'immatriculation
au RCS De Nevers : 232 400 192
Liquidateur : M. Sayet Philippe

Avis de clôture de liquidation
L'Assemblée générale de clôture de liquidation de la Société s'est réunie le 15 Décembre 2015 à Montigny Sur Canne sur convocation du liquidateur :M. Sayet Philippe
Cette Assemblée a approuvé les opérations de liquidation et le compte définitif de liquidation, donné quitus de l'exécution de leur mandat aux liquidateurs et constaté la clôture de la liquidation.
Le liquidateur

AL585215981

DEBRUEL

Société Civile Immobilière
Au capital de 2 500 Euros
Siège social : Boulevard Beauregard
58660 Coulanges Les Nevers
R.C.S. : 538 738 873 RCS Nevers
SIRET : 538 738 873 00024

Par décision du 11 décembre 2015 de la société NEVERS DIS, Société par action simplifiée au capital de 1 504 000 euros dont le siège social est à Coulanges Les Nevers (58660) Boulevard Beauregard, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 327 098 364 RCS Nevers, associée unique,
A été prononcée la dissolution, sans liquidation, de la société DEBRUEL, dans les conditions de l'article 1844-5, alinéa 3, du Code Civil.
Les créanciers peuvent former opposition devant le tribunal de Grande Instance de Nevers dans les trente jours de la présente publication.
Pour avis

AL585215998

Société d'Avocat Gilbert MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 Nevers

TGM DIFFUSION

SARL au capital de 35.000 €
Siège social : 6 avenue du Général de Gaulle – Lot. Espace 7
58640 Varennes Vauzelles
478 480 080 RCS Nevers

L'assemblée générale extraordinaire du 20 novembre 2015 a prononcé la dissolution anticipée et la mise en liquidation amiable de la société qui subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. M. Thierry GUALDI, dt 210 route de la Charité – 58400 Raveau, a été désigné liquidateur. Les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés et la correspondance adressée à l'ancien siège social qui devient siège de liquidation.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers.
Pour avis, le liquidateur, T. GUALDI.

AL585215975

Société d'Avocat Gilbert MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 Nevers

HOTEL LOIRE

SAS au capital de 214.000 euros
Siège social : Quai de Médine
58000 Nevers
428 920 243 RCS Nevers

L'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2015 statuant en application des dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce a décidé qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la société.
La même assemblée a décidé de porter le capital social de 150.000 euros à 214.000 euros. La réalisation de cette augmentation de capital a été constatée aux termes d'un procès verbal dressé le 01 décembre 2015 par le Président de la société.
Pour avis, le Président, F. AGENET.

AL585215976

SCI DU CRILOT

Société Civile en liquidation
au capital de 1 300 000 €
Siège Social : 42, Boulevard Victor Hugo
58000 Nevers
790 624 332 RCS Nevers

Aux termes d'un acte sous seing privé du 11 décembre 2015, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 17 décembre 2015 et sa mise en liquidation amiable.
Aux termes dudit acte a été nommé comme liquidateur Mr Michel Rivaillon dt à Nevers (58) – 42, Boulevard Victor Hugo pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL585216007

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 7 décembre 2015, il a été constitué un GAEC sous la dénomination de Groupement Agricole d'Exploitation en Commun DE LA RUCHETTE, dont le siège social est fixé «La Ruchette» - 58430 Arleuf.
Le groupement a été agréé par décision préfectorale du 17 septembre 2015.
Le GAEC sera immatriculé au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Pour avis, Les fondateurs.

AL585215985

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 15 novembre 2015, il a été constitué un GAEC sous la dénomination de Groupement Agricole d'Exploitation en Commun BERRY, dont le siège social est fixé à Meulot - 58140 Saint-Andre-en-Morvan.
Le groupement a été agréé par décision préfectorale du 17 septembre 2015.
Le GAEC sera immatriculé au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Pour avis, Les fondateurs

AL585215973

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 17 décembre 2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : TECH'ELEC 58
Forme : Société à responsabilité limitée
Siège social : 31 boulevard du Pré Plantin, 58000 Nevers
Objet : Tous travaux d'électricité générale (bâtiment, tertiaire, industriel et domestique) et courant faible (informatique, alarme, incendie et téléphone)
Durée : 99 ans
Capital : 1 000€
Gérance : Hervé LEVERT, demeurant à Les Cailles, 18150 Le Chautay
Immatriculation au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL585215984

SCP « Jean-Paul JACOB et Christophe THEVENY »
Notaires Associés
14, rue Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire

Suivant acte reçu par Maître JACOB, Notaire, le 05/12/2015, enregistré à Nevers.
Il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SARL LES ECURIES DE SAINT MALO
Forme : Sté à responsabilité limitée
Siège social : Colmery, 58350, Les Bougauderies.
Durée : 99ans
Objet social : pension pour chevaux , entretien de leur litière, l'alimentation et une surveillance à l'herbe ou au paddock, vente de produits alimentaires ou d'objets nécessaires à la pratique de l'équitation, transport de chevaux, concours hippique, et toutes activités se rapportant de manière directe ou indirecte aux chevaux.
Apport en numéraire : 4.000 euros.
Capital : 4.000€, divisé en 400 parts de 10€ chacune numérotées de 1 à 400 attribuées aux associés en fonction de leur apport.
Gérance: Aux termes d'un Procès-verbal D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE en date du 10/10/2015 à Colméry; Au siège social de ladite société: Ont été nommés comme co-gérants pour une durée indéterminée avec faculté d'agir ensemble ou séparément: - Mr Eric Bruno BORDESOL, agriculteur, époux de Mme Natalya EGOROVA, dt à Colmery (58350) 'Les Bougauderies' . - Mr Laurent LEDAUPHIN, gérant de société, demeurant à PARIS 16ÈME ARRONDISSEMENT (75016) 8 rue Alfred Brunau.
POUR AVIS
Maître JACOB

AL585215987

BRILLAND

Par acte S.S.P. du 09 décembre 2015, il a été constitué une Société Civile Immobilière :
Dénomination : BRILLAND
Siège social : 19 Rue de Villecourt, 58660 Coulanges les Nevers
Objet : L'acquisition, l'administration, l'exploitation directe ou indirecte et la gestion d'immeubles bâtis ou non bâtis, par location ou par bail à construction prévu par la loi n° 64 164 du 16 décembre 1964, des textes subséquents, ou autrement.
Durée : 99 ans
Capital : 1 500 €
Gérance : Mme Isabelle BRILLAND et Mr Jean-Philippe BRILLAND, demeurant 19 Rue de Villecourt, 58660 Coulanges les Nevers
Immatriculation : RCS Nevers

AL585215988

SCP JP JACOB et C THEVENY
Notaires Associés
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire

Suivant acte reçu par Me JP JACOB, Notaire à Cosne Cours sur Loire, le 11/12/2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : SOCIETE CIVILE
Dénomination : SC 2BEAUREGARD
Siège social : Nevers (Nièvre) 57 B boulevard Victor Hugo
Objet social : prévenir les inconvénients d'une indivision, en particulier l'action en partage et la règle de l'unanimité, d'organiser la transmission au sein de la famille, l'acquisition, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gérance de tous biens immobiliers, mobiliers, créances et placements, l'emprunt, le cautionnement simple ou hypothécaire nécessaire à la réalisation de l'objet social, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises, et généralement toute opération pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.
Apports en numéraire : - la somme globale de 1000 euros.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.
Capital social : 1.000 Euros divisé en 100 parts de 10 euros chacune, numérotées de 1 à 100 attribuées aux associés en proportion de leurs apports.
Gérance : Est nommé comme premier gérant pour une durée illimitée : Mr Nicolas GAULIARD, époux de Mme GIBE Sabrina, dt à Nevers (58) 57 B Boulevard Victor Hugo.
Ledit société sera immatriculée au RCS de Nevers.
Me JACOB, Notaire.

AL585215990

EARL DE BEAUGY

Par acte sous seing privé, il a été procédé à la création de la société EARL de BEAUGY, prenant effet au 1er décembre 2015 et disposant des caractéristiques suivantes:
Forme : SOCIETE CIVILE à RESPONSABILITE LIMITEE
Objet : activités réputées agricoles
Dénomination sociale : EARL de BEAUGY
Siège social : Beaugy 58300 Avril sur Loire
Gérant : M. Alain ESCURAT, demeurant Beaugy 58300 Avril sur Loire
Capital social : 505.400 € divisé en 5.054 parts de 100 € représentant de biens mobiliers
Durée : 99 ans
Immatriculation : La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers
Clause d'agrément : Un associé peut librement céder ses parts sociales à l'un de ses co-associés. Toute autre cession de parts ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément de tous les associés. En cas d'associé unique, celui-ci cède librement ses parts sociales.
Pour avis, Le fondateur

AL585215991

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître François DINET, notaire associé à Clamecy (58500) – 24, rue Marié Davy, le 9 décembre 2015, enregistré à Nevers, le 14 décembre 2015, Bordereau 2015/1253, case 1, a été constituée la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :
Dénomination : SCI BRESKI.
Forme : Société Civile
Capital Social : QUATRE VINGT CINQ MILLE CINQ CENTS EUROS (85.500,00 €) – apports en numéraire.
Siège Social : Clamecy (58500), 19, rue Jean Rouvet.
Objet Social : gestion, administration, mise en valeur et exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Gérance : Monsieur Alain Mrozinski, demeurant à Clamecy (Nièvre), 19, rue Jean Rouvet et Mademoiselle Marie-Noëlle Brefort, demeurant à Arbourse (Nièvre),
Immatriculation : au Registre du commerce et des sociétés de Nevers (58).
Cession de parts sociales - agrément : cession libre entre associés uniquement. La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale.
Pour Avis, Maître François DINET.

AL585215997

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 28 décembre 2015, il a été constitué une SARL dénommée:
ARNAUD VIGOUROUX ASSURANCES
Objet social : Activité des agents et courtiers d'assurances, mandataire en intermédiation d'assurance, intermédiation en assurance et réassurance,
Siège social : 1 rue Saint Agnan 58200 Cosne Cours sur Loire
Capital : 1000 euros
Gérance : M Arnaud VIGOUROUX demeurant 8 Ter rue Barruet - 45400 Fleury Les Aubrais
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.

AL585215999

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : PLANETE ZIC;
Forme sociale : SARL ;
Siège social : 68 Bis, rue du 13ème de Ligne – 58000 Nevers ;
Objet social : Achat, vente, dépôt-vente, location, réparation, réglage d'instruments de musique et de tous accessoires s'y rapportant et de tous biens en rapport avec la musique, neufs ou d'occasion - Exploitation d'un studio d'enregistrement (images et sons) - Cours de musique - Sonorisation, éclairage, vidéo - Organisation d'expositions - Animations de soirées, manifestations et évènements de toute nature ;
Durée : 99 ans ;
Capital social : 5 000 € ;
Gérance : Mr Samuel Rault dt à Nevers (58) – 8, rue Devieur Robelin ;
Immatriculation de la Société au RCS de Nevers.
La Gérance

AL585216011

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Par jugement en date du 02/12/2015 le Tribunal de Commerce de Paris a prononcé l'ouverture d'une procédure de sauvegarde financière accélérée de LUDENDO COMMERCE France 126, rue de la Boetie, 75008 Paris 08 - R.C.S : 414 138 842
ETS SECONDAIRE LUDENDO COMMERCE
France 22, boulevard du Grand Pré des Bordes, Zone d'Activités Commerciales des Grands Champs, 58000 Nevers.
Le tribunal de commerce de Paris a nommé comme mandataire judiciaire la SCP BTSG en la personne de Maître Marc SENECHAL, 3, Rue Troyon, 75017 PARIS, comme administrateur, Maître Philippe BLERIOT, 26, Chemin de la Madeleine, 93000 Bobigny. Les créanciers sont invités à produire leur créances du mandataire judiciaire dans un délai de deux mois à compter de la publication du jugement au BODACC.

AL585216002

SCEA DE CHEVANNES GAZEAU

Chevannes - 58270 Billy Chevannes
RCS Nevers : 800 853 483
Capital social : 371 000 euros

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire à effet du 1er décembre 2015, il a été procédé au retrait de la gérance de M. Desrues Daniel et au transfert de siège social à Les Champs Loyaux - 58270 Anlezy.
Pour avis, la gérance

AL585215980

YONNE

DÉMISSION

EARL LEAU

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée au capital de 219 000 euros
Siège social : 16 rue de la Voie Romaine
Léchères - 89300 Joigny
334 247 624 RCS Sens

L'assemblée générale extraordinaire du 11 décembre 2015 a pris acte de la démission de
M. Michel LEAU de ses fonctions de gérant.
Pour avis, la gérance.

AL895215911

L'ORANGERAIE

Société Anonyme
au capital de 40.000 euros
Siège social : Boulevard de Verdun
ZAC St Siméon 89000 Auxerre
349 397 877 RCS Auxerre

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement le 2 janvier 2014 a pris acte à compter du même jour :
- de la démission de Monsieur Olivier PERREL de ses fonctions d'administrateur et a nommé Monsieur Éric BERCET demeurant à Holnon (02760) 7 rue du Bois Pied de Loup en remplacement.
- de la démission de Madame Stéphanie PERREL de ses fonctions d'administrateur et a nommé Monsieur Richard AUDRAIN demeurant à Erquinghem Lys (59193) 223 rue Delpierre en remplacement.
Monsieur Eric BERCET et Monsieur RICHARD AUDRAIN exerceront leurs fonctions pendant le temps restant à courir du mandat de leur prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.
- de la nomination de Monsieur Franck POIZOT demeurant C/o Ste Cleam– Poivre Rouge – Route de Lyon – Rond-Point François MITTERRAND – 71000 Macon en qualité de nouvel administrateur et il exercera ses fonctions jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
Le Conseil d'Administration du 2 janvier 2014 a pris acte à compter du même jour :
- de la démission de Monsieur Olivier PERREL de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général et a nommé Monsieur Éric BERCET demeurant à Holnon (02760) 7 rue du Bois Pied de Loup en remplacement.
Mention en sera faite au RCS d'Auxerre.
Le conseil d'administration.

AL895216026

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI ETC PARVIS MONTEREAU

Société civile immobilière
au capital de 250 800 euros
Siège social : 38 route de Valprofonde
89500 Villeneuve sur Yonne
510 543 143 RCS Sens

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 9 juillet 2015 :
Les associés ont décidé de transférer le siège social de 38 route de Valprofonde - 89500 Villeneuve sur Yonne à Place de l'Europe - 89000 Saint Georges sur Baulche à compter du 9 juillet 2015.
En conséquence de la décision de transfert du siège social, l'article 5 des statuts est modifié ainsi qu'il suit :
Article 5 - Siège social
Le Siège de la Société est fixé : Place de l'Europe - 89000 Saint Georges sur Baulche
Le reste de l'article demeure inchangé
Les associés ont désigné en qualité de co-gérant Mademoiselle Audrey LECOUET et Monsieur Jean-Luc CHAUSSY demeurant respectivement 11 impasse des marguerites - 77140 Saint Pierre Les Nemours et 18 rue des Dames - 89240 Chevannes, en remplacement de Monsieur Michel FORTE et Monsieur Guy LARRECQ démissionnaires, à compter du 9 juillet 2015 et ce pour une durée illimitée.
Pour avis et mention.

AL895216005

SCI DES BUREAUX ETC MONTEREAU

Société civile immobilière
au capital de 175 774 euros
Siège social : 38 route de Valprofonde
89500 Villeneuve sur Yonne
390 315 349 RCS Sens

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 9 juillet 2015 :
Les associés ont décidé de transférer le siège social de 38 route de Valprofonde - 89500 Villeneuve sur Yonne à Place de l'Europe - 89000 Saint Georges sur Baulche à compter du 9 juillet 2015.
En conséquence de la décision de transfert du siège social, l'article 4 des statuts est modifié ainsi qu'il suit :
Article 4 - Siège social
Le Siège de la Société est fixé : Place de l'Europe - 89000 Saint Georges sur Baulche
Le reste de l'article demeure inchangé
Les associés ont désigné en qualité de co-gérant Mademoiselle Audrey LECOUET et Monsieur Jean-Luc CHAUSSY demeurant respectivement 11 impasse des marguerites - 77140 Saint Pierre Les Nemours et 18 rue des Dames - 89240 Chevannes, en remplacement de Monsieur Michel FORTE démissionnaire, à compter du 9 juillet 2015 et ce pour une durée illimitée.
Pour avis et mention.

AL895216007

OTM CONSEIL

SARL Unipersonnelle
au capital de 2500,00 Euros
37 rue des Chaillots,
89100 Sens
532042793 R.C.S. Sens

Par décision en date du 01/12/2015 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 9 rue de Laurencin, 89100 Sens à compter du 01/12/2015.
Gérance : Monsieur Olivier Dupré, demeurant 37 rue des Chaillots, 89100 Sens
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens

AL895216051

PROCÈS VERBAL

G.L.S.

Société à responsabilité limitée
Au capital de 8 000 euros
Siège social : rue de bourgogne
89250 Chemilly sur Yonne
RCS Auxerre 438 474 561

Aux termes d'une délibération en date du 19 décembre 2015 prenant effet le même jour, l'assemblée générale extraordinaire :
– a ajouté à l'objet social de la société les activités suivantes : les travaux de menuiseries métalliques et serrurerie.
Pour avis, la gérance.

AL895216035

CONVOCATION

C.E.C.N.A.

Société coopérative agricole à capital variable
5 rue Jules Rimet - 89400 Migennes
Agrément n° N223 - RCS Sens : 775 718 356

Convocation aux Assemblées de Section
Les adhérents de la coopérative sont convoqués en assemblées générales de section qui auront lieu :
Mardi 19 janvier 2016
Troyes - Brienne - Bar sur Seine
Salle de réunion CECNA à Moussey (10) à 10 heures
Mercredi 20 janvier 2016
Auxerre - Tonnerre - Sens - Avallon et Nièvre
Hôtel restaurant « Les Capucins » à Avallon (89) à 10 heures
Jeudi 21 janvier 2016
Gien - Montargis - Cher
Hôtel IBIS STYLE à Gien (45) à 10 heures
Vendredi 19 février 2016
Seine et Marne
Ferme auberge de la Recette (M. DUFOUR) à Échouboulains (77) à 10 heures
L'ordre du jour :
- Information et discussion sur l'ordre du jour à l'assemblée générale plénière ordinaire du mardi 29 mars 2016 dont la convocation est ci-dessous,
- Élection des représentants de la section à l'assemblée générale plénière ordinaire

du mardi 29 mars 2016.

Convocation à l'Assemblée Générale Plénière Ordianaire

Les délégués élus aux assemblées de section sont convoqués en assemblée générale plénière ordinaire qui aura lieu le :

Mardi 29 mars 2016 à 10 heures

Restaurant « Le Mercure» 89. Appoigny

Ordre du jour :

Assemblée Générale Plénière Ordinaire

- Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2014/2015,
- Rapport général et spécial du commissaire aux comptes,
-Approbation des comptes et constatation des variations du capital social,
-Affectation du résultat de l'exercice 2015,
-Quitus aux administrateurs,
-Renouvellement du tiers sortant des administrateurs,
-Indemnités allouées aux administrateurs,
-Pouvoirs au Président pour formalités,
-Questions diverses.
-Lancement d'Xtrém'IA : l'insémination 2.0.

Les associés ont la faculté à partir du 15ème jour précédant la date fixée pour les assemblées de section de prendre connaissance, au siège social de la coopérative, des comptes annuels, des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes et du texte des résolutions proposées.

Le Président du Conseil d'Administration
Pascal BEETS

AL895216041

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PREFET DE L'YONNE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

sur les communes de Cussy-les-Forges et Sainte-Magnance

Le public est averti qu'en exécution :

* du code de l'environnement,

* de l'arrêté n° PREF-DCPP-SEE-2015-0514 du 18 décembre 2015,

Une enquête publique sera ouverte en mairies de Cussy-les-Forges et Sainte-Magnance **du mercredi 20 janvier 2016 au samedi 20 février 2016 inclus,** relative à la demande d'autorisation présentée par la Société ENERTRAG AG Etablissement en vue d'exploiter un parc de 5 éoliennes sur le territoire de la commune de Cussy-les-Forges et 1 éolienne sur le territoire de la commune de Sainte-Magnance.

Le parc se compose de 6 éoliennes pour une puissance de 15 MW.

Sont désignés M. Gérard FARRE-SEGARRA en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Pascal RIVIERE en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter comprenant une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et un registre d'enquête, seront déposés pendant toute la durée de l'enquête du mercredi 20 janvier 2016 au samedi 20 février 2016 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance dans les mairies de Cussy-les-Forges et Sainte-Magnance.

Une version numérique du dossier de demande d'autorisation d'exploiter ainsi que l'avis de l'autorité environnementale seront consultables aux jours et heures d'ouverture des mairies des communes de Sauvigny-le-Beuréal, Savigny-en-Terre-Plaine, Guillon, Cisery, Trévilly, Sceaux, Sauvigny-le-Bois, Magny, Saint-Brancher, Beauvilliers, Saint-Léger-Vauban, Bussières, Saint-André-en-Terre-Plaine (pour le département de l'Yonne) et Saint-Andeux, Sincey-les-Rouvray, Montberthault, Vieux-Château, Toutry, Rouvray (pour le département de la Côte d'Or), communes touchées par le périmètre d'affichage réglementaire.

Pendant le délai de l'enquête, les observations que soulève le projet pourront être consignées par les intéressés directement sur le registre d'enquête déposé dans les mairies de Cussy-les-Forges et Sainte-Magnance. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur en mairie de Cussy-les-Forges, qui les annexera au procès-verbal d'enquête.

L'avis d'ouverture d'enquête publique, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude des dangers du dossier, seront publiés sur le site Internet de la préfecture de l'Yonne à l'adresse suivante : www.yonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement

Indépendamment des dispositions ci-dessus, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations dans les mairies de Cussy-les-Forges et Sainte-Magnance comme suit :

Mairie de Cussy-les-Forges :

Mercredi 20 janvier 2016 de 14h00 à 17h00
Samedi 30 janvier 2016 de 9h00 à 12h00
Jeudi 4 février 2016 de 9h00 à 12h00
Samedi 20 février 2016 de 14h00 à 17h00

Mairie de Sainte-Magnance :

Mercredi 20 janvier 2016 de 9h00 à 12h00
Jeudi 4 février 2016 de 14h00 à 17h00
Samedi 20 février 2016 de 9h00 à 12h00

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance, à la Préfecture de l'Yonne (Service Environnement) et en mairies de Cussy-les-Forges et Sainte-Magnance, du dossier ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet de la préfecture.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès du pétitionnaire représenté par M. Julien BRIFFOTEAUX Société ENERTRAG AG Etablissement France /Cap Cergy Bâtiment B/ 4-6 rue des Chauffours 95015 CERGY PONTOISE (téléphone :01.30.30.60.09).

AL895216049

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

L'Assemblée Générale du 24 août 2015 de la société Smessaert Investissement, SARL unipersonnelle au capital de 635 000 €, RCS ARRAS 505 251 256 transfère le siège de 62000 Arras 98 rue Frédéric Degeorge à 89100 Saint Denis Les Sens 3, rue de la Fonderie de Pont à Mousson et modifie l'article 4 des statuts.

La société sera radiée du RCS d'Arras et sera immatriculée au RCS de Sens

Pour Avis.

AL895216002

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Société d'Avocats
REGNIER – SERRE
FLEURIER – FELLAH - GODARD
Avocats à la Cour
9 Boulevard Maupéou
89100 Sens
Tél. : 03.86.65.62.77.
Fax. : 03.86.65.81.32.

VENTE AUX ENCHERES

A l'audience publique des criées du Tribunal de Grande Instance de Sens, siégeant dite ville, 1 Rue du Palais de Justice.

Audience du 9 février 2016 à 11 Heures

Maison à usage d'habitation

située commune de **VILLENEUVE LA GUYARD (89),**

5 Rue Notre Dame Hameau de Bichain

(section A, numéro 2022 pour 2 a 66 ca, section A, numéro 2023 pour 3 a 26 ca

et la propriété indivise du passage commun cadastré section A, numéro 988 pour 3 a 90 ca (biens non délimités)).

MISE A PRIX : 59.000,00 €

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution, service des ventes du tribunal de grande instance de Sens (89), 1 Rue du Palais de Justice, (n°14/01094) et au Cabinet de l'Avocat poursuivant. Il est précisé que les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au Barreau de Sens.

Visites : sur place

Mardi 26 Janvier 2016 de 14 heures à 15 heures

AL895215971

MODIFICATION DE STATUTS

EARL FERME DES GRENOUILLETTES

Exploitation agricole à responsabilité limitée
au capital de 7 500 €
Siège social : La Plauderie
89220 Saint Privé
RCS Auxerre 449 237 015

Selon décisions de l'associé unique en date du 9 décembre 2015 prenant effet le même jour :

- La société a été transformée, sans création d'un être moral nouveau, en société à responsabilité limitée
– L'objet social de la société a été modifié
– A été nommé gérant M. Olivier Hallet, demeurant Auxerre (Yonne), 5 rue Jules Massot.
– Le siège social a été transféré à Auxerre (Yonne), 5 rue Jules Massot

La société sous sa nouvelle forme présente les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : LES GRENOUILLETTES.

Forme : Société à Responsabilité Limitée.

Capital : 7 500 euros.

Siège : 5 rue Jules Massot, 89000 Auxerre.

Objet : - L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural, notamment la production de céréales et végétaux,

- La transformation (notamment maltage), le conditionnement, la vente des produits agricoles issus de l'exploitation,

- L'exploitation de gîtes

- L'accueil, la visite de l'exploitation agricole et l'animation de formations relatives à l'activité agricole et à l'activité de transformation des produits agricoles.

Durée : Jusqu'au 9 juillet 2102.

Gérant : M. Olivier Hallet, demeurant à AUXERRE (Yonne), 5 rue Jules Massot.

Modification sera faite au Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

Pour avis, la gérance.

AL895215941

CARROSSERIE JACKY MILACHON

Société par actions simplifiée
au capital de 32 000 euros
Siège social: 96 Rue Bellocier
89100 Sens
332 163 906 RCS Sens

Suivant décision en date du 19/11/2015, l'Associée unique, statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé:

- la transformation de la société en société à responsabilité limitée à compter du 19/11/2015, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. Son objet, sa dénomination sociale, son siège social et sa durée demeurent inchangés. Le capital social reste fixé à la somme de 32 000 euros divisé en 2000 parts sociales de 10 euros. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes: la Société BPA, Présidente, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme, la Société est gérée par: M. Xavier BROGNOLI, demeurant 24 Rue de la Croix Jacquelin - 89100 GRON et M. Stéphane PROSPER, demeurant 6 Rue de l'Agriculture - 89150 Brannay.

- de remplacer la dénomination sociale CARROSSERIE JACKY MILACHON par CARROSSERIE MILACHON et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Mentions seront faites au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens.

Pour avis - La Gérance.

AL895215986

AUTO-CONFORT

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 €
Siège social
Rue Gabriel Cordier 89400 Migennes
RCS Sens 345 295 661

L'assemblée générale extraordinaire du 1er décembre 2015 a décidé de transformer la société, sans création d'un être moral nouveau, en une Société Civile à compter du 1er décembre 2015. M. Jean-Baptiste TREHOREL conserve sa fonction de gérant.

À compter de cette date les caractéristiques de la société sont les suivantes :

Dénomination sociale : REFUGE CONFORT

Forme : Société Civile, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, et par les décrets pris pour leur application.

Objet : la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société

Capital social : 7 622,45 euros.

Siège social : 1 rue de la ferme, 89400 Epineau les Voves

Durée : Jusqu'au 17 juillet 2087

Gérants : M. Jean-Baptiste TREHOREL et Mme Annick DUBOIS épouse TREHOREL demeurant ensemble à Epineau les Voves (Yonne), 1 rue de la ferme.

Cessions de parts : Soumises à l'agrément unanime des associés dans tous les cas.

Pour avis, la gérance.

AL895216000

FUSION

FUSION

Le 31.10.2015, le Président de SAS LE DOMAINE D'HENRI au capital de 7.000.000 €, siège social à Chablis (89) Château de Poinchy, 422 020 966 RCS Auxerre, a constaté la réalisation de la condition suspensive affectant le projet de fusion signé avec la société civile SICOVI au capital de 30.489,80 €, siège social à Fleys (89) Grande Rue, 320 650 526 RCS Auxerre, aux termes duquel SICOVI a transmis à la société LE DOMAINE D'HENRI tout son patrimoine. Il n'a pas été procédé à l'échange de parts de SICOVI contre des actions de LE DOMAINE D'HENRI puisque LE DOMAINE D'HENRI détenait 100% du capital de SICOVI. La fusion est devenue définitive le 31.10.2015. LE DOMAINE D'HENRI a la jouissance des biens à compter rétroactivement du 1/1/2015. La dissolution de plein droit de SICOVI est devenue définitive à la date de la décision du Président de LE DOMAINE D'HENRI.

AL895215974

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCI MILLON

Société civile immobilière
Au capital de 31 200,00 euros
Siège social : 2 rue du Pré Goujon
89600 Cheu
534 504 600 RCS Auxerre

Aux termes d'une délibération en date du 1er décembre 2015, la collectivité des associés a pris acte de la démission de la société dénommée MILLON PEPINIERES de ses fonctions de gérante à compter du 30 novembre 2015 et a nommé en remplacement M. Pascal Millon demeurant 2 rue du Pré Goujon - 89600 Cheu en qualité de gérant de la société pour une durée illimitée, à compter du 1er décembre 2015.

Pour avis, le gérant.

AL895215820

SCEA VANDEWIELE

Société civile au capital de 238 725,00 euros
Siège social : 2 rue Saint-Jacques
89800 Lignorelles
381 946 466 RCS Auxerre

L'assemblée générale du 7 décembre 2015 a pris acte de la démission de M. Jean Lenfant de ses fonctions de gérant et a nommé pour le remplacer aux dites fonctions, M. Xavier Lenfant, demeurant à Champlost (Yonne), Chatton, 6 rue de Champlost, le tout à compter du 31 décembre 2015.

Pour avis, la gérance.

AL895215861

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 14/12/2015 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de **la Sàrl STATION PNEUS** 11 route de la Gare 89480 Etais la Sauvin (ventes pneumatiques). RCS Auxerre 531495703. CIP 3747. Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny.

AL895216008

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 14/12/2015 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de **la Sàrl HOSTELLERIE DU CENTRE** 34 grande rue 89160 Ancy le Franc (Hôtel restaurant). RCS Auxerre 797574670. CIP 3703. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre.

AL895216009

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 14/12/2015 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de **la Sàrl TRANSPORT MABROUK FRANCE** 4 rue Dumont d'Urville 89000 Auxerre (Transport de marchandises). RCS Auxerre 800160079. CIP 3730. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre.

AL895216010

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 14/12/2015 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de **la Sàrl SARL LA ROTISSOIRE D'AUXERRE** 42, rue de Paris et 1 et 3 rue d'Orbandelle 89000 Auxerre (Restaurant). RCS Auxerre 802520742. CIP 3731. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre.

AL895216011

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 14/12/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de l**a SARL A. LOPES ET FILS** 2 rue Besan 89000 Auxerre. RCS Auxerre 499405900. CIP 3499.

AL895216012

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 14/12/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Franck Daniel PONTONNIER** 50 avenue de Saint Georges 89000 Auxerre. RCS Auxerre 421897885. CIP 3371.

AL895216013

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 14/12/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Madame Françoise Alice GADRET** 13 rue des Trois Cailloux 89250 Gurgy. RCS Auxerre 331550640. CIP 3662.

AL895216014

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 14/12/2015 arrêtant le plan de redressement de **Madame Isabelle Monique Madeleine DESHAYES née MAERTEN** 2 place de la Fontaine 89440 L'Isle-sur-Serein (Coiffure). RCS Auxerre 510149073. CIP 3598. Commissaire au plan : Me Bernard DELIBES 12 Bd Davout 89000 Auxerre.

AL895216015

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 14/12/2015 prononçant la liquidation judiciaire de **la SAS LA FABRIQUE DE COULEURS** 22 rue Étienne Finot 89600 Saint Florentin (Ingienierie bâtiment conseils et assistance technique et fourniture de services). RCS Auxerre 793936337. CIP 3772. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895216016

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 14/12/2015 prononçant la liquidation judiciaire de **la Sàrl LA BODEGA** 13 rue René Schaeffer 89000 Auxerre (Restaurant). RCS Auxerre 800544066. CIP 3773. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895216017

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 14/12/2015 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **Monsieur Freddy RAZAFIMANANTSOA** 16 Rue des Images 89000 Auxerre (montage, démontage de cloisons sèches). RCS Auxerre 432438216. CIP 3774. Administrateur : la SELARL BAULAND CARBONI MARTINEZ en la personne de Me CARBONI 24 rue d'Egleny 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895216018

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 14/12/2015 prononçant la liquidation judiciaire de

Monsieur Xavier Philippe GARNIER 67 rue du Maréchal Leclerc 89390 Nuits (Exploitation forestière). RCS Auxerre 420243792. CIP 3775. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895216019

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 14/12/2015 prononçant la liquidation judiciaire de **la Sàrl à associé unique BOURGOGNE LIEGE** 6 Rue Verger Cageot 89144 Ligny Le Chatel (achats et ventes de toutes fournitures liées à la viticulture). RCS Auxerre 434758249. CIP 3776. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895216020

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 14/12/2015 prononçant la résolution du plan et ouvrant la liquidation judiciaire de **la Sàrl à associé unique S.A.I.Greg** 21 quai de la République 89000 Auxerre (aménagement intérieur et extérieur de locaux). RCS Auxerre 487.656.118 . CIP. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, ou sur le portail électronique à l'adresse www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895216021

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/12/2015 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de **Monsieur Pascal René Jacques SANDECKI** 4 place du Château 89560 Courson-les-Carrières (agence immobilière). RCS Auxerre 353807993. CIP 3582. Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny.

AL895216022

Jugement du Tribunal de Commerce de Évry du 14-12-2015 prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde financière accélérée au profit de la **SAS DU PAREIL AU MEME** Centre Commercial Avenue Haussmann 89000 Auxerre (vente de vêtements) RCS Évry 326.019.775. Désigne la SELARL A & M Aj Associés en la personne de Me AVEZOU 5 Bd de l'Europe 91000 Évry et Me Laurence LESSERTOIS 17 Rue de la Trémoille 75008 Paris en qualité d'Administrateurs judiciaires. Les déclarations de créances sont à déposer auprès du Mandataire Judiciaire, la SCP Christophe ANCEL en la personne de Me ANCEL 9 Bd de l'Europe 91050 Évry CEDEX, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois de la présente publication au Bodacc. L'ouverture de la procédure n'a d'effet qu'à l'égard des créanciers mentionnés à l'article L.626-30 du code de commerce comme ayant la qualité de membres du comité des établissements de crédit et, s'il y a lieu, de ceux mentionnés à l'article L.626-32 du code de commerce.

AL895216028

DES ALOUETTES

Société civile immobilière
Au capital de 200 euros
Siège social : Zone Artisanale de la Chapelle
89470 Monéteau
498 707 298 RCS Auxerre

Avis de modification

Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 13 octobre 2015 :

Monsieur Frédéric Carré-Pistollet, demeurant 1199 route de la Mulatière - 01380 Saint Cyr Sur Menthon a été nommé en qualité de gérant en remplacement de Monsieur Ralph Belval, démissionnaire, à compter du 13 octobre 2015.

Inscription au RCS de Auxerre

Pour Avis

AL895215975

MJK

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : Autoroute A6
Aire de Maison Dieu
89420 Sceaux
804 447 274 RCS Auxerre

Aux termes d'une délibération en date du 17 novembre 2015, l'assemblée générale ordinaire prend acte du souhait manifesté par Monsieur Kévin MONTERO de démissionner de ses fonctions de cogérant de la société avec effet du 1er décembre 2015, et décide de nommer en qualité de cogérante de la société, Mademoiselle Delphine MONTERO, demeurant 10 bis Grande Rue de Perrigny, 89420 Guillon à compter de cette date.

Pour avis.

AL895215982

FV PHOTONICS

EURL au capital de 2.000 €
22 rue Pierre Larousse
89100 Paron
750697682 RCS Sens

CHANGEMENT DEGÉRANT

Aux termes de l'AGE en date du16/10/2015, l'associé unique a pris acte de la modification de la gérance de la société à compter du 30/09/2015 :- M. JULIEN RIGOULAY, demeurant 17 place Charles de Gaulle,38200 Vienne (nomination).

AL895215996

SCEA D. G VILLAIN

Société civile d'exploitation agricole
au capital de 215 600 euros
Siège social La Chaussée
16 Rue du Vieux Chêne
89360 Butteaux
808 585 418 RCS Auxerrre

MODIFICATION DES GERANTS

La collectivité des associés de la Société dénommée «SCEA D. G VILLAIN» réunis en Assemblée Générale Mixte le 10 décembre 2015, a décidé de nommer en qualité de nouveau gérant pour une durée illimitée à compter du 1er janvier 2016 : Madame Sandrine VILLAIN, demeurant 19 rue de l'Armance 89360 Butteaux, en remplacement de Monsieur Gilbert VILLAIN, démissionnaire.

Pour avis

La gérance

AL895215998

S.C.E.A. D'AVIGNEAU

Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital de 554 000 Euros
Siège social
Avigneau 89240 Escamps
RCS d'Auxerre n° 503 292 856

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 octobre 2015, Mme Catherine VECTEN a démissionné de ses fonctions de gérante, à effet au 1er novembre 2015, pour faire valoir ses droits à la retraite agricole.

Pour avis

Le Gérant

AL895216001

LOCATION-GÉRANCE

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 8 juillet 2015 à Saint Barthélémy d'Anjou, la société RESTOSENS, sise ZI de la Romanerie Nord – Rue du Paon, 49124 Saint Barthélémy d'Anjou, au capital de 100 000 euros, représentée par Monsieur Christophe MAUXION, immatriculée au RCS d'Angers sous le numéro 537 727 679 a donné à bail à titre de location gérance à la société JEM, sise 14 Rue des Saules – 89140 Ponts-sur-Yonne, immatriculée au RCS de Sens, représentée par Monsieur SCHAEFFER David, un fonds de commerce situé ZA de la Fontaine d'Azon – 89100 Saint Clément.

Cette location est prévue pour une durée de 2 ans qui commence à courir le 10 juillet 2015, avec renouvellement par période d'une année.

La société gérant exploitera le fonds loué librement pour son compte personnel et à ses risques et périls.

AL895215936

SCEA DE LA BASSE COUR

Société civile d'exploitation agricole
au capital de 1.179.960 €
Siège social : Ferme de la Basse Cour
89150 Montacher Villegardin
389 830 167 R.C.S. Sens

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire date du 10.07.2015, il a été décidé de nommer en qualité de Gérant Mr Joël Sabatier, demeurant 2 Rue de la Tour Serein 89240 Chevannes, en remplacement de Mr Pierre Domenech

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S de Sens.

AL895216033

DISSOLUTION LIQUIDATION

EARL DE LA GARE

EARL en liquidation
au capital de 108 833,35 euros
Siège social : Ancienne Gare
89160 Sennevoy le Bas
407 512 565 RCS Auxerre

Dissolution et nomination du liquidateur

Aux termes d'une décision en date du 30 novembre 2015, l'associé unique de l'EARL DE LA GARE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de cette date, et sa mise en liquidation amiable.

M. Serge CAILLAT, demeurant à Sennevoy le Bas (Yonne), Ancienne Gare, exercera les fonctions de liquidateur et aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

La correspondance, les actes et les documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à Sennevoy le Bas (89160-Yonne), Ancienne Gare, lieu du siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre(Yonne).

Pour avis, le liquidateur.

AL895215914

EARL DE HEURTEVENT

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 105 000 euros
Siège social : 23 le Haut de Villiers
89320 Villiers Louis
417 738 358 RCS Sens
Liquidateur : M. Cyrille Prince
23 le Haut de Villiers
89320 Villiers Louis

Avis de clôture de liquidation

Aux termes d'une décision en date du 30 novembre 2015, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat.

Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne).

Pour avis, le liquidateur.

AL895215926

Terres de Bourgogne
Toute l'équipe vous souhaite
un joyeux Noël et
de bonnes fêtes de fin d'année

SARL HL RENOVATIONS

Société en liquidation
Société par actions simplifiée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 4 Rue du Chêne Martin
89330 Saint Julien du Sault
809 093 446 RCS Sens

L'AGE du 30/11/2015 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus et déchargé de son mandat la liquidatrice, et constaté la clôture de liquidation à compter du 30/11/2015.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS, en annexe au RCS.

Pour avis

La liquidatrice.

AL895215977

STECAT

SCI au capital de 150 €
Siège : 1 rue Frédéric Auguste Bartholdi
86900 Saint Florentin
477 741 128 RCS Auxerre

Par assemblée générale en date du 16/11/2015 , les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société. A été nommé liquidateur M. Stéphane Segui, 284 chemin du Vinard – 38110 Dolomieu, et le siège de la liquidation a été fixé au siège social.

AL895215980

STECAT

SCI en liquidation au capital de 150 €
Siège : 1 rue Frédéric Auguste Bartholdi
86900 Saint Florentin
477 741 128 RCS Auxerre

Aux termes d'une assemblée générale en date du 16/11/2015, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de sa gestion et décharge de son mandat au liquidateur, et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes du liquidateur ont été déposés au GTC d'Auxerre.

AL895215981

YOUPIWEB

SAS au capital de 6.300€
Siège social : 5 rue Saint-Pierre
89260 Thorigny-sur-Oreuse
504 818 535 RCS Sens

Par AGE du 30/09/2015, il a été décidé la dissolution de la société à compter du 30/09/2015. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social et Mme Josiane Mousset est désignée Liquidateur.

Modification au RCS de Sens.

AL895215990

YOUPIWEB

SAS au capital de 6.300€
Siège social : 5 rue Saint-Pierre
89260 Thorigny-sur-Oreuse
504 818 535 RCS Sens

Par AGE du 31/10/2015, la liquidation de la société a été prononcée, le liquidateur a été déchargé de sa mission et il a été donné quitus à Mme Josiane Mousset pour son mandat de liquidateur.

Radiation au RCS de Sens.

AL895215988

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
89000 Saint-Georges-sur-Baulche

SFOC

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 7 500 euros
Siège social
ZI du Moutois Rue Georges Clemenceau
89400 Migennes
Siège de liquidation
33 rue du 4 septembre
89400 Migennes
RCS Sens 483 465 589

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16 décembre 2015 a décidé la

dissolution anticipée de la Société à compter de cette date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Christian SAUVAGERE, demeurant Plateau de Sommand 500 route de La Roche Pallud SOMMAND 74440 Mieussy, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 33 rue du 4 septembre 89400 Migennes.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Sens, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL895215995

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
89000 Saint-Georges-sur-Baulche

L'EKO

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 750 euros
Siège : 1 rue de Saint Louis Bleury,
89110 Poilly sur Tholon
RCS Sens 533 162 731

L'Assemblée Générale réunie le 2 décembre 2015 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Benjamin BELAL de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Sens, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL895215997

DISSOLUTION

L'AGE du 30.11.2015, de la Sté «PACAULT», SARL au capital de 7.500 €, siège social à Charny (89) 31 Grande Rue, RCS Sens 448 803 221, a décidé la dissolution anticipée de la Société, à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Madame Brigitte PACAULT, dt Le Bourg (89) Dicy, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, au domicile du liquidateur, dt Le Boug (89) Dicy. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Sens, en annexe au R.C.S.

Le Liquidateur.

AL895216023

VIVAG

SARL au capital de 7622,45 €
Siège social :
3 rue Jean Picquet, 89340 Champigny
391 641 354 RCS de Sens

L'AGO du 15/12/2015 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2015.

Radiation au RCS de Sens.

AL895216025

GRANDVISION FRANCE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 003 297,32 Euros
Siège social : 1 Rue Jean-Pierre Timbaud
78180 Montigny-Le-Bretonneux
492 787 957 R.C.S. Versailles

LUNETTES ET VUES

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15 244,90 Euros
Siège social : 25 Rue du Général Leclerc
Centre Commercial
89200 Avallon
402 591 283 R.C.S. Auxerre

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 3/12/2015, GRANDVISION FRANCE, la société absorbante, a approuvé le projet de fusion établi le 30/09/2015, avec LUNETTES ET VUES, la société absorbée, les apports effectués et leur évaluation.

La société GRANDVISION FRANCE, étant propriétaire de la totalité des parts de la société LUNETTES ET VUES, depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de fusion au greffe du tribunal de commerce de Versailles et de Auxerre, la fusion n'a pas entraîné d'augmentation de capital et la société LUNETTES ET VUES, a, du seul fait de la réalisation définitive de la fusion, été immédiatement dissoute sans liquidation.

Le dépôt légal sera effectué au Tribunal de Commerce de Versailles et de Auxerre.

AL895216039

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21 décembre 2015 à Coulanges-La-Vineuse il a été constitué une société à responsabilité limitée.

Dénomination sociale : LE CLOS DU ROI

Forme : Société à responsabilité limitée.

Objet : -L'achat et la vente de bouteilles de vins, de vrac, moûts, clairs, raisins, de tous accessoires liés à la consommation du vin, et le négoce de vins,

- toutes activités touristiques se rapportant à cette activité (oenotourisme : visite de Domaines, location de gites, cours de cuisine, vente de boissons à consommer sur place appartenant aux groupes 1, 2 et 3,...),
- la vente de produits artisanaux et gastronomiques.
- Et accessoirement l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L311-1 du code rural et de la pêche maritime, et notamment la viticulture.

Capital social : 20 000 euros.

Siège social : 17 rue André Vildieu, 89580 Coulanges-La-Vineuse

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Gérants : M. Arnaud Hennoque, demeurant 17 rue André Vildieu, 89580 Coulanges-La-Vineuse

Mme Magali Bernard, demeurant 17 rue André Vildieu, 89580 Coulanges-La-Vineuse

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, le gérant.

AL895215068

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er décembre 2015 à Roffey (89), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCM LES DROLES DE DAMES.

Forme : société civile de moyens. Siège social : 22, Grande rue, 89700 Roffey.

Objet : la mise en commun de tous les moyens nécessaires en vue de faciliter l'activité d'infirmier des associés.

Durée : 99 ans.

Capital : 120 €.

Gérance : Mme Marie-Paule Magera, demeurant 22, Grande rue, 89700 Roffey, Mme Stéphanie André, demeurant 11, Grande rue, 10210 Prusy, Mme Johanna Es Sabry, demeurant 3, place des Ardilliers, 89700 Epineuil.

La Société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'auxerre.

La Gérance

AL895215867

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16 décembre 2015 à Etivey, il a été constitué une Société à responsabilité limitée.

Dénomination sociale : SARL DU NOYER JAUGE

Forme : Société à responsabilité limitée.

Objet : Réalisation de travaux agricoles et accessoirement la location de matériels agricoles.

Capital social : 15 000 euros.

Siège social : 1 Route d'Auxerre, 89310 Etivey

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Gérant : M. Thibault Nys, demeurant 1 petite rue, 89310 Etivey (Yonne).

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, le gérant.

AL895215950

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué pour une durée de 99 ans sous la dénomination VENDÔME CROISSANCE, une SAS au capital de 50.000 €, ayant son siège social à Saint Georges/Baulche (89) Allée des Grandes Rayes, ayant pour objet la prise de toutes participations dans toutes sociétés ; le management et la gestion, notamment administrative ou financière de ces mêmes sociétés ou de toutes autres personnes ou entreprises ; toutes activités de conseils et toutes prestations de services auprès d'entreprises, notamment dans les domaines économiques, commerciaux et techniques ; la formation.

Accès aux assemblées – vote : Tous les associés ont le droit de participer aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Cession d'actions : Le cessionnaire d'actions est soumis à l'agrément préalable des associés. En outre, il a été procédé aux nominations suivantes :

Président : M. P. DUPRE 6, rue Max Blondat 89000 Auxerre.

Commissaire aux comptes titulaire : SARL F & C AUDIT, siège social : 24, avenue du Peuple Belge - 59000 Lille ;

Commissaire aux comptes suppléant : M. Marc BOTBOL, demeurant au 23, rue Scheffer – 75116 Paris.

La société sera immatriculée au registre du commerce d'Auxerre.

AL895215976

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16 décembre 2015 à Subligny, il a été constitué une société en nom collectif.

Dénomination sociale : SNC DE SERBOIS.

Forme : Société en nom collectif.

Objet : - Les prestations de travaux agricoles,

- Et accessoirement : la location de matériels agricoles et le terrassement.

Capital social : 5 000 euros.

Siège social : 1 rue de Serbois, 89100 Subligny.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Gérant associé indéfiniment et solidairement responsable : M. Jean-François DAUGE, demeurant 1 bis rue des Prés Verts, 89100 Collemiers

Associé indéfiniment et solidairement responsable : Mme Pauline Tennevin demeurant 1 bis rue des Prés Verts, 89100 Collemiers

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).

Pour avis et mention, le gérant.

AL895215978

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un assp en date à Pourrain (Yonne) du 14 décembre 2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : SAS DE ALMEIDA Alexis et Fils

Siège : 10 Route Impériale, 89240 Pourrain

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : Ravalement - Plâtrerie - Isolation - Plaquiste.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Alexis RODRIGUES DE ALMEIDA, demeurant 10 Route Impériale - 89240 Pourrain.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

Pour avis. Le Président

AL895215983

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 décembre 2015, il a été constitué un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun :

Dénomination sociale : GAEC DU MORVAN.

Siège social : 1 hameau Villarnoux - 89630 Bussières.

Durée : 60 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Gérants : M. Didier ROBERT et Mme Séverine GARNIER épouse ROBERT, demeurant ensemble à Bussières. (Yonne), 1 hameau Villarnoux.

Ce groupement a été agréé par Monsieur le Préfet de l'Yonne le 15 décembre 2015.

Le groupement sera immatriculé au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL895215985

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Nitry (Yonne) du 15 décembre 2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : LA BEURSAUDE

Siège : Chemin de Ronde - 89310 Nitry

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : Prise de participation dans toutes sociétés et personnes morales, gestion de tous portefeuilles-titres; Prestations de services dans les domaines de l'animation du groupe, du secrétariat, de la comptabilité, de l'informatique, du conseil technique, de l'ingénierie, du marketing, de la communication, des ressources humaines, du commercial.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Présidente : Madame Marie-Annick LENOBLE, demeurant 11 Chemin de Ronde - 89310 Nitry

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

Pour avis, le Président.

AL895215987

ETA MEURIOT

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 décembre 2015 à Savigny en Terre Plaine, il a été constitué une société à responsabilité limitée.

Dénomination sociale : ETA MEURIOT

Forme : Société à responsabilité limitée.

Objet : Prestations de travaux agricoles et accessoirement location de matériels agricoles.

Capital social : 10 000 euros.

Siège social : 5 Rue St Vincent de Paul, Ragny, 89420 Savigny en Terre Plaine

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Gérant : M. Roger MEURIOT, demeurant 5 Rue St Vincent de Paul, Ragny, 89420 Savigny en Terre Plaine.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, le gérant.

AL895215991

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Chêne Arnoult du 16/12/2015 a été constituée une SAS nommée : LE CLOS BOURBONNAIS

Objet : Elevage et tous commercesrelatifs aux animaux de compagnie

Capital : 100 €

Siège social : 29 Malveau, 89120 Chêne Arnoult

Durée : 99 ans

Président : Mme SARAHWILLEM, 29 Malveau, 89120 Chêne Arnoult

Immatriculation : RCS de Senlis.

AL895215992

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 02/12/2015 il a été constitué une société

Dénomination sociale : OUI OUI AUTOMOBILE

Siège social : 1, rue de la République 89150 Saint Valerien

Forme : SAS

Capital : 1000 Euros

Objet social : Achats et ventes de voitures d'occasion Importation, exportation, gros ou de détail de tous produits non alimentaire

Président : Monsieur Azouzi Khalid, demeurant 1 rue de la République 89150 Saint Valérien élu pour une durée indéterminée

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL895216003

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 09/12/2015, il a été constitué une société ayant pour :

Dénomination : BURGER FOOD

Nom commercial : DI NAPOLI

Forme : SARL

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans

Objet : pizzeria sans vente de boissons alcoolisées

Siège : 22, rue Dilo - 89600 Saint-Florentin

Gérant : monsieur Drine Anis, demeurant à Paris (75019) 3, rue de Joinville.

La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.

AL895216024

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Chevannes (Yonne) du 18 décembre 2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : BOULANGERIE PATISSERIE LLBISSON

Siège social : 3 rue Porte d'en Bas - 89240 CHEVANNES

Objet social : Boulangerie, pâtisserie; chocolaterie; glacier, salon de thé.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros

Gérance : Monsieur Laurent BISSON, demeurant 20 rue Porte d'en Bas - 89240 Chevannes, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

Pour avis, la Gérance.

AL895216029

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 15/12/2015, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : BAT

Objet social : Carrelage, faïence, chappe et pierre, maçonnerie

Siège social : 9 allée des Palmes, 89000 Auxerre.

Capital : 2000 €

Durée : 99 ans

Gérance : M. BAYRAM Ismail, demeurant 9 allée des Palmes, 89000 Auxerre

Immatriculation au RCS d' Auxerre.

AL895216030

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Lavau (Yonne) du 18 décembre 2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : SAS SKABSKI

Siège : 21 Route de Bléneau - 89170 LAVAU

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 5 000 euros

Objet : Fabrication d'articles métalliques ; fabrication de portails, clôtures, garde-corps, escaliers ; métallier

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Président : Monsieur François SKABSKI, demeurant 31 Grande Rue - 89170 Lavau.

Directeur général : Madame Suzanne SKABSKI, demeurant 31 Grande Rue - 89170 Lavau

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

Pour avis, le Président.

AL895216031

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 décembre 2015 à Chitry, il a été constitué une société civile immobilière.

Dénomination sociale : SCI MT

Forme : Société civile immobilière.

Objet : L'acquisition par tous moyens (achat, échange, apport ou autrement), de tout immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Capital social : 147 960 euros.

Siège social : 11 rue de Beugnon, 89530 Chitry

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Apports en numéraire : 147 960 euros.

Gérants : M. Thibaut Giraudon et Mme Marion Dufour, demeurant ensemble 1 rue de Beugnon, 89530 Chitry.

Cessions de parts : Toutes cessions aux tiers non associés ainsi qu'aux conjoints, ascendants ou descendants non associés sont soumises à agrément obtenu à l'unanimité des associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'Auxerre(Yonne).

Pour avis et mention, le gérant.

AL895216032

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique en date du 08/12/2015 il a été constitué une société

Dénomination sociale : PUL'S EPIL

Siège social : 20 place Victor Hugo, 89100 Sens

Forme : SARL Unipersonnelle

Capital : 1500 €

Objet social : L'entretien corporel, le bien être à la personne, la photo-dépilation, la réjuvénation, le photo-rajeunissement, la luxopuncture, l'épilation, la manucure, la pédicurie, tous les soins esthétiques pour le corps et le visage, le bronzage en cabine par ultraviolets artificiels, la pose de maquillage semi-permanent, la vente de produits cosmétiques, de parfums, de bijoux fantaisie.

Gérant : Monsieur Avyline de amaro, 5 rue de la Bertauche, 89100 Sens

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL895216040

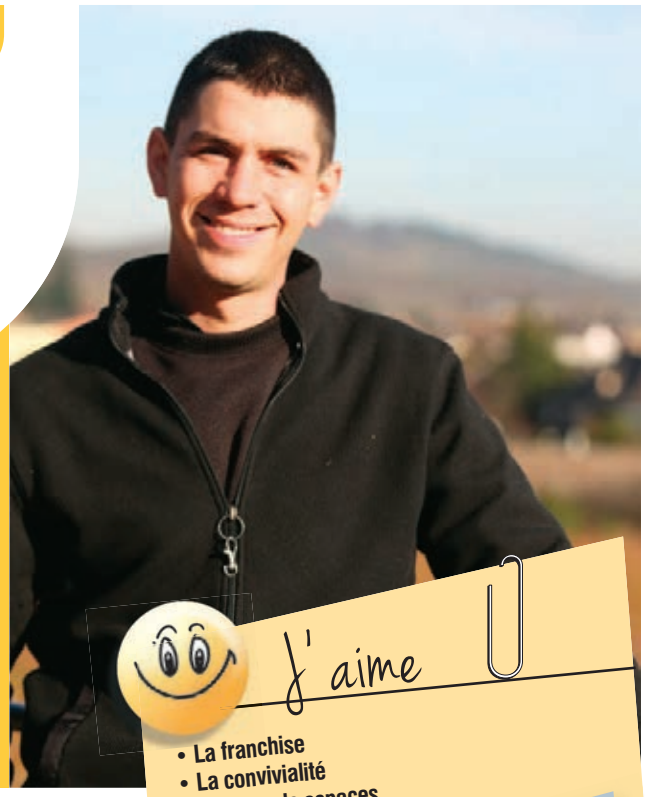


HAUT-RHIN (68)

Paroles de jeunes

VITICULTURE

Depuis le début de sa carrière professionnelle, Paul Bott bénéficie de la confiance de son entourage. De quoi donner à ce jeune viticulteur de 28 ans les idées, les compétences et l'épanouissement personnel qui lui permettront d'assurer la pérennité du domaine familial.



J'aime
- La franchise
- La convivialité
- Les grands espaces
- Les grands repas

Je n'aime pas
- Les « on dit »
- Faire du rentre-dedans pour vendre un produit

Une QV pleine de « confiance »

La confiance donne des ailes. Qu'on la reçoive d'un parent, d'un ami, d'un professeur ou d'un employeur, la confiance ouvre le chemin vers la responsabilité, l'autonomie et la capacité d'initiative. C'est un peu l'histoire de Paul Bott, un jeune viticulteur de 28 ans amené à prendre les rênes du domaine familial de Ribeauvillé dans quelques années. *« J'ai encore le temps, mes parents sont encore jeunes et travaillent énormément. Pour le moment, je continue d'apprendre. Et mon père me laisse faire beaucoup de choses, c'est une chance. »* Cette liberté octroyée depuis ses débuts, il la savoure pleinement. *« Quand tu démarres la plupart du temps, tu regardes et tu écoutes. Les initiatives, ça sera pour plus tard. »* Lui n'a pas eu à attendre. En 2008, ses diplômes de viticulture-oenologie en poche, il incite ses parents à démarrer la production de crémant en nom propre. *« Nous avons également une activité de négoce. À cette époque, l'un de nos apporteurs en pinot blanc a souhaité arrêter son activité. Nous avons récupéré sa production, ce qui nous a donné les moyens de lancer notre propre gamme de crémants, sans intermédiaire. »* Une mini-révolution pour le domaine familial créé en 1835 qui a ouvert de nouvelles perspectives. De 50 hl pour le premier millésime, la production de crémant atteint aujourd'hui les 150 hl. La gamme compte trois produits : le crémant rosé, composé uniquement de pinots noirs, la cuvée *« Nicole »* - du nom de sa mère - fait d'un assemblage de pinots blancs et pinots gris, puis il a *« son »* crémant, astucieusement nommé *« QV Paul »*, fait entièrement à partir de pinot auxerrois. Un crémant monocépage qui se vend par dizaine de cartons, notamment auprès des clients-touristes qui en redemandent. Quand la confiance amène la reconnaissance… mais certainement pas l'arrogance.



L'appel des Kiwis

C'est avec un léger doute au ventre qu'il est parti, toujours en 2008, à la découverte de la viticulture néo-zélandaise pour trois mois. *« J'ai un peu hésité avant d'y aller quand je voyais tout le travail qu'on avait ici au domaine. Mais je me suis quand même lancé et je ne le regrette vraiment pas. »* Il y découvre bien sûr une autre culture, mais aussi une langue qu'il ne parle pas vraiment, et une tout autre manière de faire de la viticulture. Le contraste a été saisissant avec son Alsace natale. *« Les vendanges sont entièrement mécaniques, ou presque. C'est vraiment impressionnant. Alors qu'en France, on essaie de garder l'intégralité du raisin, chez eux, les vendanges ressemblent davantage à la culture céréalière : d'imposantes machines à vendanger crachent les raisins dans une remorque vidée au fur et à mesure. C'est surprenant la première fois. »* Pas de terroir ou de typicité particulière pour les vins. Plutôt une recette unique pour tout le monde qui débouche au final sur des vins qui *« tiennent très bien la route »* selon l'aveu de Paul Bott. *« Et même si cela peut sembler industriel sur certains aspects, la qualité est bien présente. Il y a là-bas bon nombre de Français, de Suisses ou d'Allemands qui travaillent avec la même exigence que dans leur pays d'origine. »* Lui-même a fait de son mieux pour accomplir ses tâches avec le plus grand professionnalisme, même les tâches ingrates ou moins stimulantes. *« Quel que soit le travail, il doit être bien fait. »* À l'autre bout du monde, le jeune viticulteur alsacien a emmené son état d'esprit et sa vision des choses. Il y a aussi retrouvé la confiance, encore une fois. L'attraction universelle sans doute. *« L'état d'esprit est vraiment différent de chez nous. On m'a donné les clés du 4X4 dernier cri qu'ils venaient de s'acheter. Pourtant, je débarquais à peine et parlais très mal leur langue. »* Cette première expérience chez les Kiwis sera suivie d'autres en 2009, toujours avec la même volonté de *« s'ouvrir à autre chose »*.

Rajeunir les consommateurs du vin

En attendant de fouler à nouveau la terre des All Blacks, le viticulteur de 28 ans a fort à faire au sein de l'entreprise familiale. Situé le long de la Route des vins d'Alsace, le domaine bénéficie d'un emplacement privilégié pour assurer sa visibilité. Sur les 180 000 bouteilles produites tous les ans, la moitié est vendue au caveau. *« Le magasin est donc ouvert toute l'année, sept jours sur sept. Nous fermons le dimanche uniquement en janvier, février et mars »*, précise-t-il. Les bus de soixante personnes sont très fréquents. Entre dégustations et visites de cave, il y a un rythme à tenir. *« Dans ces moments-là, nous sommes quatre pour gérer tout ce beau monde. Et on ne peut pas le faire à la va-vite. Il faut prendre le temps de commenter les dégustations et de répondre aux interrogations des visiteurs. Si on les prend pour des imbéciles, ils ne reviendront pas. »* Mais même en étant le plus pro possible, un client pourtant fidèle hier peut très facilement tourner le dos du jour au lendemain. Une réalité dont a parfaitement conscience Paul Bott en pensant à ce grossiste qui les a *« lâchés »* pour une hausse de dix centimes sur le prix de la bouteille. *« On voulait juste augmenter notre marge sur chaque bouteille de vingt centimes au total au lieu de dix. Il a trouvé ça trop cher et est parti. C'est aussi pour cela qu'on privilégie la vente directe : l'argent va directement dans les caisses. »* Son objectif est précis : assurer la pérennité du domaine en augmentant le parcellaire. *« Pas pour devenir plus gros pour le plaisir, mais pour avoir la possibilité de faire plus de volumes. Les récoltes de ces trois dernières années ont été en net recul en Alsace. Avoir plus de parcelles pour assurer ses arrières est une idée qui a du sens. »* Mais à 2 500 euros l'are sur Ribeauvillé - quand certains vont jusqu'à proposer 3 500 euros, l'équation devient difficile à résoudre. *« On peut casser la tirelire mais derrière on serait obligés de gonfler le prix de nos bouteilles. On pourrait se tourner vers la location, ou alors aller voir un peu plus loin, là où la pression foncière est moins forte. Mais du coup, on perdrait les caractéristiques qui font la richesse de notre terroir. »* Avec la nouvelle appellation communale actuellement en projet, le jeune viticulteur pourrait proposer des vins plus « acides », correspondant au terroir de la commune de Ribeauvillé. *« C'est une chance pour nous. Proposer un vin avec son identité propre et de grande qualité. Je pense que c'est de cette manière que l'on pourra pérenniser notre activité : en devenant encore meilleurs que ce que l'on est déjà aujourd'hui. »* Des nouveaux vins, des nouvelles idées pour un nouveau public. Paul Bott est convaincu que l'avenir passera par les jeunes consommateurs. Parmi les *« anciens »* qu'il peut rencontrer au hasard des salons, il déplore encore trop souvent d'entendre certains a priori sur les vins d'Alsace qui *« donnent mal au crâne ! »* Mais le discours change. Et derrière, il y a un challenge à relever : celui de rajeunir les consommateurs. *« Nous sommes sur la bonne voie. Si je prends l'exemple de la Nouvelle-Zélande, les jeunes y font souvent des soirées autour de bons vins. Il y a là-bas une éducation qui est toute autre autour de ce sujet. On aurait tout intérêt à nous en inspirer. La jeunesse, il faut miser dessus. »*

NICOLAS BERNARD

> ***« Proposer un vin avec son identité propre et de grande qualité, je pense que c'est de cette manière que l'on pourra pérenniser notre activité ».***

Le musée du quai Branly, à Paris, accueille jusqu'au 17 janvier 2016 l'exposition « Esthétiques de l'Amour, Sibérie extrême-orientale ».

Merveilles de l'Amour

Cette exposition est la première à mettre en valeur la dimension esthétique exceptionnelle de l'art décoratif des peuples du bassin du fleuve Amour, de Sakhaline et de l'île d'Hokkaïdo. Plus d'une centaine d'œuvres collectées dans ces régions lointaines entre la fin du XIXe siècle et le début du XXe siècle montre à quel point l'interaction entre le monde des hommes, la nature sauvage et le monde des esprits est permanente.

La légende raconte que les saumons étaient des humains, avant d'être transformés en poissons et de revenir chaque année garantir la survie de la communauté. Ils ont toujours inspiré crainte et émerveillement. Les peuples autochtones des groupes toungouses (Nanaïs, Oudéghés, Orotches, Oultches, Oroks et Néghidals) ainsi que les Nivks et les Aïnous vivent le long des cours d'eau et sur les côtes, dans une immense région de plus d'un million de km². Les anciennes chroniques les appellent les « hommes peaux de poisson ». Dans les eaux de l'Amour, des dizaines de poissons aux dimensions impressionnantes cohabitent et sur ses berges, de denses forêts de feuillus abritent élans, rennes, chèvres sauvages, sangliers et oiseaux. Puis la mer pourvoit elle aussi la vie avec ses phoques, orques et baleines tout comme les terres, royaume de l'ours, seigneur de la taïga, mais aussi du lynx de Sibérie, du tigre de l'Amour et de centaines d'autres animaux revêtant mille fourrures. C'est là le territoire de nombreux « peuples du saumon » qui vivent harmonieusement entre eau et forêt, entre visible et invisible, dans une nature magique et habitée.


V. GODEMENT

Manteau féminin nivkh de fête réalisé en peau de saumon et de carpe et boîte nivkk ou nanaï avec couvercle, nécessaire de couture réalisé en écorce de bouleau.


V. GODEMENT

Intérieur

Les femmes nanaï réalisaient des chaussures pour l'extérieur et l'intérieur. Ces bottes d'intérieur sont faites de toile de coton, de pêau de carpe de l'Amour et de cuir.

Les peuples de l'Amour partagent une conception animiste du monde voyant le milieu naturel habité par des entités invisibles. Gibier et poissons sont accordés par les esprits-maîtres de telle ou telle espèce ou d'un lieu particulier. Ils ne viennent jamais à l'homme par hasard. Les hommes voient dans les animaux la chair pour se nourrir, la peau pour se vêtir et se protéger du froid, et l'esprit qui les anime. Cet esprit est perçu comme généreux car il offre sa substance mais peut s'avérer dangereux car son sacrifice implique une contrepartie certaine : la mort du chasseur inéluctable puisqu'il s'inscrit dans un cycle de vie. Aussi, les hommes composent avec ces esprits en les représentant par le biais de différents supports mais aussi en respectant des règles rituelles au quotidien pour honorer la proie et tous ses dons sacrés.

HABITS EN ÉCORCE

Les populations de l'Amour se caractérisent par le port de vêtements et d'accessoires en peau de poisson, été comme hiver, avec en plus des habits en fourrures animales durant les saisons froides. Les manteaux en peau de poisson, légers et souples mais aussi imperméables, sont utilisés comme vêtements de tous les jours, quelquefois superposés en période de grands froids. Ils sont aussi portés par-dessus des fourrures comme protection contre le vent et l'humidité. L'habillement traditionnel est conçu comme une barrière contre les intempéries, mais aussi comme une barrière symbolique censée protéger l'énergie vitale du porteur de l'attaque des esprits néfastes. Aussi la transformation de la peau animale est le résultat d'un processus relevant d'un savoir faire tant profane que spirituel. Les femmes, couturières, sont le catalyseur de cette « magie » du quotidien qu'elles apprennent à maîtriser depuis leur plus jeune âge. Les couturières travaillent et assemblent des peaux d'espèces différentes pour exalter le rendu de surface des écailles. Ces peaux étonnantes couvertes de labyrinthes et de volutes, enveloppent le corps de la personne qui les endosse comme une barrière de vie, qui entre en relation active avec le monde environnant. Un autre matériau étonnant est utilisé pour la confection des vêtements : l'écorce d'arbre. Ainsi, les Aïnous portent des habits en fibre d'orme. Pour les réaliser, ils retirent des bandes d'écorce des arbres avant la poussée de croissance au printemps. Une prière est adressée à l'arbre pour qu'il accepte d'offrir son habit et une offrande lui est faite en retour. On prélève une seule bande d'écorce sur un côté du tronc et on veille ensuite à enrouler une large bande d'écorce sur ce dernier pour éviter que l'arbre ne perde le reste de ses vêtements au gré du vent. Les manteaux aïnous sont décorés de motifs protecteurs en volutes dans des encadrés géométriques et souvent d'une bande de toile indigo pour sceller ourlets, poignets et encolure. Les vêtements en peau de poisson et en écorce d'arbre sont des prouesses de haute couture avec un rendu du tombé surprenant.

VALÉRIE GODEMENT

MITAINES DE MORT

Dans le système religieux aïnou, une attention particulière est portée au rituel funéraire et au traitement du corps du défunt. En effet, si ceux-ci sont mal effectués, l'âme du mort peut devenir un esprit affamé de vie, dangereux pour les vivants. Une fois les offrandes alimentaires déposées auprès de la dépouille, le chef de famille charge le kamui du feu pour guider l'âme dans l'au-delà. Parmi les vêtements du défunt, les jambières et les mitaines sont spécialement cousues pour l'occasion. Elles couvrent


V. GODEMENT

alors toutes les articulations des mains, laissant dépasser uniquement les dernières phalanges comme une troublante évocation d'une large patte à cinq griffes saillantes. Celles-ci ont été collectées sur l'île d'Hokkaïdo au début du XXe siècle.

SPIRITUALITÉ

L'ours, l'autre homme

L'ours brun, pêcheur de saumons, est l'Autre de l'Homme. Il se bâtit une demeure pour l'hiver, élève ses petits à l'aide de gifles ou de grognements approbateurs, se dresse sur ses deux pattes pour se défendre. Dans sa tanière en forêt à l'abri des regards, il retire sa fourrure et dévoile alors sa forme humaine. Pour les Nivikhs, l'ours a une âme de même nature que celle de l'homme et celle-ci peut passer de l'un à l'autre. Le chasseur tué par un ours, le pêcheur noyé en mer, deviendront ours et phoque. Les trois clans, ceux de la montagne (les ours), ceux des basses terres (les hommes du village) et ceux de la mer (mammifères marins) sont liés par des échanges d'âmes et de nourriture. Les hommes de l'Amour renouvellent l'alliance avec ces clans de la montagne, pourvoyeurs de gibier, lors de grandes fêtes rituelles, où ces alter-ego animaux, libérés de leur enveloppe charnelle, sont nourris et convives d'honneur.


V. GODEMENT

Détail d'un plat rituel nivkh en bois.